



# Les lieux d'accueil enfants parents du Rhône

## Réalités et perspectives

Étude réalisée avec le cabinet ASDO



Septembre 2015

## Préambule

Les lieux d'accueil enfants parents occupent une place particulièrement importante dans le cadre de la mise en œuvre des politiques de soutien à la parentalité, cette politique répondant aux évolutions des conditions d'exercice de la fonction parentale accompagne les mutations de la famille.

Reconnus comme des lieux pertinents pour favoriser la qualité du lien d'attachement entre les parents et les très jeunes enfants, les lieux d'accueil enfants-parents sont soutenus par la branche Famille depuis 1996. Dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion (Cog) signée avec l'Etat pour la période 2013 à 2017, la Cnaf et le réseau des Caf ont pour objectif de poursuivre le développement des lieux d'accueil enfants parents (Laep) en accentuant leur maillage territorial et en améliorant la qualité du service rendu aux familles.

Dans ce contexte, la Caf du Rhône a décidé d'engager une recherche action afin de disposer des outils d'observation les plus pertinents. Cette recherche a été confiée à un comité de pilotage composée de représentants volontaires des LAEP du département et des partenaires institutionnels : le conseil départemental du Rhône, la Métropole de Lyon et la MSA.

Le cabinet Asdo a été chargé de la réalisation de cette recherche action dont les résultats sont présentés dans ce document.

Ce travail collaboratif aboutit à une étude approfondie des LAEP qui offre une base solide et partagée afin d'envisager les évolutions à venir.

<b>1. Rappel des objectifs et de la méthode .....</b>	<b>3</b>
<b>2. Etat des lieux des LAEP dans le Rhône .....</b>	<b>10</b>
1. Les grandes caractéristiques des LAEP dans le Rhône .....	10
2. L'équipe mobilisée au sein du LAEP .....	19
3. Les publics accueillis.....	27
4. Le projet et le fonctionnement du LAEP .....	30
<b>3. Typologie des LAEP .....</b>	<b>36</b>
1. Les fondamentaux partagés.....	36
2. Les lignes de partage.....	42
3. Une typologie des LAEP du Rhône ?.....	48
4. Une spécificité des LAEP portés par des centres sociaux ? .....	55
<b>4. Les modalités d'évaluation et de suivi des projets des LAEP .....</b>	<b>57</b>
1. Les modalités mises en œuvre pour assurer le suivi et l'évaluation du projet .....	57
2. Une évaluation qui reste complexe à mener au regard du champ d'intervention des LAEP et de leurs principes d'intervention.....	66
<b>5. La contribution des LAEP aux dynamiques locales de soutien à la parentalité .....</b>	<b>70</b>
1. Une inscription territoriale manifeste dès le processus de création des LAEP .....	70
2. L'appropriation par les acteurs du territoire : des lieux qui apportent une réponse spécifique, complémentaire aux réponses existantes.....	72
3. La structuration des relations avec les partenaires du territoire.....	79
4. Des LAEP qui souffrent de divers « handicaps » qui freinent leur inscription dans les dynamiques territoriales.....	82
<b>6. Quels enjeux pour l'avenir des LAEP du Rhône ?.....</b>	<b>85</b>

# 1. RAPPEL DES OBJECTIFS ET DE LA METHODE

Les Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) sont **des lieux de rencontre, d'écoute, de parole et de réassurance**, où sont accueillis conjointement des enfants de moins de 6 ans – beaucoup se limitent toutefois aux moins de 4 ans - et leurs parents, ou les adultes qui les accompagnent. Basés sur l'écoute et l'échange autour du lien familial et social, ces lieux ne sont pas des modes de garde de la petite enfance, mais des structures gérées par des associations ou des collectivités locales qui visent à **conforter la relation parents – enfants**. Elles permettent aux parents et aux enfants de fréquenter librement un espace partagé avec d'autres enfants et d'autres parents, des professionnels ou bénévoles accueillants, favorisant la socialisation et l'autonomie de l'enfant, les échanges et rencontres entre parents, mais aussi l'écoute et la prévention potentielle des troubles de la relation parents – enfants (sans visée thérapeutique).

Les LAEP trouvent leurs origines dans le « Club parents-enfants » ouvert à Paris (18<sup>ème</sup> arrondissement) en 1976 par les psychanalystes de l'IRAEC (Institut de Recherche Appliquée Enfant Couple) et la « **Maison Verte** » créée par Françoise Dolto avec cinq psychanalystes et éducateurs en 1979. Les constats qui ont amenés à la création de ces lieux partent d'une même problématique : **bien des symptômes qui amènent à consulter pour un enfant plus grand auraient pu être évités par une écoute précoce, et la socialisation des parents en difficultés**<sup>1</sup>.

Soutenus dès les années 80 notamment par la Fondation de France et le Fonds d'Action Sociale (FAS), **ces lieux ont pu bénéficier à partir de 1996 d'une prestation de services proposée par la CNAF**, sur la base d'un certain nombre de critères conditionnant son versement. En référence à la Lettre – circulaire n° 2002-015 (dont le cadre a été dernièrement révisé dans une circulaire de mai 2015), le financement des Caf est conditionné à la formalisation d'un projet respectant les **règles minimales** suivantes :

- l'accueil d'enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un parent ou d'un adulte responsable,
- la participation des adultes, basée sur le volontariat et le respect de l'anonymat ou au minimum de la confidentialité,
- la présence à chaque séance d'au moins deux accueillants, formés à l'écoute et supervisés régulièrement par un professionnel compétent,
- un service identifié par un gestionnaire, un budget et un local spécifique,
- des modalités d'évaluation comprenant au moins : le nombre et l'âge des enfants, leur lien avec l'adulte accompagnant, la liste des accueillants avec leur qualification et leur statut, la durée et la fréquence des séances.

---

<sup>1</sup> Scheu (H.), Fraioli (N.), Lieux d'accueil Enfants Parents et socialisation(s), CNAF, Dossier d'Etudes n°133, octobre 2010.

Le soutien au développement des LAEP a été réaffirmé avec la COG 2013-2017, qui prévoit de revaloriser le prix plafond de la prestation de service et d'accentuer leur maillage territorial, tout en améliorant la qualité de service rendu aux familles. Un groupe de travail d'une dizaine de Caf piloté par le département enfance et parentalité de la Cnaf a été constitué en 2014 pour émettre des propositions visant à préciser les principes structurants du cadrage des LAEP, mieux les solvabiliser au moyen de la prestation de service, et les inscrire dans le travail en réseau avec les partenaires locaux. La Caf du Rhône faisait partie de ce groupe de travail. Il a donné lieu en mai 2015 à **une nouvelle circulaire**, qui annule et remplace celle de 2002, et formalise un nouveau cadre, par le biais d'un **référentiel national** visant à soutenir la qualité des interventions.

Bien que peu connus du grand public, les LAEP se sont en effet fortement développés depuis les années 80 et en particulier au tournant des années 2000 (plus de 240 LAEP ont été créés dans les années 90 et plus de 430 dans les années 2000<sup>2</sup>) : **1232 LAEP étaient labellisés au niveau national en 2012, dont 40 pour le département du Rhône**. Ces LAEP se sont toutefois développés dans des configurations très différentes d'une structure à une autre. L'étude menée en 2010 par l'association Le Furet<sup>3</sup>, comme les travaux menés précédemment par Gérard Neyrand<sup>4</sup> et Bernard Eme<sup>5</sup>, témoignent des grandes disparités qui peuvent exister suivant les lieux selon la structure porteuse du service, le territoire couvert, le statut et la composition des accueillants, les règles de fonctionnement mises en œuvre ou les références théoriques des intervenants.

**La grande diversité de ces lieux ne facilite pas leur lisibilité tant pour les parents que pour les financeurs ou les partenaires des LAEP.** Les acteurs institutionnels et partenaires locaux n'ont bien souvent qu'une lisibilité très partielle sur les modalités de fonctionnement de ces espaces et leurs contributions aux dynamiques territoriales : quelles sont leurs grandes caractéristiques ? Les différents modèles d'intervention ? Comment s'inscrivent-ils dans leur environnement partenarial ? Quelles articulations avec les autres actions/services de soutien à la parentalité ? Quelles passerelles et modalités de coordination avec les structures sociales du territoire, les acteurs éducatifs ou de santé ?

Les enjeux sont d'importance dans **un contexte de fragilité croissante des LAEP**, dont la viabilité économique et la pérennité sont aujourd'hui posées dans le Rhône par le retrait de certains professionnels mis à disposition par les institutions, mais aussi dans un département marqué par de fortes disparités territoriales, pour des services dont l'étude menée par l'association Le Furet avait pourtant montré que 91,4% des publics habitaient à moins de vingt minutes des lieux.

---

<sup>2</sup> IGAS, Evaluation de la politique de soutien à la parentalité, février 2013.

<sup>3</sup> Op. cit.

<sup>4</sup> Neyrand (G.), Sur les pas de la Maison Verte. Des lieux d'accueil pour les enfants et leurs parents, Syros, 1995.

<sup>5</sup> Eme (B.), Des structures intermédiaires en émergence, les lieux d'accueil enfants-parents de quartier, rapport de recherche CRIDA/CDC, Fondation de France, FAS, 1993

La **journée d'études organisée le 3 avril 2014** à l'initiative de la Caf du Rhône, avait permis aux acteurs locaux de se pencher plus précisément sur les problématiques relevées sur le département et avait convaincu ses participants de la nécessité d'approfondir ces questionnements (lisibilité, évaluation du projet, inscription territoriale,...).

Pour répondre à ces questions, la Caf du Rhône a donc souhaité lancer **une étude sous un format de recherche-action**, permettant à la Caf et à ses partenaires (les LAEP au premier chef) d'avoir une meilleure connaissance et une vision globale de ces structures dans le Rhône, de leur évolution et de leur implication territoriale, de leurs modalités d'évaluation du projet, de manière à mettre en discussion les évolutions et pistes de travail envisageables et d'ajuster le cas échéant les interventions des acteurs institutionnels qui soutiennent le développement des LAEP dans le département.

## Les objectifs de l'étude

Cette étude a été réalisée d'octobre 2014 à juin 2015. Le Cabinet ASDO a conduit ses investigations en vue de répondre aux différents objectifs énoncés dans le cahier des charges de l'étude, à savoir élaborer un dispositif d'enquête et de partage des connaissances autour de trois objectifs principaux :

- 1. Réaliser un état des lieux et une typologie des LAEP du Rhône :** cette étude devait apporter des éléments de connaissance sur les différents modèles d'intervention des LAEP du Rhône, leurs projets et modalités de fonctionnement, en faisant un focus particulier sur la spécificité des LAEP gérés par des centres sociaux.
- 2. Recenser les modalités d'évaluation et de suivi de projet mobilisées par les LAEP :** il s'agissait d'identifier les démarches mises en œuvre par les LAEP pour favoriser l'évaluation et le suivi de leurs projets, les outils développés, les bonnes pratiques, repérer les écarts entre les LAEP sur ce registre et les facteurs qui pouvaient encourager ou au contraire freiner leur investissement sur cette dimension.
- 3. Identifier leurs contributions aux dynamiques locales de soutien à la parentalité :** cette étude visait enfin à mieux comprendre les différentes modalités d'inscription des LAEP dans leur environnement partenarial, leur degré d'appropriation par les acteurs du territoire, et leur contribution aux dynamiques locales de soutien à la parentalité. Identifier dans quelle mesure le LAEP pouvait être (ou non) conçu comme un outil complémentaire aux autres actions de soutien à la parentalité du territoire, la structuration des relations entre les acteurs, les passerelles potentielles avec les structures sociales existantes sur leur territoire d'intervention.

## La méthodologie de l'étude

Après une réunion de lancement réalisée en octobre 2014 avec le comité de pilotage de l'étude, le Cabinet ASDO a proposé un **protocole méthodologique** comprenant différents volets et méthodes d'investigation :

- **L'organisation d'un séminaire de travail associant les différents membres du comité de pilotage.** En prolongement de la rencontre départementale du 3 avril 2014, la Caf avait souhaité dès le départ inscrire la recherche-action dans une logique de co-construction avec le réseau des LAEP du département et leurs partenaires, et visait à mener une démarche véritablement participative. Le comité de pilotage de l'étude a ainsi été composé de manière à représenter la diversité des LAEP présents sur le département (en termes d'ancienneté, de territoires d'intervention, de structure porteuse,...), ainsi que des partenaires clés qui œuvrent au développement de ces structures d'accueil sur le département, tels que le Conseil Départemental, ainsi que des coordinatrices petite enfance de collectivités investies sur le sujet.

Réuni à quatre reprises entre octobre 2014 et juin 2015, ce comité de pilotage a notamment permis de **préciser le périmètre de l'étude**, de construire collectivement le questionnaire d'enquête auprès des LAEP, de **préciser les différentes étapes et modalités méthodologiques** de l'étude, et d'en **consolider les enseignements** au regard des questionnements qui ont présidé au lancement de la recherche-action.

### Les membres du comité de pilotage ayant participé au séminaire du 3 novembre 2014

Participants
Cécile Serra, assistante sociale, Caf du Rhône, accueillante du LAEP le « Rendez-vous des bambins » de Villeurbanne
Marie Delalandre, assistante sociale, Caf du Rhône, accueillante du LAEP « Mardi Petit », centre social Charpenne-Tonkin de Villeurbanne
Djaïda Delli, référente technique, Conseil Départemental du Rhône
Brigitte Chautemps, accueillante, LAEP « Jardin des Jeudis » Saint-Priest
Patricia AMBLOT, auxiliaire puéricultrice et accueillante du LAEP « La Marelle » de Rillieux-la-Pape
Laure CHAREYRE, coordinatrice Petite enfance, CCAS d'Oullins
Jacques ECHAVEL, accueillant, LAEP « La petite maison », Caluire
Nicole GAGET, coordinatrice enfance-jeunesse, Vaux-en-Velin
Pauline FLACHER, Psychologue clinicienne, accueillante LAEP « Le p'tit monde des pentes », Croix-Rousse, Lyon

Virginie FEUILLARD, chargée de mission Parentalité, accueillante LAEP « Les P'tits Wakas », Centre social Etats-Unis, Lyon
Janine CHOMIER, accueillante, LAEP « Le Jardin couvert », Lyon
Agnès BOUVIER, accueillante, LAEP « Grain de sel », L'Arbresle
Elyane THOMET, accueillante, LAEP « Grain de sel », L'Arbresle
Chantal LABOE, accueillante, LAEP « Grain de sel », L'Arbresle
Valérie COLLOMB, accueillante, LAEP « Jardin Papillon », Villefranche-sur-Saône
Laurence CONFAIS, accueillante, LAEP « Cœur Grenadine », Chaponost
Jean-Pierre GRENIER, Caf du Rhône
Marc DI RUZZA, Caf du Rhône
Mélanie ANGUISE, Caf du Rhône

- **Une enquête par questionnaire auprès des 40 LAEP du département.** Conformément au cahier des charges, il d'agissait de produire un état des lieux aussi précis et exhaustif que possible du fonctionnement des 40 LAEP du département, de leurs grandes caractéristiques, de les situer par rapport à leur cadre de référence, suivant le profil des accueillants qui les animent, les caractéristiques du public accueilli et leurs contributions aux dynamiques territoriales (réseaux, partenariats,...).

Cette enquête permettait de disposer d'indicateurs précis et objectifs sur le fonctionnement des lieux, mais aussi d'un bilan et d'une appréciation plus qualitative des LAEP sur leurs modalités d'intervention, les caractéristiques de leur équipe et de la fréquentation de leur équipement, leurs pratiques de mise en réseau ou de partenariat avec les acteurs du territoire.

34 LAEP, sur les 40 du département, ont répondu à cette enquête, soit un taux de réponse de 85%.

- **Des entretiens approfondis auprès des responsables et accueillants de 14 LAEP du département.** Les critères permettant d'établir la liste des LAEP retenus pour ces investigations approfondies ont été discutés lors de la journée de séminaire organisée avec le Comité de pilotage, puis affinés à partir des remontées d'information des questionnaires. Le choix ne visait pas à constituer un échantillon représentatif, mais à représenter les configurations les plus variées pour mieux appréhender la diversité des modalités d'intervention des LAEP du département, en s'appuyant notamment sur des critères relatifs au territoire d'implantation des LAEP, au type de porteurs, à l'ancienneté et à la taille des équipes, à l'amplitude d'ouverture des lieux, ou au profil des accueillants.

Un entretien collectif ou deux entretiens distincts avec le référent du LAEP et (au moins une partie de) l'équipe d'accueillants ont été réalisés sur chaque site. Au-delà de la compréhension du fonctionnement de l'équipement et du rôle de chacun, l'enjeu de ces rencontres était de bien comprendre les différentes modalités d'intervention des LAEP, les

principes et références théoriques qui les sous-tendent, et partager les constats sur les ajustements éventuellement envisageables dans le cadre de la politique parentalité de la Caf. Il s'agissait non seulement d'étayer le descriptif des LAEP, mais aussi de bien faire émerger le point de vue des accueillants, de les confronter, de faire remonter leur expérience du « terrain », leur vécu du service proposé, ainsi que leurs observations quant à l'appropriation du lieu par les familles, leurs modalités de coopération et de travail en réseau, les difficultés rencontrées, les attentes d'évolution,...

### **Les 14 LAEP rencontrés dans le cadre de l'étude**

<b>Nom du LAEP</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Commune</b>
La Maison Récréation	Centre social	Thizy-les-Bourgs
Grain de sel	Association	L'Arbresle
La Petite Maison	Association	Caluire-et-Cuire
Cœur grenadine	Centre social	Chaponost
Jardin Papillon	Agglomération Villefranche Beaujolais	Villefranche-sur-Saône
Le Petit Jardin	Mutuelle	Genas
1,2,3 Soleil	Centre social	Villeurbanne
Joséphine Baker	Ville	
Cocon à soi	Ville	Vaulx-en-Velin
Grandir à Loisir		
Petits pas		
A petits pas	Centre social et culturel	Lyon
Les P'tits Wakas	Association de gestion des centres sociaux	Lyon
Le Jardin couvert	Association APELIPA	Lyon

► **Des entretiens auprès des partenaires locaux des LAEP sur 5 territoires du département.** L'analyse de l'inscription des LAEP dans les dynamiques locales de soutien à la parentalité constituait en effet une dimension essentielle de cette recherche-action.

Le choix des territoires et le repérage des acteurs à rencontrer ont été réalisés en fonction des enseignements de l'enquête et des entretiens réalisés auprès des 14 LAEP rencontrés lors de l'étape précédente. Ils visaient à apporter une analyse de configurations diversifiées observées sur le département : des territoires où le LAEP (ou les LAEP) sont fortement insérés dans leur environnement partenarial, ont développé des pratiques de mise en réseau et de coordination territoriale, mais aussi des territoires où cette dimension est moins effective ou

moins travaillée, en tenant compte de variables discriminantes relatives aux types de porteurs des LAEP et aux territoires d'implantation de ces équipements en particulier.

Ces entretiens nous ont permis de mieux comprendre les modalités d'appropriation de ces équipements par les décideurs et partenaires du territoire (élus, structure d'accueil de la petite enfance, porteurs de projets sur le champ du soutien à la parentalité, responsable enfance familles de la collectivité locale de référence,...), mais aussi les conditions qui favorisent ou au contraire freinent la contribution des LAEP aux dynamiques territoriales, les zones de difficultés, les modalités d'articulation entre les acteurs.

### **Les acteurs et partenaires interrogés**

<b>LAEP concerné</b>	<b>Entretiens réalisés</b>
Grain de sel – L'Arbresle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Françoise DURAND, CMP de l'Arbresle</li> <li>- Catherine TOMASI, Crèche les Oisillons du Ravatel</li> <li>- Anne-Marie CESAREO, Responsable PMI</li> </ul>
La Petite Maison – Caluire et Cuire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Martine GUERRE, Coordinatrice du service Petite Enfance, Ville de Caluire-et-Cuire</li> <li>- Mme HUGONNAUD, Assistante sociale au CMP de Caluire-et-Cuire</li> <li>- Christine FRISON et Marion DEBORD, Référentes RAM</li> </ul>
Jardin Papillon – Villefranche-sur-Saône	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Capucine SEIVE, Conseillère déléguée à la petite enfance, Ville et Communauté d'agglomération de Villefranche-sur-Saône</li> <li>- Stéphanie PROST-ROUX, Responsable du service âges de la vie, Communauté d'agglomération de Villefranche-sur-Saône</li> <li>- Françoise MICHELLAND, Chef de service Santé PMI, territoire Anse- Villefranche-Gleizé</li> <li>- Ludovic SERNA, Cadre de Santé CMP, Centre Hospitalier Saint Cyr Au Mont d'Or</li> <li>- Elizabeth FAUSSURIER, Directrice de la crèche associative L'île aux enfants</li> </ul>
LAEP de Vaulx-en-Velin (Petits Pas, Cocon à soi, Grandir à loisir)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Virginie COMTE, Conseillère municipale déléguée à la Petite enfance, Ville de Vaulx-en-Velin</li> <li>- Elisabeth BOUCHARLAT, Directrice petite enfance, Ville de Vaulx-en-Velin</li> <li>- Noémie THIESSON, Chef de service, Résidence Saint-Bruno, Apprentis d'Auteuil</li> <li>- Véronique PERNOUD, Directrice Crèche Jardin Mosaïque</li> <li>- Murielle SHIRVANIAN-BOSSARD, Chef du service Santé PMI, Maison du Rhône - Bron-Vaulx-en-Velin</li> </ul>
Les P'tits Wakas - Lyon	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Laura FERRARI, Adjointe au Maire du 8ème arrondissement, chargée de la petite enfance</li> <li>- Delphine MOURENAS et Véronique CROZET, infirmières puéricultrices à la PMI de Lyon 8ème</li> <li>- Isabelle JENZER, Assistante sociale au CMP Pédopsychiatrie Maryse Bastié</li> <li>- Agnès TRON, Coordinatrice du Ballard'ou, ACEPP Rhône</li> </ul>

## 2. ETAT DES LIEUX DES LAEP DANS LE RHONE

Cette première partie vise à **dresser un état des lieux de l'ensemble des LAEP du département** afin de disposer d'une « photographie » précise des lieux d'accueil dans le Rhône en 2015. A partir de l'enquête par questionnaire menée auprès de l'ensemble des structures du territoire, il s'agira de mettre en lumière les modalités de fonctionnement des LAEP étudiés : quelles sont leurs caractéristiques générales (ancienneté, structures porteuses, lieux d'implantation, budget, etc.) ? Comment se définissent leurs projets (objectifs poursuivis, valeurs, etc.) ? Qui compose les équipes d'accueillants, et comment fonctionnent-elles ? Quelle place pour les enfants et les accompagnants ?

Au-delà de l'analyse des similarités et disparités entre LAEP d'un même département, **deux enquêtes nous permettront par ailleurs de mettre en perspective les données recueillies**. D'une part, l'étude menée par le Furet en 2010<sup>6</sup> (comprenant une enquête par questionnaire auprès des 850 LAEP alors reconnus par la CAF en France) nous fournira un éclairage national, et permettra de repérer les potentielles spécificités des LAEP du département. D'autre part, l'étude menée par l'Atelier Petite Enfance du Rhône en 2005<sup>7</sup> permettra d'apprécier les évolutions des LAEP dans le département depuis dix ans.

### 1. Les grandes caractéristiques des LAEP dans le Rhône

#### › **Le département du Rhône est bien doté en Lieux d'Accueil Enfants Parents**

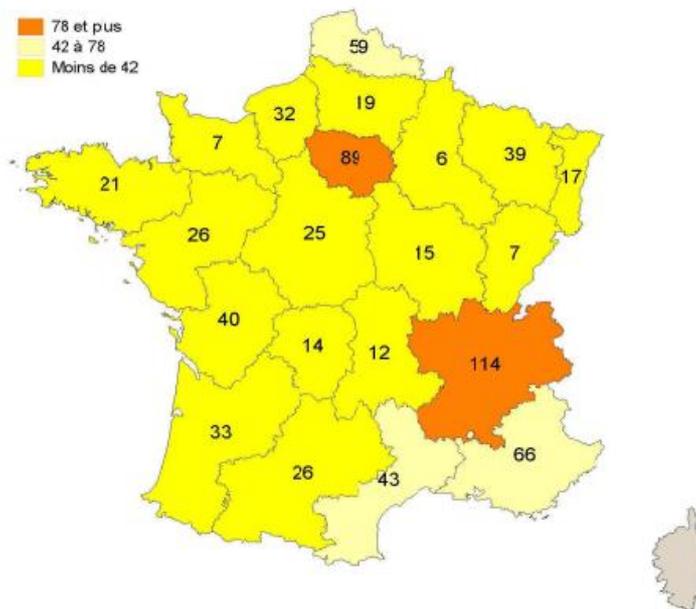
En 2013, le rapport d'évaluation de la politique de soutien à la parentalité publié par l'IGAS faisait état de **1072 LAEP en France, soit une augmentation de 57% du nombre de ces structures sur les 10 dernières années**. Bien que cette hausse soit significative, les disparités territoriales n'en restent pas moins très importantes : d'après le même rapport, « *la carte de l'offre révèle de fortes disparités : 39% des CAF financent moins de 5 LAEP et un tiers des départements concentrent 70% des LAEP* »<sup>8</sup>. Si l'on observe la carte de la répartition des LAEP sur le territoire national en 2010 (cf. infra), la **Région Rhône-Alpes est la région comptant le plus de LAEP en France** : elle comptabilise 114 LAEP, ce qui la place devant l'Ile-de-France (89 LAEP) et le Nord-Pas-de-Calais (59 LAEP).

6 Scheu H., Fraioli N., « Lieux d'Accueil Enfants Parents et socialisation », CNAF, *Dossier d'études* n°133, octobre 2010.

7 « Lieux d'accueil enfants parents, état des lieux 2003 », *Dossier pratique*, APER, avril 2005.

8 IGAS, *Evaluation de la politique de soutien à la parentalité*, février 2013, p. 62.

### Carte - Répartition des LAEP sur le territoire métropolitain en 2010



Source : carte extraite du rapport « Lieux d'Accueil Enfants Parents et socialisation(s) », Le Furet, 2010.

Le département du Rhône est également bien couvert : il compte à lui seul 40 LAEP répartis sur 24 communes (soit un peu plus de 10% des communes du territoire). En dix ans, la hausse du nombre de structures a été particulièrement significative : en 2003, 24 LAEP avaient été identifiés par l'Atelier Petite Enfance du Rhône, soit une **augmentation de plus de 66% du nombre de structures en 10 ans**. Rapporté à la population d'enfants de 0 à 4 ans, le nombre de LAEP dans le Rhône est également satisfaisant vis-à-vis d'autres départements, comme l'indique le tableau présenté ci-dessous.

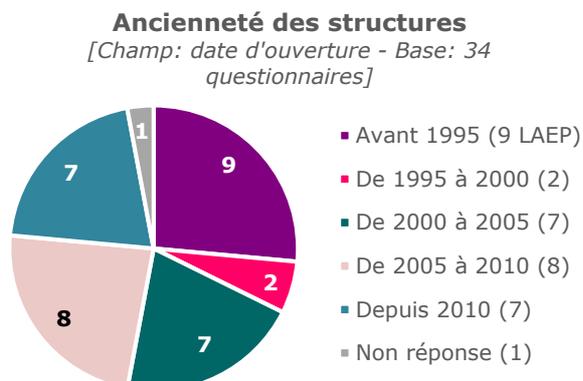
**Tableau - Dotation en LAEP des 8 départements comptant le plus d'enfants de 0-4 ans**

	Nord	Seine-St-Denis	Paris	Bouche s-du-Rhône	Hauts-de-Seine	Rhône	Yvelines	Pas-de-Calais
Nombre d'enfants de 0 à 4 ans	175 536	126 151	121 533	117 603	113 139	112 770	97 436	97 158
Nombre de LAEP	81	43	12	44	13	40	17	9
Nombre de LAEP/ population 0 - 4 ans (%)	<b>0,05%</b>	0,03%	0,01%	<b>0,04%</b>	0,01%	<b>0,04%</b>	0,02%	0,01%

Source : IGAS, *Evaluation de la politique de soutien à la parentalité*, février 2003.

› **Dans le Rhône, 1 LAEP sur 4 est né il y a plus de 20 ans ; 1 LAEP sur 2 a ouvert dans les 10 dernières années**

Un tiers des LAEP du Rhône (32,5%) sont des LAEP 'historiques', ayant ouvert leurs portes dans les années 1980 et 1990. Un quart des LAEP ont même plus de 20 ans d'existence (date d'ouverture antérieure à 1995). Si l'on prend comme point de comparaison les chiffres issus de l'étude du Furet, les LAEP du Rhône seraient globalement moins 'anciens' qu'à l'échelle nationale (puisque 39% des 720 LAEP répondants sont nés lors de ces 2 décennies). La comparaison est néanmoins à relativiser car les chiffres n'ont pas été produits la même année, or le taux de croissance de l'effectif de LAEP a été particulièrement sensible ces dernières années<sup>9</sup>. Le graphique ci-contre montre en effet que près de la moitié des LAEP du département (44%) ont moins de 10 ans d'existence (parmi eux, près de la moitié est née dans les 5 dernières années).



› **Un taux de couverture du public qui révèle d'importantes inégalités territoriales au sein du département**

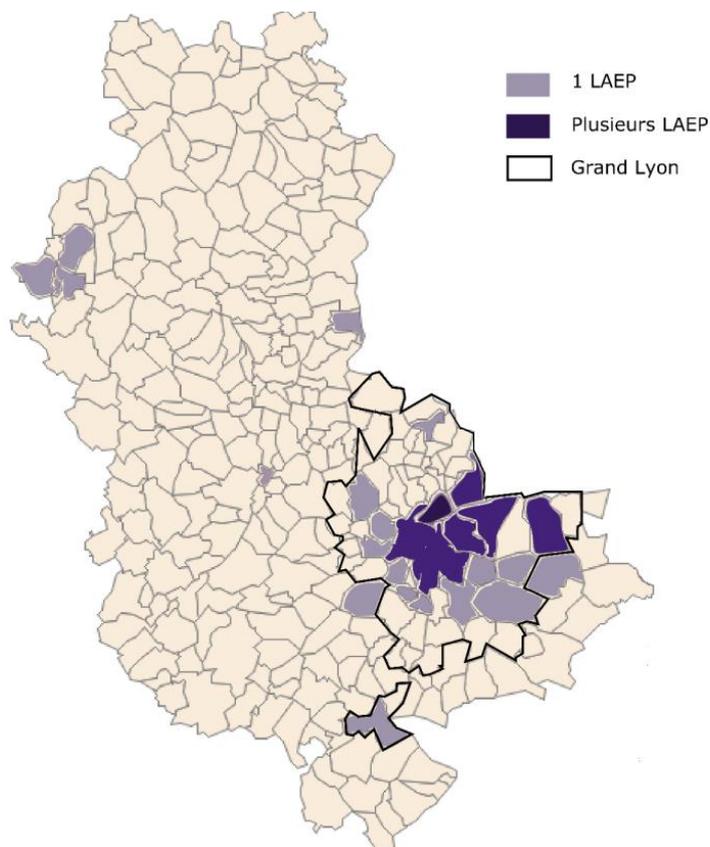
Le taux de couverture du public dans le Rhône est satisfaisant, puisqu'il s'élève à **1 LAEP pour 3488 enfants de 0 à 5 ans, soit la valeur cible** fixée pour 2017 par la COG 2013-2017 de la CNAF (1 LAEP pour 3500 enfants de 0 à 5 ans). Cependant, le maillage territorial n'est pas homogène, les **LAEP du Rhône étant essentiellement concentrés dans les pôles urbains**. En effet, les deux tiers des LAEP sont implantés dans des communes de 20 000 habitants (contre 55% à l'échelle nationale, d'après l'étude du Furet). Seules 5 des communes couvertes n'appartiennent pas au Grand Lyon (Chaponost, Genas, L'Arbresle, Thizy-les-Bourg, Villefranche-sur-Saône). A l'inverse, on compte plusieurs LAEP dans 6 villes de la Métropole (7 à Lyon, 5 à Villeurbanne, 3 à Vaulx-en-Velin, 2 à Meyzieu, à Rillieux-la-Pape et à Caluire-et-Cuire).

	<b>Rhône</b>	<b>National (Etude Furet)</b>
Grande agglomération (+ de 100 000 habitants)	<b>26%</b>	16%
Ville moyenne (de 20 000 à 100 000 hab)	41%	39%
Ville dont le nombre d'habitants est compris entre 5000 et 20 000 habitants	32%	29%

<sup>9</sup> Notre enquête par questionnaire a en effet été menée en 2015, alors que celle du Furet date de 2010.

Commune de moins de 5000 habitants	<b>0%</b>	16%
Total	100%	100%

### **Carte- Localisation des LAEP dans le Rhône**



#### **Des LAEP concentrés en milieu urbain ou péri-urbain, souvent implantés dans des quartiers d'habitat social**

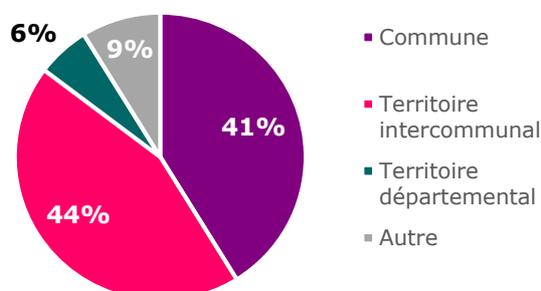
Parmi les LAEP enquêtés, les **deux tiers sont situés en territoire urbain** (23 sur 34), 9 en territoire péri-urbain ou intermédiaire et 2 en territoire rural. La forte concentration des LAEP en milieu urbain correspond à ce que l'étude du Furet relevait en 2010 (61% des LAEP recensés étant implantés en zone urbaine). Pour autant, le **département du Rhône accuse un déficit plus marqué en milieu rural** : alors qu'à l'échelle nationale, 22% des LAEP y sont implantés, ce n'est le cas que de 6 % des LAEP du Rhône. Les écarts se sont pourtant réduits dans les dernières années : ainsi, depuis 10 ans, la plupart des nouveaux LAEP se sont ouverts en territoire péri-urbain ou rural (on en comptait respectivement 2 et 0 en 2003 selon l'étude menée par l'APER, contre 9 et 2 aujourd'hui). A noter également que les **deux tiers des LAEP du Rhône sont situés dans des quartiers majoritairement**

d'habitat social et sont concernés par la géographie prioritaire de la politique de la ville (pour 68% d'entre eux).

Par ailleurs, il apparaît que le rayonnement des LAEP reste peu étendu et excède rarement la commune ou le territoire intercommunal : 15% seulement des LAEP estiment toucher des publics au-delà du territoire intercommunal. De manière comparable, bien que 76% des LAEP enquêtés déclarent avoir accueilli en 2013 des publics résidant dans une autre commune d'implantation, il ne sont qu'un tiers (36%) à voir plus de 10% de leur public provenir d'une autre commune. De fait, l'enquête du Furet soulignait que dans 91% des cas, le public accueilli par les LAEP habitait à proximité du lieu d'accueil ('à moins de 20 minutes'). Les équipes des LAEP confirment d'ailleurs attirer avant tout un public de proximité, et plusieurs expriment leurs difficultés à développer la fréquentation dans d'autres quartiers malgré des tentatives de communication en ce sens.

### Rayonnement du LAEP

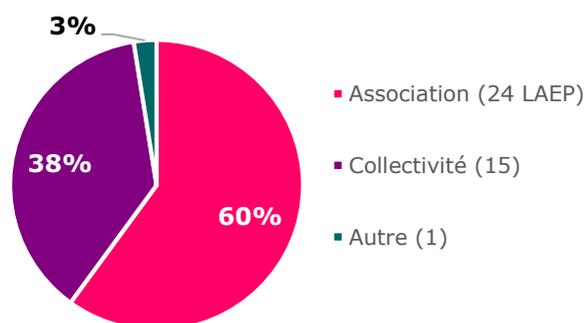
[Base: 34 questionnaires]



### Des LAEP majoritairement gérés par le secteur associatif

#### Répartition des LAEP selon le type de gestionnaire

[Base: 40 attestations déclaratives de fonctionnement - CAF]



Les lieux d'accueil du Rhône sont, pour 60% d'entre eux, gérés par une association : la tendance semble ici légèrement plus prononcée qu'au niveau national (l'étude du Furet comptait 54,6% des LAEP portés par une association). Parmi ces structures, les deux tiers (68%) sont des associations appartenant à une fédération (13 sur 19), 3 sont des associations de professionnels,

membres accueillants ou membres extérieurs et 3 se déterminent comme « autres » (association socioculturelle, association gérée par des bénévoles...). Il convient par ailleurs de préciser que beaucoup de ces LAEP sont portés par des centres sociaux (sur l'ensemble des LAEP du Rhône, c'est aujourd'hui le cas de 15 d'entre eux, soit 37,5% des lieux ; en 2003, seuls 9 centres sociaux géraient un LAEP). 38% des LAEP sont quant à eux portés par une commune ou une intercommunalité (proportion comparable aux chiffres du Furet), et un des LAEP est porté par une mutuelle.

## Des budgets très variables d'un LAEP à l'autre

Le budget annuel moyen des structures s'élève à 23 370€, et le budget médian à 18 336€<sup>10</sup>. Le budget moyen des LAEP du Rhône se situe donc significativement en deçà du budget moyen national mis en évidence par l'étude du Furet (30 341 €), mais le budget médian s'avère en revanche plus important que la médiane nationale – elle s'élevait en 2010 à 15 387 € -. Les différences d'un LAEP à l'autre peuvent être très significatives : dans le Rhône, les budgets annuels oscillent entre 4 558 € et 112 759 € en 2013, soit une variation d'un facteur d'1 à 24.

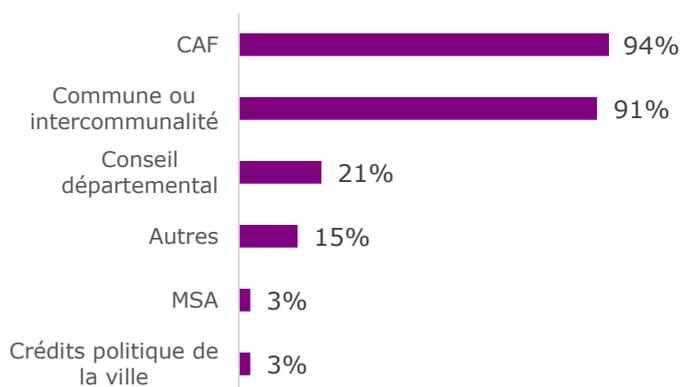
Ces différences de dotation font écho à des différences de fonctionnement très importantes. L'amplitude d'ouverture est à cet égard éloquente : les 5 LAEP dont le budget est le moins élevé (inférieur à 8 000 €) fonctionnent avec une moyenne de 33 séances annuelles, contre 172 séances pour les 5 LAEP qui ont le budget le plus élevé (supérieur à 40 000 €). Bien que ces chiffres donnent une idée de la diversité des LAEP, l'écart moindre entre budget moyen et médian dans le Rhône - par rapport à celui constaté à l'échelle nationale-, laisse penser que **les structures du département se caractérisent par une plus grande homogénéité entre elles** que l'ensemble des LAEP de France. La comparaison mérite toutefois d'être relativisée au regard de l'écart temporel qui sépare les 2 enquêtes quantitatives.

Cette précaution semble d'autant plus nécessaire que le schéma suivant, qui présente la répartition des organismes financeurs des LAEP, fait apparaître des différences très importantes entre les LAEP du Rhône et l'ensemble des LAEP de France en matière de financeurs. Elle semble en ce sens davantage dessiner **une évolution de la structure des financements des LAEP** que des divergences entre les 2 échelles.

La quasi-totalité des LAEP du Rhône déclarent être financées par la CAF (94%) et par la commune ou l'intercommunalité (91%)<sup>11</sup>. A l'inverse, les autres financeurs (Conseil Départemental, DDCS ou MSA) semblent sensiblement moins mobilisés dans le Rhône qu'à l'échelle nationale : le Conseil Départemental n'est ici cité que par 21% des structures (contre la moitié dans l'étude du Furet), la MSA par seuls 3% des LAEP (19,7% à l'échelle nationale) et les crédits fléchés politique de la ville par 3 % des structures (12,2%).

### Organismes financeurs

[Base: 34 questionnaires]



<sup>10</sup> Source : compte de résultats CAF 2013.

<sup>11</sup> Ces chiffres sont déclaratifs et donc à interpréter avec précaution : en principe, 100% des LAEP interrogés sont en effet financés par la CAF.

La répartition du personnel mis à disposition par type de structure a également connu des évolutions depuis 10 ans. La comparaison entre les chiffres avancés par l'état des lieux APER réalisé en 2003 et ceux des attestations déclaratives de la CAF en 2013 fait apparaître une **baisse de l'effectif des personnes mises à disposition**, qui passe de 151 à 125 – alors que le nombre de LAEP est passé durant la même période de 24 à 40 –. Par ailleurs, si l'étude APER soulignait le rôle prépondérant du Conseil Départemental en matière de mises à disposition en 2003, son implication a aujourd'hui nettement diminué : le personnel du CD représentait 42% du personnel il y a 10 ans, et concerne aujourd'hui 26% des accueillants de ce statut. En effectif, leur nombre a presque été divisé par 2. Le personnel mis à disposition par les hôpitaux/CMP et les centres sociaux a également diminué. En revanche, la CAF et, plus encore, les associations sont de plus en plus pourvoyeuses d'accueillants.

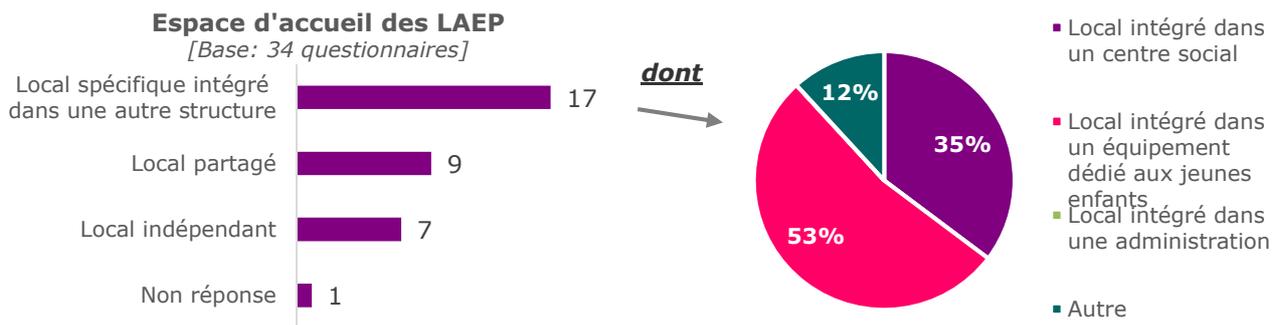
**Tableau – Le personnel mis à disposition dans les LAEP du Rhône**

	2003		2013	
	Effectif	Part	Effectif	Part
Conseil Départemental	63	42%	33	26%
Mairie	29	19%	26	21%
Hôpital / CMP	19	13%	10	8%
Centre social	15	10%	10	8%
Associations	11	7%	25	20%
CAF	7	5%	12	10%
Education nationale	5	3%	2	2%
CCAS	2	1%	3	2%
Autres	0	0%	4	3%
Total	151	100%	125	100%

Source : données 2003 issues de l'étude menée par l'APER; données 2013 issues des attestations déclaratives CAF 2013.

### ↳ **Des espaces d'accueil le plus souvent intégrés dans une autre structure ou partagés**

Dans les trois quarts des LAEP, l'espace d'accueil ne constitue pas un lieu indépendant (même si l'espace est souvent propre au LAEP). En effet, la moitié des lieux d'accueil disposent d'un local spécifique intégré dans une autre structure (un centre social ou un équipement dédié aux jeunes enfants, dans la majorité des cas). Un quart environ des LAEP ont quant à eux un local partagé : ils doivent dès lors aménager et désinstaller l'espace d'accueil lors de chaque séance. Enfin, seul 1 LAEP sur 5 dispose d'un local indépendant.



Les locaux dont disposent les LAEP sont par ailleurs très variables en termes de surface : d'après le questionnaire, les espaces varient de 35 à 158 m<sup>2</sup>. Souvent, les LAEP disposent de plusieurs salles, permettant de circuler, d'aménager des espaces plus propres aux enfants (piscines à balles, etc.) ou aux parents (coin lecture...), ... Quelques LAEP en revanche ne disposent que d'une seule pièce, ce qui peut interroger l'équipe au sujet de la qualité de l'accueil.

« Une pièce unique où tout se dit et se joue sous le regard de l'autre. Difficultés de confidentialité, crée des tensions entre les mamans, entre les enfants » (Retour d'un LAEP sur le questionnaire)

Partager des locaux ou disposer de locaux spécifiques intégrés dans une autre structure sont des questions perçues de manière contrastée par les équipes des LAEP. D'un côté, les accueillants soulignent souvent l'atout qu'une telle implantation peut représenter en termes d'identification et d'orientation des familles : les parents fréquentant d'autres structures (centre social, EAJE...) peuvent venir au LAEP par ce biais. Plusieurs accueillants estiment que ce type de situation permet finalement à des familles venant de milieux sociaux divers de fréquenter le lieu. Néanmoins, la contiguïté ou le partage des locaux du LAEP avec d'autres structures peuvent également constituer une difficulté en termes de discrétion – les familles se rendant au LAEP pouvant être identifiées par le personnel d'autres structures –, voire une source de confusion pour les familles qui peuvent peiner à distinguer les espaces, et donc les fonctions des lieux. De manière générale, le fait de disposer d'une entrée spécifique est en ce sens vécu comme un véritable avantage : il s'agit d'une



Locaux (partagés avec l'accueil périscolaire et le CLSH) du LAEP Cœur Grenadine, à Chaponost.

distinction, d'une frontière symbolique avec les autres espaces connus des familles. Enfin, le partage de locaux est considéré comme un frein au développement des heures d'ouverture : d'une part parce que le temps d'installation/désinstallation du matériel empiète sur les heures effectives d'ouverture, d'autre part parce que le partage d'un local, avec un accueil de loisir par exemple, réduit les possibilités d'ouvrir le LAEP après 17h30 ou pendant les vacances scolaires.

« Actuellement une réflexion s'opère sur une nouvelle localisation du lieu, afin de séparer les deux entités que sont la micro-crèche et le LAEP. En effet, **c'est la même équipe de professionnels et quelques fois la confusion se fait chez les familles** qui pensent aussi que c'est un accès à une place en crèche ensuite » (Retour d'un LAEP sur le questionnaire)

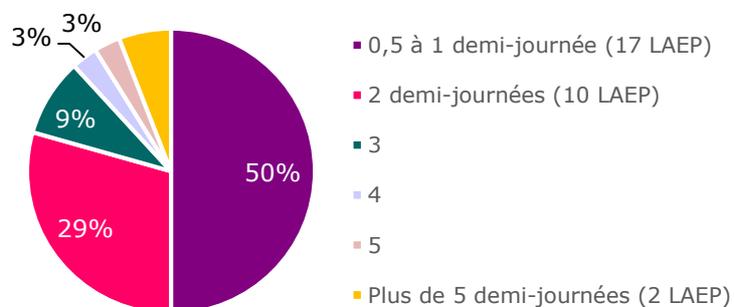
La majorité des LAEP estiment néanmoins disposer d'une bonne situation géographique (proches des transports en commun, à proximité d'autres services aux familles, dans des lieux plutôt centraux,...), qui facilite l'identification et la fréquentation du lieu. La signalétique est néanmoins parfois jugée défailante et insuffisante pour permettre aux familles les moins enclines à fréquenter « spontanément » le LAEP de « passer le pas ». A noter enfin que les équipes précisent qu'au-delà de la situation géographique du LAEP et de la configuration de l'espace, d'autres facteurs sont susceptibles de jouer sur la fréquentation du lieu : stabilité d'implantation du LAEP, offre disponible sur la commune en matière de solutions de garde (présence ou non d'un RAM, possibilité d'accueil pour les familles en multi-accueil,...) ou de jeux (squares et jardins, etc.), facteurs météorologiques, etc.

### › Les trois quarts des LAEP enquêtés ouvrent 1 ou 2 demi-journées par semaine

La quasi-totalité des LAEP enquêtés ont une fréquence d'ouverture hebdomadaire (32 sur 34). En moyenne, les LAEP ouvrent 252 heures à l'année, au cours de 72 séances. Néanmoins, la fréquence d'ouverture s'avère très variable selon les lieux considérés : ainsi, le nombre d'heures annuelles varie de 63 à 1179 heures, et le nombre de séances oscille entre 21 et 260 séances.

#### Nombre de demi-journées d'ouverture par semaine

[Base: 34 questionnaires]



La moitié des LAEP du département ouvrent une demi-journée par semaine ; un quart ouvrent leurs portes deux fois par semaine. Seuls 4 LAEP dans le Rhône ont plus de 3 demi-journées d'ouverture hebdomadaires. Les jours d'ouverture les plus fréquents sont le mardi (42%), le jeudi (61%) et le vendredi (39%). In fine, les familles au sein desquelles les deux parents travaillent voient leur accès aux LAEP relativement limité, puisqu'un seul LAEP ouvre le samedi – le Jardin Couvert – et seuls 20% des LAEP sont ouverts après 17h30 au moins une fois par semaine. Par ailleurs, moins de la moitié des structures (15 sur 34) continuent à ouvrir pendant les vacances scolaires.

Cette question des horaires d'ouverture interroge d'ailleurs les équipes. Ainsi, plusieurs LAEP souhaiteraient pouvoir ouvrir pendant les vacances scolaires. Il s'agit selon eux d'une demande récurrente des familles qui fréquentent le lieu, la fermeture du LAEP sur cette période constituant de fait un frein à la continuité et à la régularité de la fréquentation. Une difficulté est néanmoins souvent soulevée quant à l'accueil des fratries, pas toujours envisageable au regard du projet du LAEP – la plupart n'accueillant les enfants que jusqu'à 4 ans –. La question de l'ouverture du lieu l'après-midi est également régulièrement posée : beaucoup d'accueillants estiment la fréquentation des familles réduite à certaines heures car les plages d'ouverture peuvent coïncider avec les horaires de sieste des enfants. D'autres LAEP ne peuvent proposer de plages horaires adaptées du fait du partage des locaux avec l'accueil périscolaire. Enfin, la réforme des rythmes scolaires a pu impacter l'organisation des LAEP au sujet des horaires.

« Une **difficulté à assurer la continuité de l'accueil** : pas d'ouverture pendant les vacances scolaires (locaux partagés avec les ALSH du centre social). Ce qui induit une communication plus soutenue auprès des usagers et à réviser selon les calendriers. L'une des salles est inutilisable par les enfants du LAEP, car sert de lieu de stockage de matériel et meubles de l'ALSH. **Aménagement du lieu 'mangeur de temps'**, qui ne laisse pas aux accueillantes la possibilité pour un moment d'échange à l'issue des séances » (Retour d'un LAEP sur le questionnaire)

## 2. L'équipe mobilisée au sein du LAEP

### ↳ **Le nombre moyen d'accueillants par LAEP a légèrement baissé en 10 ans**

En 2013, le département du Rhône compte 339 accueillants (tous statuts confondus) au sein de ses 40 LAEP<sup>12</sup>, soit une hausse de 53% du personnel mobilisé en 10 ans<sup>13</sup>. Depuis 2003, le nombre moyen d'accueillants a cependant légèrement baissé : il était de 9,3 accueillants il y a 10 ans, et s'élève aujourd'hui à 8,5 accueillants par LAEP. Selon les lieux, les écarts restent très importants : les chiffres varient de 2 à 25 accueillants selon les lieux. Le schéma présenté en suivant fait apparaître la répartition des LAEP en fonction de la taille des équipes : seul 1 LAEP sur 5 mobilise

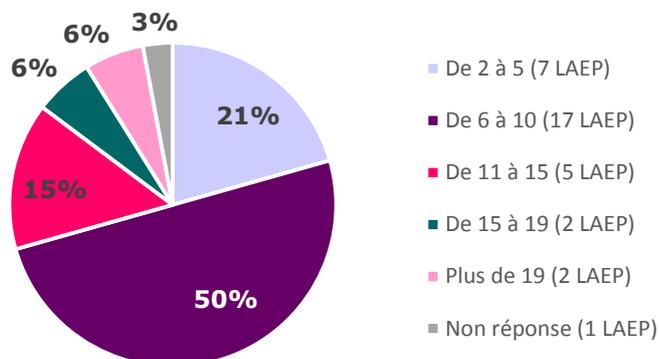
<sup>12</sup> Source : Attestations déclaratives de fonctionnement CAF, 2013.

<sup>13</sup> L'état des lieux de l'APER faisait état de 222 accueillants en 2003.

moins de 5 accueillants au total ; la moitié des LAEP du Rhône comptent entre 6 et 10 accueillants et près de 30% des lieux disposent d'une équipe de plus de 10 personnes. En 2003, la répartition des LAEP suivant le nombre d'accueillants était très proche de celle qu'on observe actuellement.

### Répartition des LAEP suivant le nombre d'accueillants au sein de l'équipe en 2013

[Base: 34 questionnaires]



Dans la quasi-totalité des LAEP (31 sur 34), 2 accueillants sont présents à chaque séance. Le nombre moyen d'accueillants par séance se situe en deçà de la moyenne nationale (2,06 contre 2,21 selon les chiffres de l'étude du Furet). Pour les 3 LAEP disposant de davantage d'accueillants par séance, les raisons peuvent être d'ordre théorique ou bien d'ordre plus pratique. Ainsi, pour 2 d'entre eux, mobiliser 3 accueillants sur chaque temps d'accueil répond à un principe théorique énoncé par Françoise Dolto lors de la création de la Maison verte, et représente en ce sens un des fondamentaux du fonctionnement du lieu. Pour un autre LAEP, la présence de 3 accueillants s'explique davantage par des raisons pratiques : 3 salariés à temps plein fonctionnent le lieu et sont présents lors de chaque séance d'ouverture.

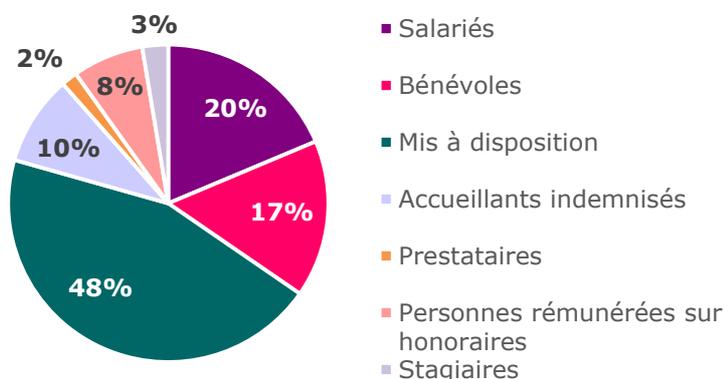
« Nous sommes 3 par accueil en principe, c'est lié à des raisons théoriques qui ont été énoncées par Dolto. Pour Dolto, une personne seule lors d'un accueil serait dans une position de toute puissance... Elle est contre indiquée voire interdite, c'est une règle chez nous : quand une personne est seule pour l'accueil, nous annonçons que nous fermons une heure avant. Pourquoi pas deux ? Parce que deux font la paire, il y a suspicion de complicité, de relation duelle entre les accueillants. Donc on préfère avoir 3 accueillants, c'est une position théorique. » (Accueillant)

#### De moins en moins de personnel mis à disposition, de plus en plus de bénévoles

L'enquête par questionnaire menée auprès des LAEP du Rhône révèle que sur l'ensemble des professionnels et bénévoles mobilisés, 48% sont des personnes mises à disposition par des partenaires, 17% sont des bénévoles, 20% sont des salariés et 23% ont d'autres statuts (prestataires, accueillants indemnisés, personnes rémunérées sur honoraires...).

### Répartition des équipes des LAEP suivant le statut du personnel

[Base: 34 questionnaires]



**Précaution méthodologique** : les chiffres de l'état des lieux de l'APER ne comptabilisent que le personnel accueillant tandis que notre enquête quantitative englobe l'ensemble des équipes (accueil, mais également coordination du lieu, supervision...). La perspective comparative entre les 2 études a néanmoins été maintenue à titre indicatif car les accueillants représentent plus de 90% des équipes (source : questionnaire auprès des 34 LAEP).

#### La répartition des équipes suivant leur statut a significativement évolué depuis une dizaine d'années.

En effet, l'étude menée par l'APER en 2003 dans le Rhône faisait état d'une très large majorité de personnel mis à disposition, puisqu'ils représentaient alors plus de deux tiers (68%) de la totalité des accueillants. Leur part s'est donc réduite de près de 20 points en 10 ans. La proportion de bénévoles a, à l'inverse, doublé : en 2003, ils composaient environ 8% des équipes, et représentent aujourd'hui 17% d'entre elles. La part de salariés aurait quant à elle légèrement baissé (de 24% en 2003 à 20% en 2013).

Les équipes d'accueillants comptent le plus souvent différents statuts en leur sein. En effet, seul un quart des LAEP (8 sur 34) comptent dans leurs équipes des personnes jouissant du même statut : en 2013, 4 LAEP ne fonctionnent qu'avec des salariés et 4 autres ne fonctionnent

#### Diversité des statuts mobilisés au sein de l'équipe des LAEP en 2013

[Base: 34 questionnaires]



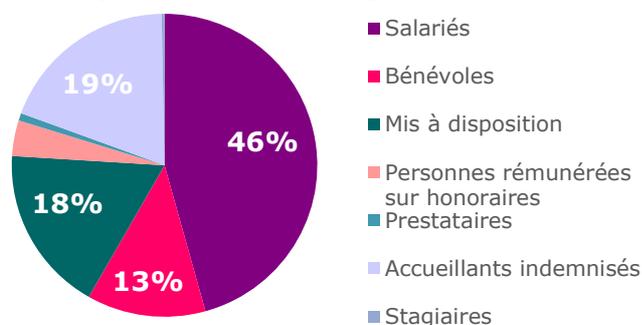
qu'avec du personnel mis à disposition. A noter que si aucun LAEP ne fonctionne qu'avec des bénévoles, ceux-ci constituent plus de 60% des personnes de l'équipe pour 3 des lieux. Les trois

quarts des LAEP comptent du personnel mis à disposition ; près de 2 LAEP sur 3 ont au moins un salarié et 1 LAEP sur 3 dispose de bénévoles dans leur équipe.

Enfin, le nombre d'heures effectuées au sein du LAEP varie fortement en fonction du statut de l'accueillant. Si les salariés ne composent que 20% des équipes au total, ils prennent en charge près de la moitié des heures d'accueil. Au LAEP Joséphine Baker par exemple, l'équipe est composée de 3 salariés qui accueillent le public lors de 8 demi-journées hebdomadaires. A l'inverse, le personnel mis à disposition pèse assez peu dans le volume horaire total : s'ils représentent près de la moitié des équipes des LAEP du Rhône, ils n'effectuent que 18% des heures. Il n'est en effet pas rare que les personnes mises à disposition par une institution n'interviennent qu'une fois par mois au sein du LAEP. Enfin, les accueillants indemnisés assurent 19% des heures : ce taux est fortement impacté par l'activité du Jardin Couvert, qui compte 23 accueillants indemnisés.

### Pourcentage des heures effectuées selon le statut de l'accueillant

[Base: 34 questionnaires]

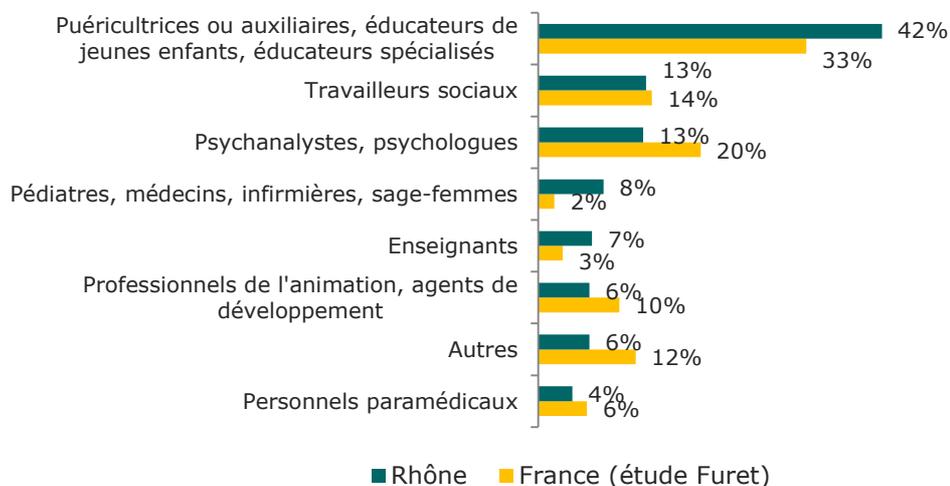


#### Des équipes diversifiées en termes de compétences, avec une prééminence des professionnels de la petite enfance

Les équipes des LAEP se veulent diversifiées et mêlent plusieurs types de compétences, qui peuvent avoir trait à l'éducation, la santé, l'accompagnement social, etc. Les origines professionnelles des accueillants sont en ce sens multiples et participent à enrichir la pratique d'accueil. Pour autant, ce sont les professionnels de la petite enfance (puéricultrices et auxiliaires, EJE, éducateurs spécialisés) qui composent le vivier d'accueillants le plus important : leur poids dans l'ensemble des accueillants du Rhône semble d'ailleurs avoir augmenté depuis 2003 (leur part est passée de 39,7% en 2003 à 42% aujourd'hui) et est près de dix points supérieur au chiffre avancé dans l'étude du Furet.

## Poids des professionnels et bénévoles selon leur qualification sur l'ensemble des accueillants

[Base 34 questionnaires]



La proportion de psychologues et psychanalystes dans les équipes des LAEP est en revanche sensiblement inférieure dans le département par rapport à ce qu'on observe à l'échelle nationale (ils composent respectivement 13% et 20 % des équipes). Cet écart n'est par ailleurs pas imputable à une évolution récente des profils des intervenants, puisque l'étude APER menée en 2003 mettait en évidence un chiffre comparable (13,5%). Les travailleurs sociaux représentent 13% des équipes. Enfin, les équipes des LAEP du Rhône sont plus fréquemment composées de professionnels de santé (8%) et d'enseignants (7%) qu'en France ; à l'inverse, les professionnels de l'animation y sont moins nombreux.

A noter également que les équipes d'accueillants sont très féminisées : l'enquête quantitative révèle que 92% des accueillants sont des femmes, et seuls 8% des hommes. Cette disproportion peut poser problème à un certain nombre de LAEP qui ne souhaitent pas faire de ces lieux des espaces exclusivement féminins – les mères étant, dans le public accueilli, également largement majoritaires –.

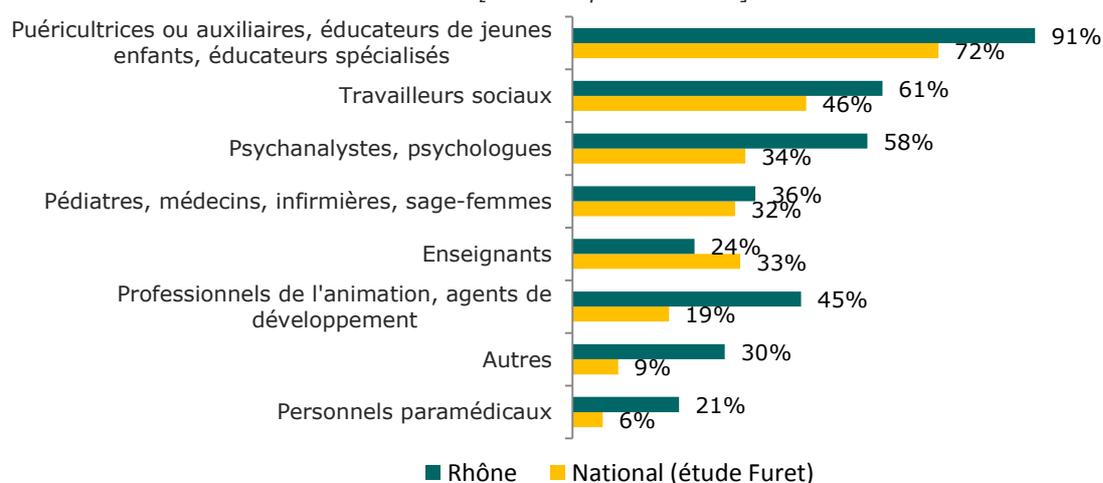
« Il y a un petit manque chez nous, on n'a dans l'équipe que 2 hommes, pour 3 demi-journées d'ouverture... Or la société a deux sexes ; il faudrait toujours qu'il y ait au moins un homme dans l'équipe, ça pose un problème parce qu'aujourd'hui la petite enfance est de plus en plus abandonnée par les hommes, ce sont des professions très féminisées. » (Accueillant)

### ○ Au sein des LAEP du Rhône, des équipes aux qualifications plus diverses qu'à l'échelle nationale

Si l'on observe le graphique suivant, qui donne à voir la représentation des différentes qualifications professionnelles dans les LAEP du département, il apparaît que la **pluridisciplinarité des équipes est plus importante dans le Rhône qu'à l'échelle nationale**. La part de LAEP comptant dans leur équipe chaque type de qualification professionnelle est en effet presque systématiquement supérieure dans le Rhône qu'en France. Ainsi, 9 LAEP du département sur 10 comptent des professionnels de la petite enfance dans leurs équipes (7 LAEP sur 10 à l'échelle nationale) ; 3 LAEP sur 5 ont des travailleurs sociaux (moins de la moitié au national) ; 1 psychanalyste ou 1 psychologue est présent dans près de 60% des lieux (34% sur l'ensemble du territoire)...

### Représentation des différentes qualifications au sein des LAEP

[Base 34 questionnaires]



**Ce caractère pluridisciplinaire des équipes est un atout fortement valorisé par les accueillants des LAEP.** La mixité professionnelle garantit la richesse des échanges de savoir-faire, de connaissances et représente une vraie plus-value pour l'analyse partagée de ce qui se passe au sein du LAEP lors des temps de supervision. Les équipes sont très attachées à cette diversité des origines professionnelles, et disent souvent craindre un appauvrissement des équipes du fait du désengagement progressif des institutions en termes de mises à disposition – qui, à terme, représente aussi un risque pour l'amplitude d'ouverture, voire pourrait même mettre en péril la pérennité de la structure –.

« La diversité des profils et des provenances est un atout. Mais de moins en moins d'accueillants sont mis à disposition par la ville, ainsi nous devons compter sur les bénévoles qui se font rare. Cela met donc en péril la pérennité de la structure » (Retour d'un LAEP sur le questionnaire)

« On est vigilant à conserver cette pluridisciplinarité, mais elle est moindre aujourd'hui. Quand je suis arrivée, il y avait une psychomotricienne, une orthophoniste... Le plus facile, aujourd'hui, c'est de chercher des accueillants dans les structures d'accueil de jeunes enfants ... Là si on veut élargir l'équipe, parce qu'on est toujours en recherche d'accueillants, le plus simple c'est d'aller recruter dans ces structures d'accueil. Mais il faut être vigilant car cela transformerait automatiquement l'accueil... » (Accueillant)

Outre la baisse des mises à disposition d'accueillants, **les LAEP soulèvent les autres difficultés qu'ils rencontrent pour stabiliser les équipes**, stabilité d'ailleurs jugée fondamentale pour garantir la qualité du travail d'accueil. D'abord, les difficultés à « recruter », à « trouver le bon profil » de personnes peuvent être importantes, et s'avérer réellement problématiques lorsque le turn-over dans l'équipe est important. A cela s'ajoute la question de la présence de bénévoles, qui peut être perçue selon les LAEP comme une richesse et/ou une fragilité. La souplesse en principe permise par ce statut peut parfois être contrebalancée par la difficulté à mobiliser de manière pérenne et régulière (beaucoup de bénévoles préférant faire du « bénévolat à la carte » afin de maintenir leurs autres activités, de pouvoir faire face à leurs « contraintes » - parents âgés, garde des petits enfants ... -). Certains LAEP, dont les équipes sont composées en grande partie de bénévoles, ont ainsi décidé de demander aux personnes nouvellement recrutées de s'engager moralement sur une période minimale (mais, ce faisant, le « coût » de l'engagement croît et peut avoir un effet démobilisant).

*« La difficulté majeure est de **parvenir à réunir tous les bénévoles et maintenir leur engagement** sur les réunions et les supervisions, car celles-ci se déroulent en soirée et les personnes sont en majorité actifs (enseignant, étudiant,...). Par contre l'équipe de bénévole est stable, ce qui permet avec les familles de créer une certaine sécurité et confiance » (Retour d'un LAEP sur le questionnaire)*

D'autres LAEP pointent également la difficulté pour certains – nouveaux – accueillants de trouver leurs repères, la bonne « posture » d'accueil lorsque les séances d'accueil sont trop éloignées dans le temps. Pour les accueillants – souvent bénévoles ou mis à disposition - n'accueillant qu'une fois par mois par exemple, il n'est pas évident de « laisser de côté » sa casquette professionnelle, d'adopter une position de bienveillance et de non-jugement...

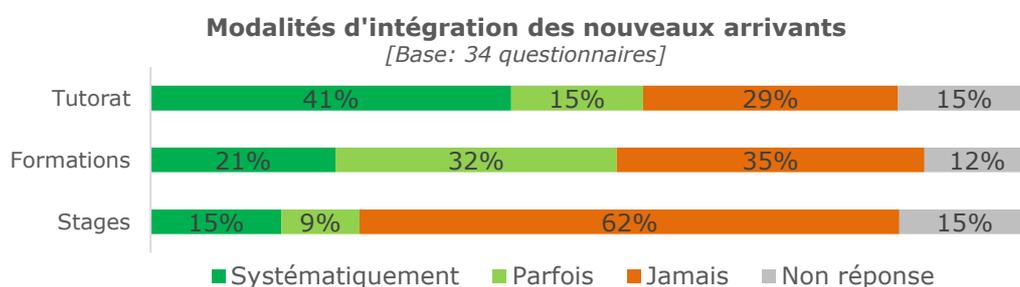
### › **Des modalités de recrutement et d'intégration des nouveaux accueillants peu systématiques et formalisées**

De fait, le **recrutement et l'intégration des nouveaux accueillants ne répondent pas toujours à des processus définis et formalisés**. Les procédures de recrutement varient en fonction de la structure porteuse du LAEP, du contexte partenarial et du statut des accueillants. Ainsi, dans l'un des LAEP rencontrés, fonctionnant en régie directe municipale et avec des salariés, les accueillants n'ont pas la main sur le recrutement : c'est le service ressources humaines de la Ville qui s'en charge. A l'inverse, dans les LAEP fonctionnant essentiellement avec du personnel mis à disposition, le renouvellement des accueillants se fait généralement par cooptation.

*« La manière dont sont choisis les nouveaux accueillants est un peu floue, il n'y a pas de procédure formalisée. On ne sait pas trop comment ils sont choisis... Souvent c'est une personne qui part et qui a la charge de trouver un remplaçant. Quand elle travaille dans une structure, elle trouve quelqu'un d'autre. Les candidatures par courrier sont plus rares, mais ça nous est arrivé. Cela nous pose question, il n'y a pas de marche à suivre. Ça reste quelque chose à formaliser. » (Accueillant)*

Quelques LAEP ont défini un processus de recrutement précis et d'intégration en plusieurs étapes. C'est notamment le cas de La Petite Maison : LAEP 'historique' et fonctionnant avec une majorité de bénévoles, l'équipe a rapidement formalisé une procédure permettant de « professionnaliser » les recrutements de bénévoles. Un document de communication a été élaboré par l'un des membres de l'équipe afin de présenter le projet du lieu, ses modalités de fonctionnement et les prérequis nécessaires pour intégrer l'équipe (engagement sur une période d'au moins 2 ans, disponibilité de 3 à 4 demi-journées par mois...)<sup>14</sup>. Les candidats doivent présenter une lettre de motivation retraçant leur parcours et leurs motivations pour intervenir dans le LAEP. Un entretien avec une commission de 3 personnes est ensuite organisé, suite à quoi un stage de 3 mois permet de vérifier l'adéquation entre les attentes de la personne et de l'équipe. Enfin, un bilan est effectué au bout de 3 mois par l'équipe pour confirmer ou infirmer le recrutement. La commission travaille aussi au recrutement de stagiaires de l'université, et prend en charge l'embauche de personnes rémunérées sur honoraires.

Quant aux modalités d'intégration des nouveaux accueillants, elles se font davantage « au fil de l'eau » qu'elles ne répondent à une procédure précise. Le tutorat est l'option privilégiée par les LAEP du Rhône pour faciliter l'arrivée de nouveaux accueillants, mais sa mise en œuvre n'est systématique que dans 41 % des cas. Souvent, ce tutorat prend la forme de séance d'accueil à 3 personnes au lieu de 2, la personne nouvellement arrivée adoptant dans ces premiers temps une posture d'observation. Les formations et stages sont en revanche moins fréquents, voire même inexistantes pour une part non négligeable de LAEP.



- ⌋ **Pour la majorité des LAEP, des temps de réflexion et d'échange collectifs qui s'incarnent surtout dans les séances de supervision**

La quasi-totalité des LAEP (32 sur 34, soit 94%) ont bénéficié de temps de supervision en 2013. La proportion de LAEP consacrant du temps à l'analyse de la pratique a légèrement augmenté depuis 10 ans : l'APER estime que 83% des LAEP du Rhône organisaient ce type de séances en 2003. Il convient pour autant de préciser que ce n'est pas parce qu'un LAEP n'a pas de supervision externe qu'il ne procède pas à des temps d'analyse de la pratique. Ainsi, pour certains lieux comme le Jardin

<sup>14</sup> Ce document figure en annexe.

Couvert, l'analyse de la pratique se fait lors d'une réunion d'échange entre accueillants (les 'jardiniers'), sans que l'intervention d'une personne tierce ne soit jugée nécessaire. **Les séances de supervision sont effectuées dans 12% des cas par un psychanalyste, et 84% des cas par un psychologue.** En moyenne, 8 séances et 13 heures ont été consacrées en 2013 à la supervision. Néanmoins, le nombre de séances est très variable d'un LAEP à l'autre : le nombre d'heures fluctue entre 4h et 22h annuelles, le nombre de séances entre 3 et 20...

**Outre les temps de supervision, tous les LAEP n'organisent pas de temps collectifs réguliers.** En effet, si la plupart des LAEP (31 sur 34) font également des réunions d'équipe, celles-ci ont le plus souvent lieu une fois par trimestre ou moins (52%). Pour 40% des LAEP, elles se tiennent plus fréquemment, à savoir une fois par mois. Quant aux formations continues, 41 % des LAEP du Rhône en ont bénéficié en 2013 – comparable à la moyenne nationale, établie à 40% dans l'étude du Furet -. Les thématiques de ces formations peuvent être diverses, mais touchent de près ou de loin à la pratique d'accueil: « articuler l'individuel et le collectif dans un LAEP », « règles, limites et interdits dans les lieux d'accueil », « être accueillant, une identité et un positionnement à définir »...

Les **temps de réunions et d'échanges collectifs sont aussi fonction du temps que les accueillants peuvent consacrer au LAEP**, et donc bien souvent de leur statut. Pour les salariés mis à disposition en particulier, il peut être très difficile de dégager des créneaux pour être présents lors de temps de réunion, qu'ils soient organisés à l'échelle du LAEP ou qu'ils réunissent des cercles d'acteurs plus larges (autres LAEP, partenaires). Outre l'impact sur l'ouverture du lieu sur l'extérieur et/ou la mise en place de partenariats, le manque de temps collectifs peut avoir selon les accueillants une incidence sur la qualité même de l'accueil.

*« C'est vrai qu'il y a eu une baisse de fréquentation du LAEP pendant 2 ans... On avait en moyenne autour de 8,5 enfants par séance, là on est à plus de 11. On a analysé ça comme un manque de cohésion dans l'équipe. Pour juguler ça, on voulait plus de réunions, d'échanges, pour que ça soit plus soudé... Du coup on a augmenté le nombre de réunions, et mis en place une formation collective... Quand on porte les projets correctement, les parents ont davantage envie de revenir aussi : c'est pas n'importe quoi, c'est suivi... Avant ça manquait de suivi, de cohésion dans l'équipe, et donc de cohérence dans l'accueil.»  
(Accueillant)*

### 3. Les publics accueillis

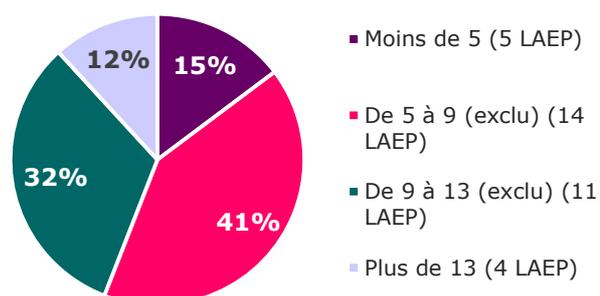
#### ▷ **En moyenne, près de 9 enfants accueillis à chaque séance**

Le nombre d'enfants accueillis varie d'un LAEP à l'autre en fonction de plusieurs facteurs : il dépend notamment de l'amplitude d'ouverture, de la capacité d'accueil des locaux, mais aussi de la situation du LAEP (lieu d'implantation et densité de population)... Par ailleurs, les accueillants soulignent qu'au-delà des modalités de fonctionnement du LAEP, la fréquentation peut être très fluctuante d'un mois

sur l'autre, d'une saison à l'autre. De nombreuses pistes sont énoncées par les accueillants, sans que soient dégagés de facteurs explicatifs systématiques pour éclairer ces variations. La composition et l'âge de la fratrie peuvent par exemple jouer au détriment de la fréquentation, lorsqu'un enfant dépasse l'âge maximal pour se rendre au LAEP et que l'accompagnant n'a pas de solution de garde alternative pour les plus grands. A l'inverse, la formation de relations interpersonnelles dans un groupe d'accompagnants – souvent des mères – peut se traduire par une fréquentation plus régulière et soutenue du LAEP...

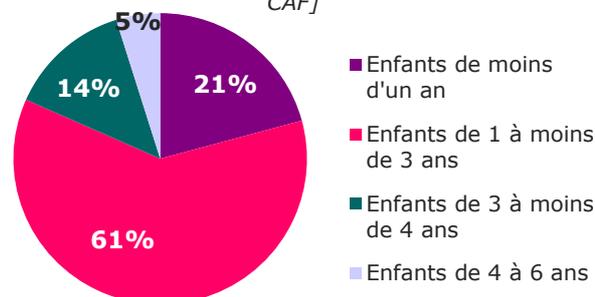
En 2013, les LAEP du Rhône ont reçu en moyenne 8,9 enfants par temps d'accueil, soit **un nombre légèrement plus élevé qu'à l'échelle nationale** (8,5). D'une structure à l'autre, le nombre moyen varie néanmoins d'un facteur de 1 à 7 (3,6 à 26 enfants accueillis en moyenne à chaque séance). 56 % des LAEP du Rhône reçoivent moins de 9 enfants en moyenne par séance ; 44 % en accueillent davantage.

**Répartition des LAEP en fonction du nombre moyen d'enfants accueillis par séance**  
[Base: 34 questionnaires]



Dans le département, 88% des LAEP n'accueillent les enfants que jusqu'à 4 ans : seuls 4 LAEP ont accueilli en 2013 des enfants de 4 à 6 ans. Ainsi, sur l'ensemble des présences recensées en 2013, **94% concernent des enfants de moins de 4 ans**. Les enfants de 1 à 3 ans sont les plus représentés au sein des LAEP du Rhône, comme au niveau national.

**Répartition des passages d'enfants suivant leur tranche d'âge**  
[Base: 40 attestations déclaratives de fonctionnement - CAF]



Au total, **les LAEP du Rhône ont comptabilisé 5 289 enfants différents accueillis durant l'année 2013<sup>15</sup>**. Les différences suivant les lieux sont néanmoins très importantes, puisque le nombre d'enfants différents accueillis sur une année civile oscille entre 17 et 1794 enfants selon les LAEP. Si l'on raisonne en termes de passages d'enfants durant l'année, les LAEP en recensent 22 223, soit une augmentation de 82,6% par rapport à 2003<sup>16</sup> (supérieure à la hausse du nombre de structures entre les 2 périodes, établie à 66,7%).

<sup>15</sup> Source : Attestations déclaratives de fonctionnement CAF, 2013.

<sup>16</sup> Le nombre de passages d'enfants était estimé à 12 173 par l'APER en 2003.

## ⌋ **L'accueil des accompagnants**

Sur le nombre total d'accompagnants ayant fréquenté les LAEP du Rhône en 2013, **les mères sont très largement majoritaires, puisqu'elles représentent 75 % des présences**. Les autres accompagnants se répartissent comme suit : pères à hauteur de 6% des présences, les 2 parents dans 7% des cas, d'autres accompagnants dans 13% des cas (grands-parents, tantes, amis, assistantes maternelles). A noter que dans le Rhône, **près d'un tiers des LAEP (11 sur 34) ont accueilli en 2013 des assistantes maternelles ou des gardes à domicile**.

**Tableau : Qualité des accompagnants suivant le nombre de présences en 2013.**

	Effectif	Pourcentage
Mère	12550	75%
Père	995	6%
Parents	1107	7%
Autres	2186	13%
Total	16838	100%

Source : Attestations déclaratives de fonctionnement CAF, 2013.

A l'instar de ce qu'avait mis en évidence l'étude du Furet, la **première attente que les accueillants des LAEP du Rhône prêtent aux accompagnants concerne la dimension de sociabilité, de convivialité et de rencontre offerte par le lieu**. A leurs yeux, les accompagnants recherchent avant tout un espace d'échange, de dialogue au sein des LAEP. La seconde attente principale, selon les accueillants, concerne la préparation de l'enfant à la vie en collectivité : près des trois quarts des LAEP y voient l'une des principales attentes des accompagnants (79% dans l'étude du Furet). Outre ces 2 items qui font consensus parmi les LAEP du Rhône pour caractériser les raisons qu'ont les accompagnants de se rendre au LAEP, les autres modalités de réponse sont citées beaucoup moins massivement: 'favoriser l'éveil et l'épanouissement de l'enfant', 'aider à la séparation' ou 'écouter les parents' sont mentionnés par moins de la moitié des LAEP pour expliquer la fréquentation de leurs structures (alors qu'à l'échelle nationale, ces réponses sont respectivement mobilisées par 76%, 76% et 82% des accueillants).

## Les principales attentes des accompagnants, selon les accueillants

[Base: 34 questionnaires]

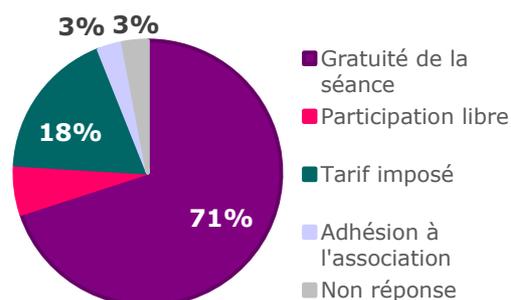


### Un accueil le plus souvent gratuit pour les familles

Dans plus de 2 LAEP sur 3 (71%), l'accueil est gratuit pour les familles (75% à l'échelle nationale). En revanche, la part de lieux pratiquant un tarif imposé est plus élevée dans le Rhône que sur l'ensemble du territoire français (18% contre 11%), tandis que la participation libre y est moins fréquente (6% contre 14%).

### Participation financière des familles

[Base: 34 questionnaires]

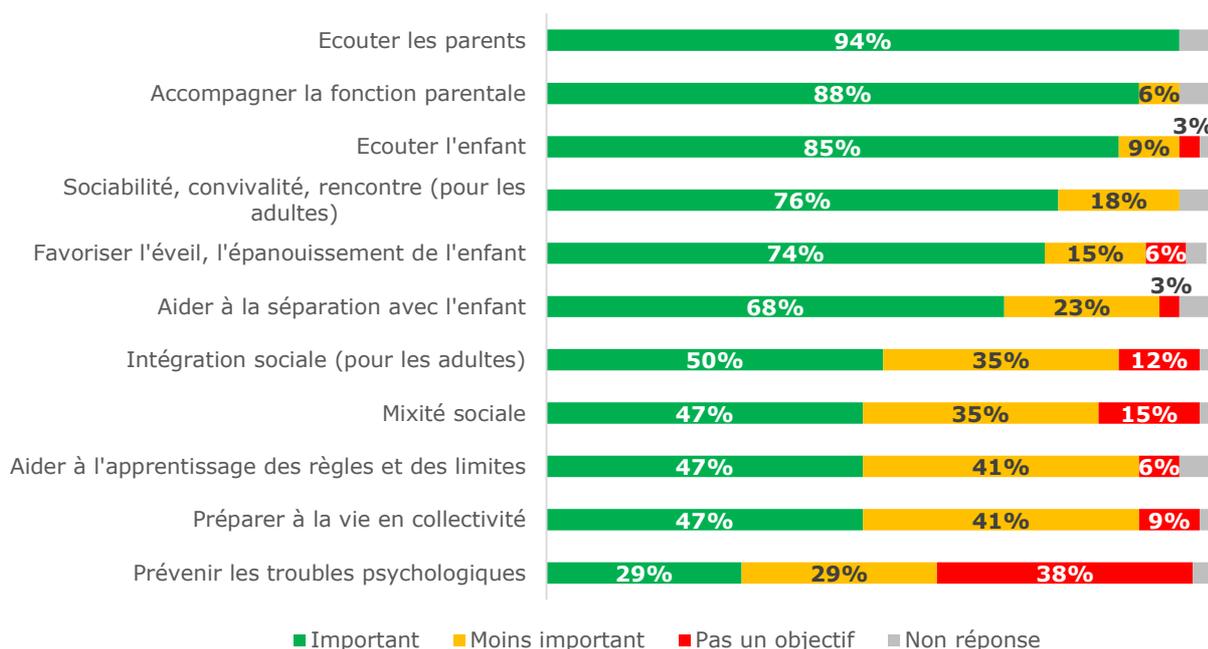


## 4. Le projet et le fonctionnement du LAEP

### « Ecouter les parents » et « accompagner la fonction parentale » : des objectifs pour la quasi-totalité des LAEP

## Degré d'importance des objectifs guidant l'action des LAEP

[Base: 34 questionnaires]



Du côté des accueillants, les objectifs les plus partagés se situent clairement du côté du soutien à la parentalité : ainsi, il s'agit pour 94% des accueillants d' « écouter les parents » et pour 88% d'entre eux d' « accompagner la fonction parentale ». Il est intéressant de noter ici le décalage par rapport aux attentes attribuées aux parents ; les 2 items ne recueillaient en effet que 35% et 29% des suffrages lorsqu'il s'agissait d'expliquer les attentes des accompagnants. Ce hiatus entre attentes des accompagnants et des équipes a souvent été confirmé en entretien : selon les accompagnants, les parents expliquent généralement leur venue avant tout dans l'intérêt de l'enfant (besoin de rencontrer d'autres enfants, de découvrir de nouveaux jeux, d'expérimenter un nouveau cadre...). Or les accueillants considèrent souvent que si ces attentes sont réelles, d'autres raisons – parfois inconscientes – peuvent amener les parents à fréquenter les LAEP: besoin pour les accompagnants de « souffler », d'échanger à propos de leurs difficultés de parents dans un groupe de pairs, de rompre un certain isolement, de faire des rencontres...

« Pourquoi ils viennent ? Le premier motif qu'ils nous donnent souvent, c'est « il est toute la journée avec moi, il voit pas d'autres enfants ». Ce qui est verbalisé, c'est que c'est pour l'enfant. Mais après parfois, ils vont nous dire « moi j'ai besoin de voir du monde », mais en général ça vient ensuite. **Les parents, on voit qu'ils viennent et reviennent pour eux aussi ; ils ont besoin de cet espace, c'est une soupape de décompression**» (Accueillant)

L'écoute de l'enfant constitue également un objectif de premier ordre : 85% des LAEP enquêtés jugent qu'il s'agit d'une des finalités principales des LAEP (91% dans l'étude du Furet). En revanche,

la prévention des troubles psychologiques, l'apprentissage des règles et des limites ou encore la préparation à la vie en collectivité ne sont pas des objectifs partagés par tous les LAEP : alors que certains y voient un des axes de travail important des accueillants, d'autres considèrent qu'il s'agit là de dimensions moins structurantes de leur projet. Les objectifs faisant référence aux questions d'intégration et de mixité sont également relativement clivant : alors que certains déclarent y consacrer une grande attention – environ 50% considèrent que c'est bien un objectif important du LAEP –, d'autres y accordent moins d'importance.

### › Des principes de fonctionnement qui font globalement consensus

L'ensemble des LAEP du département – comme à l'échelle nationale – s'entendent sur les fondamentaux guidant le fonctionnement des LAEP. Ces résultats ne sont guère surprenants dans la mesure où il s'agit là de principes de base fondant l'action des LAEP, principes repris pour la plupart dans la circulaire de la CAF de 2002. Ainsi, la **garantie de confidentialité, la mise à disposition libre de jeux ou encore le volontariat en termes de fréquentation sont au fondement des LAEP qui se présentent comme des espaces de liberté**. Le fait que l'inscription du prénom de l'accompagnant soit très rare dans les LAEP du Rhône – les LAEP préférant en général plutôt noter la qualité de l'accompagnant : « la mère de », « le papa de »... – semble corroborer cette idée selon laquelle la garantie de confidentialité se veut au centre de l'accueil.

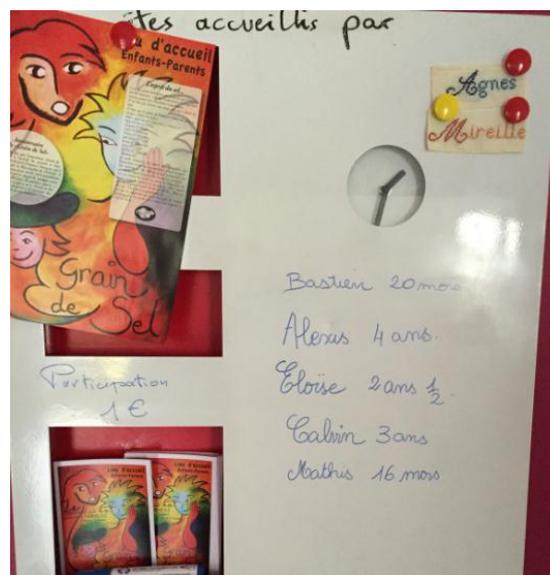


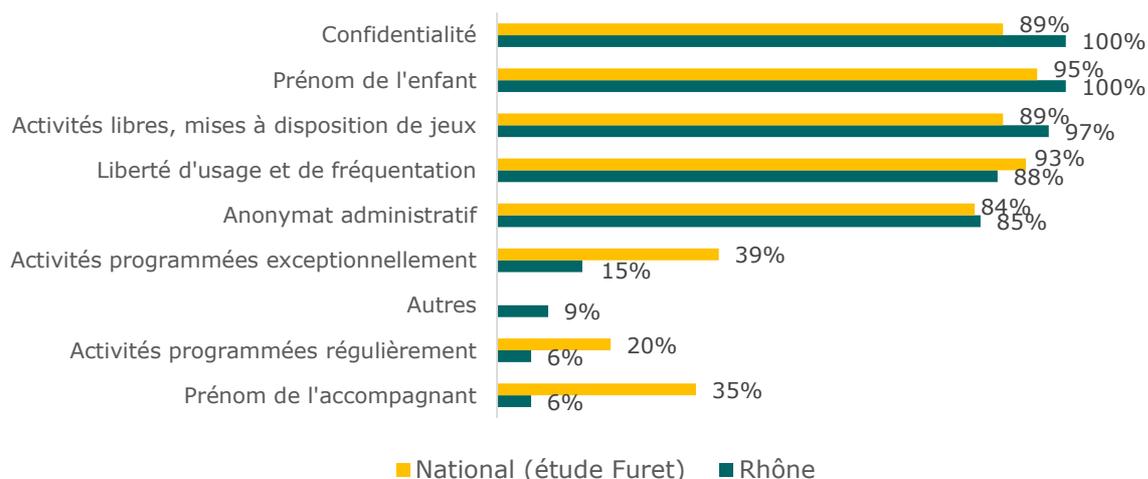
Tableau d'inscription des prénoms des enfants dans le LAEP Grain de sel, à l'Arbresle.

La **question de la programmation d'activités est en revanche plus discutée** : même si les LAEP proposant des activités régulières (6%) ou exceptionnelles (15%) sont minoritaires – et, semble-t-il, moins importants en proportion qu'à l'échelle nationale –, il s'agit là d'un véritable point de dissensus entre les lieux<sup>17</sup>.

<sup>17</sup> Cette question est développée dans la partie II. 2.

### Principes de fonctionnement

[Base: 34 questionnaires]



#### Accueillir et créer un espace d'échanges et de convivialité, les 2 axes dominants du travail de l'accueillant

Quand il s'agit de définir les axes principaux de leur travail, les équipes des LAEP du Rhône évoquent en premier lieu « l'accueil » des enfants et de leurs accompagnants. Etre « accueillant » suppose en effet d'adopter une certaine posture<sup>18</sup>, bien distincte de celle du professionnel que l'on a l'habitude d'être. Le travail d'accueil embrasse en ce sens un certain nombre de principes qui fondent le fonctionnement même des LAEP. Ce travail d'accueil a d'ailleurs pu faire l'objet de réflexions collectives, d'un travail de théorisation qui se traduit dans certains lieux par des productions écrites.

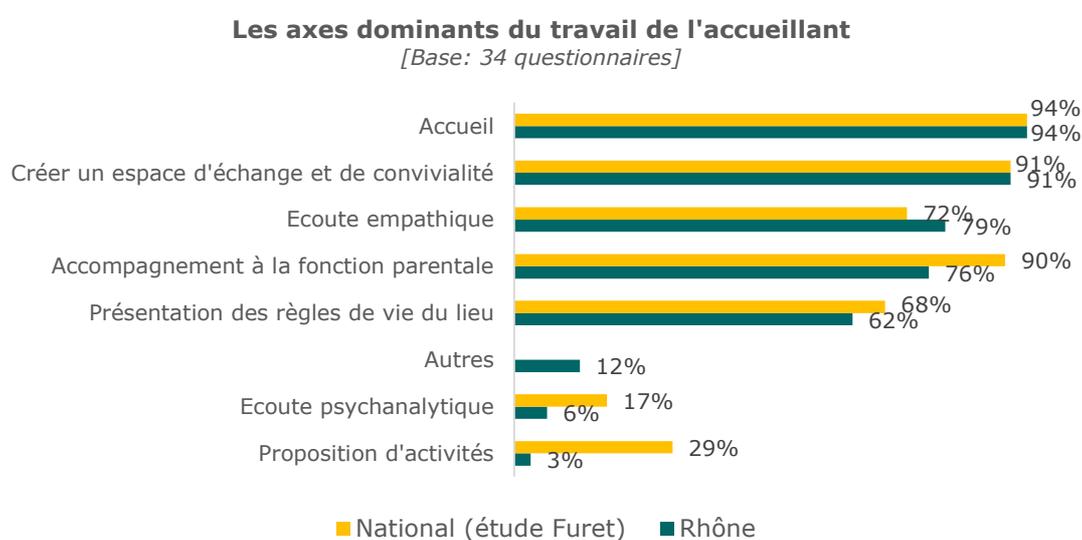
« Accueillir, c'est un subtil mélange entre la responsabilité et la disponibilité. La disponibilité, parce que l'on est entre guillemets à la disposition des enfants, des accompagnants, une écoute possible sans qu'elle soit imposée. La responsabilité, parce qu'on est garant d'un certain nombre de choses quant à ce qui se passe dans le lieu ; on est garant du lieu. » (Accueillant)

L'autre axe dominant qui guide le travail des équipes consiste à faire du LAEP un espace de convivialité où enfants et accompagnants puissent se retrouver et échanger. Il s'agit de créer un lieu ouvert où la parole puisse circuler et les expériences se partager, à la fois entre pairs et avec les accueillants. Bien que, nous le verrons par la suite, la convivialité de l'espace puisse être travaillée de manière différente d'un lieu à l'autre, il s'agit bien là d'une dimension fondamentale des LAEP.

<sup>18</sup> Cf. partie II. 1.

L'écoute empathique et l'accompagnement à la fonction parentale sont également jugés essentiels par les trois quarts des LAEP du Rhône. La présentation des règles de vie du lieu varie davantage : dans certains LAEP, les règles de vie sont exposées systématiquement aux accompagnants et aux enfants, notamment lors de la première visite. Dans d'autres lieux, les règles et principes à respecter sont présentés de manière plus informelle au fil des accueils.

Enfin, deux items créent des lignes de partages entre les LAEP, que nous examinerons par la suite. L'écoute psychanalytique, d'une part, n'est citée que par une minorité de LAEP comme axe de travail : la plupart, en effet, déclarent s'inscrire dans le sillage de la Maison verte de Dolto, mais ne se réfèrent pas pour autant à la psychanalyse. L'offre d'activités, d'autre part, n'est pas considérée comme un principe structurant de l'accueil pour la très grande majorité des LAEP.

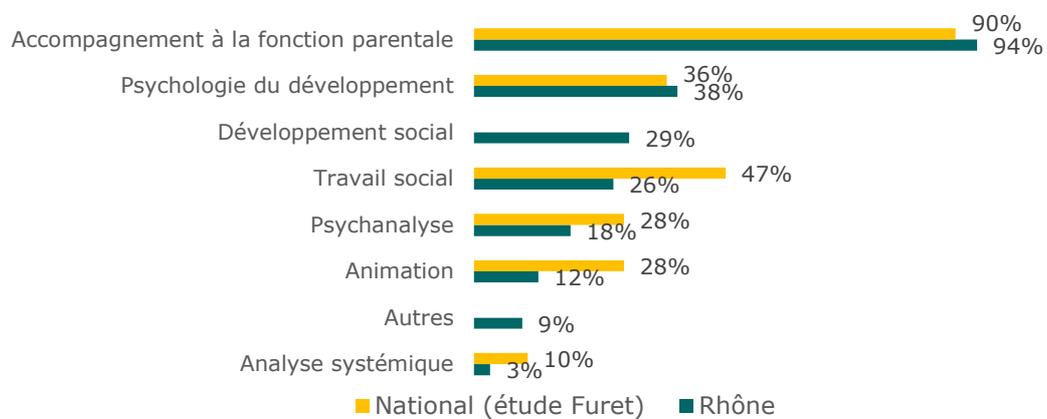


↳ **Des LAEP qui se réfèrent en premier lieu à l'accompagnement à la fonction parentale**

A l'instar de ce que révélait l'étude du Furet, la **référence partagée par l'ensemble des LAEP concerne l'accompagnement à la fonction parentale**, que l'on retrouve d'ailleurs largement dans le reste de l'enquête. Pour 7 lieux sur 34, soit environ 20% d'entre eux, il s'agit même de la seule référence citée. **Les autres champs de références sont en revanche plus 'éclatés'** et rassemblent rarement plus du tiers des LAEP du département. Autre élément notable, certains champs théoriques ou pratiques de référence apparaissent dans des proportions moindres qu'à l'échelle nationale. 6 LAEP seulement sur 34 se réfèrent explicitement à la psychanalyse – en proportion, moitié moins qu'à l'échelle nationale –. De la même manière, les références au travail social ou à l'animation sont presque deux fois moins représentées. Les frontières semblent en ce sens moins marquées, plus poreuses entre les LAEP, qui se reconnaissent moins aisément dans des champs de référence balisés.

### Champs théoriques et/ou pratiques auxquels l'accueil se réfère

[Base: 34 questionnaires]



### 3. TYPOLOGIE DES LAEP

L'étude quantitative a mis en évidence la grande diversité des LAEP dans le Rhône. Les configurations sont très variées, à la fois en termes d'ancienneté, d'équipe (nombre d'accueillants, statut, qualifications...), de structure gestionnaire, d'amplitude d'ouverture... Par ailleurs, chaque LAEP a défini son projet et son identité à partir de problématiques partagées par les acteurs d'un territoire, des spécificités du contexte socio-économique, des références théoriques et professionnelles des personnes qui portent le projet, parfois de demandes institutionnelles plus ou moins affirmées. La singularité de chaque LAEP tient également au fait qu'il s'agit de lieux en perpétuelle évolution, des dispositifs « vivants » faisant évoluer les pratiques d'accueil des familles en fonction de l'évolution du public, des situations rencontrées, ou encore de l'approfondissement de la réflexion sur la pratique.

Pour autant, les études précédentes montrent que les LAEP partagent un certain nombre de 'fondamentaux' qui dessinent un cadre structurant partagé. Cette base commune, notamment mise en évidence par l'étude du Furet en 2010, se retrouve également dans la circulaire de la CAF de 2002 – réactualisée en 2015 – qui pose un référentiel national des LAEP. Dès lors, quels sont les similarités et les points de convergence entre les LAEP dans le Rhône ? Autour de quels principes communs se retrouvent-ils ? A l'inverse, qu'est-ce qui, en théorie et/ou en pratique, les distinguent les uns des autres ? In fine, peut-on établir une typologie des LAEP et dessiner différents modèles d'intervention ?

#### 1. Les fondamentaux partagés

- › **Des « lieux d'accueil du lien enfant-parent »<sup>19</sup> fondés sur des principes de fonctionnement communs**

Les entretiens menés auprès de 14 structures du département ainsi que l'enquête par questionnaire donnent à voir l'unité de fonctionnement qui caractérise les LAEP du Rhône. Le premier principe commun, fondement essentiel des LAEP, concerne l'accueil de l'enfant en présence d'au moins un parent ou un adulte référent. Les accueillants jugent qu'il s'agit là de la raison d'être même des LAEP – proposer un espace d'accueil du lien enfant-parent – et précisent qu'ils exposent systématiquement cette règle lors d'une première venue. Aucune exception n'est tolérée à ce principe, dans la mesure où il fonde la singularité des LAEP et les distingue des structures d'accueil et modes de garde « traditionnels ».

---

<sup>19</sup> Cette formule a été utilisée plusieurs fois par des accueillants lors des entretiens.

« La première règle de base, c'est que l'adulte reste tout le temps d'accueil. En cas de voiture mal garée, il doit emmener l'enfant, pour la boulangerie c'est pareil, pour passer un coup de fil aussi. On ne transige pas là-dessus. » (Accueillant)

La règle de confidentialité apparaît également comme fondamentale. Pour la plupart des LAEP du Rhône, ce principe de confidentialité se traduit par l'anonymat administratif des accompagnants (85% des LAEP) : aucun nom ou prénom d'adulte n'est généralement inscrit, l'accueil des familles n'est pas circonscrit à partir de critères géographiques. **La fréquentation du lieu est par ailleurs basée sur le volontariat, la non-inscription et la souplesse de l'accueil.** Dans les cas où les accueillants ont déjà fréquenté les accompagnants dans un autre cadre – souvent professionnel –, ils sont tenus à une règle de discrétion.

**Les modalités de participation financière doivent également garantir l'accès de tous aux LAEP.** Dans la plupart des structures, c'est le principe de gratuité qui prévaut. Dans d'autres LAEP, une participation libre ou imposée – généralement modique – est la règle. Ces deux options ne sont néanmoins pas tout à fait équivalentes. Dans les LAEP où une participation est requise, le paiement doit être « *symbolique mais non dérisoire* » (accueillant).

Les formalités d'accueil, qui traduisent ces principes dans la pratique, sont très similaires d'un LAEP à l'autre. Enfant et accompagnant sont accueillis à leur arrivée par un accueillant, qui salue aussi bien l'enfant que l'adulte référent. Le prénom de l'enfant est ensuite inscrit sur un tableau ou un cahier, où peuvent également être consignées quelques données – variables selon les LAEP : lien entre accompagnant et enfant, code postal, modalité de prise de connaissance du LAEP... Les règles de vie sont éventuellement présentées ou rappelées. **Enfant et accompagnant sont alors invités à disposer des lieux et peuvent évoluer à leur gré dans l'espace du LAEP,** dans la limite du respect du règlement intérieur. Cette notion de 'mise à disposition' du lieu, des jeux, de 'disponibilité' des accueillants est sans cesse rappelée par les équipes : il s'agit de permettre aux hôtes de se saisir du lieu comme ils le souhaitent.

« Une fois les formalités d'accueil remplies, ils ont la possibilité d'user du lieu, d'aller et venir, de profiter de cet espace. Les enfants peuvent jouer, les adultes peuvent s'asseoir... Tout ce monde-là va et vient, tous les jeux sont à disposition... » (Accueillant)

**Le projet et l'objectif principal des LAEP se définissent autour de l'accompagnement à la fonction parentale.** Ainsi que le montrait l'enquête quantitative, il s'agit en effet de la seule référence réellement partagée qui rassemble ces lieux par ailleurs très divers. Dans l'accueil, cela se traduit par une volonté d'accompagner, d'étayer les parents dans un cheminement, à travers le renforcement du lien enfant-parent, ainsi que la réassurance et la valorisation des compétences des parents.

**Les LAEP, à travers toutes ces dimensions, se définissent comme des lieux singuliers d'accueil du lien enfant-parent, dotés d'une vocation universaliste.** Il n'y a pas de « public cible » : les principes

d'anonymat et de discrétion visent à favoriser la fréquentation du lieu par tous, tout en écartant toute suspicion de « contrôle » des accompagnants.

### › **Une posture d'accueillant bien définie**

Le positionnement des accueillants vis-à-vis des hôtes s'appuie également sur un certain nombre de principes et de savoir-être partagés, résultant à la fois du corpus théorique qui s'est constitué au fil de l'histoire des LAEP et de l'expérience d'accueil de chacun, qui vient régulièrement nourrir et interroger les pratiques de l'équipe. Il est intéressant de noter qu'en dépit de la diversité des LAEP rencontrés, les accueillants décrivent dans des termes comparables et souvent très proches leur posture au sein du LAEP. Cet élément est d'autant plus frappant que les accueillants rencontrés sont issus d'horizons professionnels très différents ; or s'ils acceptent que la pratique de l'accueil puisse différer en fonction des formations initiales, mais également des personnalités et histoires individuelles – « on accueille à partir de ce que l'on est », nous dira une accueillante –, les principes qu'ils énoncent reviennent avec une grande constance dans tous les entretiens.

*« Pour ce qui est de la pratique, nous pouvons réfléchir, analyser la situation, mais ici on ne pratique pas la psychanalyse, la médecine, le conseil conjugal et familial... Bien évidemment, nous avons sans doute une manière de penser les situations qui dépend de nos formations, mais nous savons qu'ici nous pratiquons l'accueil, qu'il se questionne et s'élabore à la fois individuellement et collectivement. Et donc nous ne le pratiquons pas de manière très différente... » (Accueillant)*

L'un des préalables pour accueillir est d'abord de **laisser de côté ses savoirs et compétences professionnels**. Chacun des accueillants fait l'expérience, lorsqu'il fait ses débuts au sein du LAEP, de la difficulté que cela représente : il faut alors « désapprendre » les connaissances ou les savoir-faire mobilisés quotidiennement, accepter d'être désarmé face à certaines situations, apprendre à ne pas agir et ne pas intervenir ou bien à agir et intervenir différemment... Les accueillants s'efforcent de ne pas se positionner du côté de l'expertise ou du conseil, de ne pas se poser comme détenteurs d'un savoir. Sur tous ces aspects, l'accueillant quitte son habit de professionnel pour se mettre en relation différemment avec ses hôtes.

*« C'est accueillir et accepter d'oublier ses repères. Accepter un non-savoir » (Accueillant).*

*« Moi qui viens de la crèche, au début ça n'était pas évident. Dans les crèches, on est très acteur, toujours dans l'action, à s'occuper de l'enfant... Le LAEP c'est très déroutant, c'est une posture différente, c'est travailler sur le lien entre parents et enfants. Au début j'ai eu beaucoup de mal à me positionner, il fallait adopter une autre posture. Ça s'est fait progressivement, au fil des séances. » (Accueillant)*

*« C'est être débarrassé de tout ce qu'on est, en tant que professionnel ou parent » (Accueillant)*

Les accueillants définissent leur posture par **une éthique de l'adaptation et de la disponibilité**. Il s'agit avant tout de ne pas s'imposer, de laisser libre cours à ce qui s'exprime tout en se montrant

disponible. Le registre est davantage celui de l'observation et de l'écoute que de l'action et de l'intervention. Les accueillants expriment cela de diverses façons : ils parlent d' « accueillir ce qui arrive », de se positionner « en creux » selon ce que les familles « viennent chercher », ou encore d'occuper une « position tierce ».

*« Moi, plus ça va, et plus je me dis que le lieu a une fonction grand-parentale. On est un contenant pour qu'un autre contenant puisse contenir l'enfant. C'est un peu l'image du grand-parent idéal : être dans une position tierce, s'appuyer sur son expérience pour appuyer l'autre dans son propre chemin. » (Accueillant)*

Les temps d'accueil ne répondent pas en ce sens à « des règles » ou des « recettes » précises: les équipes soulèvent régulièrement que les séances se suivent mais ne se ressemblent pas. L'intervention au sein du LAEP est en ce sens toujours une « surprise » : selon le public accueilli, les attentes que l'on perçoit, l'accueillant peut rester en posture d'observation, prendre part à des échanges entre accompagnants, être fortement sollicité...

*« Nos postures, nos attitudes, il faut les caler en fonction... On est des funambules. On reçoit des fois des stagiaires... Mais moi j'ai pas de recette, quand il faut être avec l'enfant, quand il faut être avec le parent... Je ne sais pas, il faut le sentir. (...) Moi j'ai tendance à dire qu'il y a autant de postures différentes qu'il y a de parents différents. » (Accueillant)*

*« Un autre intérêt de ce lieu, c'est qu'on y trouve des choses très diverses d'une fois sur l'autre. C'est un espace de diversité et de surprise, c'est très agréable. Les séances ne se ressemblent pas du tout ; on peut faire des séances avec un seul enfant, d'autres avec 20... » (Accueillant)*

Enfin, être accueillant suppose d'adopter une posture de respect et de non-jugement. Le parti-pris est résolument celui de la neutralité : il s'agit, tant que faire se peut, de faire du LAEP un espace de liberté et non un cadre normatif.

*« On est dans la bienveillance. Quoiqu'on puisse voir, entendre ici, et dieu sait que parfois, on pourrait presque être dans le jugement, on est là pour accueillir la famille telle qu'elle est, et là où elle en est. » (Accueillant)*

Pour autant, les accueillants ont fréquemment soulevé dans les entretiens les difficultés, parfois, à conserver une telle posture de neutralité : comment réagir lorsqu'un parent sollicite explicitement un avis? Comment répondre aux demandes de conseils que les accompagnants peuvent formuler ? Les équipes concèdent que l'absolue neutralité n'est pas toujours tenable et qu'ils peuvent ressentir un certain malaise à ce propos. La plupart des accueillants ont donc développé des pratiques afin de réagir au mieux face à ces sollicitations : ils peuvent ainsi reformuler ou même renvoyer la question à leur interlocuteur, inviter d'autres accompagnants à prendre part à la discussion et à émettre un avis ou encore répondre en resituant bien leur positionnement comme tout à fait relatif...

«Le classique c'est « Ben je sais pas, et vous ? », souvent on essaye de renvoyer les questions, soit « et vous qu'est-ce que vous en pensez, la solution viendra que de vous » ... Après ça crée un échange... Ce qui est super c'est aussi de faire circuler la parole, de demander à une autre maman qui est là... Il s'agit pas tant de contourner la question que de leur signifier : « je n'ai pas un statut supérieur à vous, je peux donner mon avis des fois, mais ce n'est que mon avis, un échange d'égal à égal, il n'y a pas d'avis absolu... Petit à petit vous allez trouver la solution'. On n'est pas, mais pas du tout, un magasin de recettes. » (Accueillant)

« Notre rôle, c'est de montrer, par la reformulation, que le parent a souvent la réponse, notre rôle est de permettre cette réflexion. On fait circuler aussi, 'et vous vous en pensez quoi, ça vous est déjà arrivé ?' Et alors les mamans s'épaulent, s'étaient » (Accueillant)

### ⌋ **La construction du cadre d'accueil au fil du temps et comme élaboration collective**

Une autre spécificité des LAEP tient au **caractère mouvant et évolutif du cadre et de la pratique d'accueil**. Le projet même du lieu est susceptible d'évoluer en fonction de ce qu'observent les équipes, de ce qui « fonctionne » ou pas, de ce qui est jugé le plus pertinent. L'élaboration du règlement en est un exemple : les règles sont régulièrement mises en débat au sein de l'équipe, examinées au regard des expériences d'accueil récentes et ajustées le cas échéant.

De la même manière, la **posture des accueillants est en construction perpétuelle**. Elle se définit avant tout comme un « **savoir-être** » : l'accueillant ne peut se contenter de transposer des préceptes théoriques pour faire son travail, mais façonne son positionnement au gré de ses expériences d'accueil, ses interrogations et ses erreurs. Beaucoup d'accueillants estiment ainsi avoir fait évoluer leur pratique de l'accueil au fil des années.

« Quand on accueille une nouvelle accueillante, on a du mal à expliquer, on se dit que petit à petit elle comprendra les difficultés, on en parlera en supervision... Petit à petit. » (Accueillant)

**L'analyse de la pratique est à ce titre jugée fondamentale par les accueillants**: elle doit permettre à chacun d'évoquer ses difficultés, ses questionnements, et d'interroger sa pratique pour éventuellement la repositionner. La réflexivité qui s'y déploie permet aux équipes de ne pas fixer leur travail dans un modèle figé. Ces séances de supervision sont également un temps de réflexion collective sur le lieu, ses règles, etc. et permet au projet du LAEP de gagner en cohérence.

« Le projet, le LAEP s'est constitué au fil des ans, avec l'appui de RAMO notamment et le superviseur qui est resté très longtemps, au moins 12 ans... Grâce à cette personne avec qui ça a très bien fonctionné, on a beaucoup travaillé sur le cadre du lieu. Petit à petit, le temps aidant, avec le renouvellement de l'équipe, il y a eu un travail, une élaboration de plus en plus fine de notre travail » (Accueillant)

Le cadre des LAEP est en ce sens mouvant, en continuelle élaboration : il évolue au gré de la pratique et de son analyse collective.

○ **A travers toutes ces dimensions, les LAEP se définissent comme des « lieux de possibles »<sup>20</sup>**

Les LAEP se donnent à voir comme **des lieux ouverts et « plastiques » qui permettent à chacun de suivre son propre cheminement**, sans notion de contrainte ni d'accompagnement thérapeutique ou social. Ils sont bien des « lieux de possibles » par toutes les garanties qu'ils offrent : libre fréquentation, confidentialité ou encore souplesse et plasticité de l'accueil qui permettent aux hôtes de se saisir du lieu en fonction de leurs attentes, besoins et envies – il peut être un lieu de parole, comme un lieu d'échanges, un lieu de jeux ou de repos....

Leurs objectifs, qui se rassemblent autour de la notion d'accompagnement à la fonction parentale, sont multiples et visent autant l'enfant que le parent et le lien qui les unit : lutte contre l'isolement, réassurance des parents dans leurs compétences, pause dans le quotidien, échanges entre pairs, premières expériences du collectif, travail sur la séparation... En ce sens, ils constituent des lieux de prévention. Pour plusieurs équipes rencontrées, **si les LAEP n'ont pas à proprement parler de visée thérapeutique, c'est précisément en tant qu'espaces de prévention qu'ils produisent des effets thérapeutiques.**

Les LAEP rompent donc avec les principes de fonctionnement et les objectifs de nombreux autres espaces dédiés à la petite enfance ou au soutien à la parentalité. Par ailleurs, il est important de souligner que **ce sont des lieux distincts et indépendants des institutions œuvrant sur ces champs.** Si tous les LAEP travaillent en partenariat avec les acteurs de leurs territoires ou en réseau – à des degrés divers et selon des configurations variées –, ils sont attentifs à ne pas « mélanger » les cadres d'intervention. Le travail mené en 2011 par la Commission Départementale de l'Accueil des Jeunes Enfants sur les points communs et différences entre les LAEP et des Espaces d'accueil enfants parents<sup>21</sup> insiste d'ailleurs sur ce point : alors que les seconds peuvent être reliés à une instance, les premiers sont « *autonomes par rapport à toute institution* » (*Ibid.*, p. 7).

« Et en ce qui concerne l'éthique, les principes moraux et théoriques sur lesquels se fonde la pratique de l'accueil, l'association et son équipe sont indépendantes des subventionneurs comme de toute instance tierce. A charge pour l'association de les convaincre, et d'éveiller, de maintenir ou de réveiller leur intérêt bienveillant. » (Extrait du site internet du LAEP La Petite Maison)

<sup>20</sup> Cette formulation est reprise de l'étude du Furet.

<sup>21</sup> CDAJE, *Lieux et Espaces d'accueil enfants-parents : points communs et spécificités*, 2011.

L'ensemble de ces éléments crée donc un cadre structurant commun aux LAEP du Rhône qui partagent bien plus de similarités qu'ils ne se distinguent les uns des autres. Pour autant, les entretiens menés ont fait apparaître un certain nombre de points de divergences qui révèlent des différences de pratique qu'il convient d'exposer.

## 2. Les lignes de partage

### ↳ Le débat autour de l'offre d'activités ou d'animations

Dans le Rhône, 5 LAEP proposent, à titre régulier ou plus exceptionnel, des activités ou animations. Ainsi, **2 d'entre eux proposent de manière hebdomadaire différents ateliers et animations ouverts aux enfants et parents** : éveil musical, psychomotricité, comptines, marionnettes ou encore échanges avec une professionnelle sur un thème défini (sommeil, alimentation, langage...). Ces activités sont le plus souvent prises en charge par les accueillants, mais peuvent parfois faire appel à un intervenant extérieur. Pour les autres LAEP, les activités ou animations sont beaucoup plus ponctuelles : il peut s'agir d'actions en partenariats avec un autre acteur (un LAEP évoque par exemple une intervention avec le bus info santé), d'un évènement festif organisé à l'occasion d'une date anniversaire...

Pour les LAEP proposant ce type d'offre, il est intéressant de noter que **ces activités ou animations ne sont pas une fin en soi ; elles servent bien plutôt de support à la relation, au lien parent-enfant**. Il s'agit avant tout d'utiliser un médium pour permettre des moments de partage et des échanges entre les personnes présentes. D'après les accueillants, ces activités se sont le plus souvent mises en place suite aux demandes récurrentes des accompagnants. Si ces animations font donc partie de l'offre de LAEP, elles ne sont pas mises en avant par les accueillants comme un axe structurant de leur travail par rapport à la fonction d'accueil. A noter également que la proposition d'activités ou d'animations a généralement à voir avec l'historique du lieu : ils ont pu, avant d'être « labellisé » LAEP, se définir comme des espaces d'animation, ou se nomment « lieu d'accueil et d'animation » et accueillent en dehors des temps d'accueil du LAEP des ateliers du centre social.

« Les **animations**, c'est une manière d'avoir **un prétexte à une relation parent-enfant**. C'est pas des animations de loisirs, c'est davantage un prétexte à cet échange-là. Moi j'aime bien conter, ou la musique : c'est une manière d'avoir **un support pour cet échange**. » (Accueillant)

« Les animations, c'est une réelle demande des parents... Je sais que certains LAEP sont « anti animation », mais pour nous cela fait partie du projet et ça ne prend pas absolument pas le pas sur l'accueil. » (Accueillant)

La plupart des lieux, à l'inverse, refusent de mettre en place toute activité ou animation programmée.

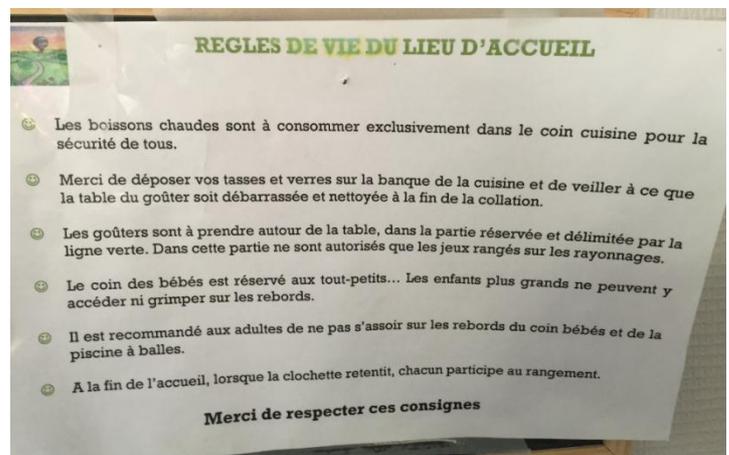
Ils réfutent l'idée de programmer, ou même d'initier, des activités définies. A leurs yeux, les LAEP sont avant tout **des espaces d'accueil au cœur desquels la mise à disposition de jeux permet à chacun d'évoluer à son gré**. Les activités et animations, dans la mesure où elles « posent un cadre », mettent en cause cette liberté d'action. L'accueillant est là pour accompagner, mais ne doit pas initier.

« Il n'y a pas d'activités ou d'animations. On n'est pas des animatrices; et **si on propose des choses, on n'est plus dans cet accueil...** ça n'empêche pas que les parents soient très sensibles aux jeux qu'on met à disposition. Mais **c'est un lieu libre** » (Accueillant)

*L'idée est vraiment d'accueillir le lien parent-enfant. Pour nous l'animation, c'est nous qui proposons quelque chose. C'est un autre travail, c'est pas notre parti pris ici. L'animation, c'est quand quelqu'un est responsable de ce qui se passe. Dans les jeux libres, ça n'est pas pareil. Pour moi une animation commence presque au moment où l'accueillant joue avec des feutres, avec un enfant, qu'il initie le truc... **L'idée c'est qu'ils se saisissent de ce qu'il y a, et que nous on accompagne...** Nous on est sur la libre association, comment on s'en saisit, comment ça s'enchaîne, mais il n'y a pas de prévision... On n'y trouve pas d'intérêt particulier ; c'est un cadre rigide, l'animation, à l'opposé de ce qu'on veut proposer. On est dans un lieu de liberté ici ; les gens viennent quand ils veulent, et ils sont libres de se saisir de ce qu'ils veulent. » (Accueillant)*

### ⤵ **Les règles du lieu et le seuil d'intervention pour les faire respecter varient d'un LAEP à l'autre**

La question des règles de vie du lieu met également en lumière les différences d'un LAEP à l'autre. Du point de vue d'abord de leur formalisation et de leur présentation, les LAEP font des choix différents. Certains LAEP ont un règlement intérieur écrit, systématiquement présenté aux hôtes - en particulier lors du premier accueil - et affiché sur place. D'autres ont établi un ensemble de principes à respecter plus implicites, qui sont surtout exposés à l'oral.



Règlement intérieur affiché dans un LAEP.

« Nos règles de vie c'est que de l'oral, des choses actées ensemble à l'oral, mais c'est jamais écrit, elles ne figurent pas dans le règlement. On s'était posé la question d'afficher les règles sous forme de dessins, mais finalement ça se re-régule, ça revient à la normale... » (Accueillant)

Au-delà, le **contenu même des règles peut être très changeant d'un LAEP à l'autre**. Dans certains, leur nombre est relativement limité, dans d'autres elles sont plus nombreuses. Il peut s'agir du

goûter pris à table, de ranger les jouets après les avoirs utilisés, d'interdire l'usage du téléphone portable... Certains des LAEP reprennent également l'ensemble des règles qui avaient été définies par la Maison verte : ligne rouge comme délimitation des espaces permis avec engin porteur, port du tablier pour jouer au jeu d'eau. D'autres peuvent y être ajoutées : possibilité de monter sur le toboggan par le plan incliné, nécessité se déchausser pour jouer sur les tapis, respect et tolérance mutuels, neutralité religieuse du lieu... La **variabilité des règles** tient en ce sens aux spécificités du lieu et au projet qui y est porté ; néanmoins, elle **fait également écho aux fonctions différentes qui leur sont attribuées**.

Certaines visent avant tout à **garantir le vivre ensemble et le bon fonctionnement du lieu**. D'autres constituent le **pendant « pratique » des principes fondamentaux du LAEP**, notamment concernant l'accueil du lien parent-enfant. L'interdiction de l'usage du téléphone portable par exemple est justifiée par le fait que l'appareil est susceptible de détourner l'attention de l'accompagnant, au détriment de l'enfant. Enfin, quelques lieux voient dans les règles une fonction supplémentaire : elles peuvent en effet viser à **garantir à l'enfant un « cadre d'expériences inédites »** (accueillant). Il s'agit par exemple de permettre à l'enfant de monter sur une chaise ou encore de ne pas le réprimander s'il prend un jouet dans les mains d'un autre enfant. Ces règles peuvent clairement aller à l'encontre des règles éducatives posées par les parents ; néanmoins, les accueillants considèrent qu'ils sont là pour garantir ces possibilités de l'enfant, le LAEP se définissant comme un espace « *hors de la vie quotidienne* » où ce type d'expérience est autorisé.

*« Une autre de nos règles : le jeu est à celui qui s'en sert. Si l'enfant le prend à un autre enfant, un accompagnement se fait sur le jeu : « il était à lui, il l'avait mais maintenant tu en es responsable ». Il n'y a pas de moralité, c'est bien ou c'est mal... Ça fait écho à une réflexion en équipe, ça part aussi d'une théorisation. L'expérience montre que le plus démuné des petits enfants est le petit rapté : il ne fait rien de son jeu généralement... La règle stoppe les récriminations. L'enfant en difficulté est celui qui a rapté le jeu et est incapable de s'en servir aussi ; il a besoin d'être accompagné par la parole : « Peut-être que tu pourrais essayer de faire comme lui ? ». La vie mise dans le jeu par le premier enfant, c'est ça qui l'intéresse... On ne formule pas comme une sanction, c'est plutôt « alors qu'est-ce que tu vas faire avec le camion ? ». Pas une réprobation, mais l'accompagner de manière positive. **Accompagner cette scène, c'est beaucoup plus intéressant pour l'enfant, que celle de bonne éducation qui voudrait qu'on lui reproche d'avoir pris le jeu à l'autre enfant**, chose que la société fait très bien par ailleurs. **On n'est pas là pour administrer la justice, la société s'en charge très bien, mais pour permettre des activités inédites**, hors de la vie quotidienne. [...] Une des fonctions des règles est **d'empêcher la toute-puissance de l'adulte sur l'enfant**. Des mères sont tout à fait contre certaines choses, on peut leur dire : 'ici c'est comme ça, pour l'instant on n'a pas trouvé mieux' » (Accueillant)*

Enfin, **les seuils de tolérance et d'intervention des accueillants vis-à-vis des règles implicites ou explicites sont également changeants**. Ils varient certes entre les lieux, mais peuvent également différer au sein d'un même LAEP. La question de l'usage du téléphone est à ce titre révélatrice : alors qu'il est interdit dans certains lieux – le téléphone étant systématiquement éteint à l'entrée –, il est toléré dans d'autres LAEP où il peut être utilisé en cas d'urgence. Plus encore, les situations de

violence – verbale ou physique – entre un adulte et un enfant ne sont pas du tout gérées de la même manière selon les lieux. Bien que les accueillants précisent que ces scènes soient rares, plusieurs équipes ont pu y être confrontées et s’interroger sur l’opportunité d’intervenir, et la manière de le faire. Certains y voient une limite à ne pas franchir et une situation qui appelle une intervention immédiate. D’autres sont moins tranchés et, au nom du principe de non-jugement qui guide leur action, optent pour des modalités d’intervention plus indirectes.

« Il n’y a pas vraiment de règle en termes d’intervention, sauf que nous n’acceptons pas les critiques, les propos déplacés... Par rapport au respect mutuel. Ou même, on ne rigole pas des enfants. On ne veut pas de propos déplacés ; dans ce cas-là, on intervient. **Si les parents frappent, on intervient également ; ça n’arrive pas souvent mais si c’est le cas, on intervient.** Ce sur quoi nous intervenons, ce n’est pas la mentalité, mais les actes, notamment les actes de parole. On dit ce qui se fait et ce qui ne se fait pas. On peut rappeler que la loi interdit de taper les enfants, même si la loi n’interdit pas la fessée dans l’usage coutumier. Là encore **il s’agit d’éviter que l’enfant soit traité de manière misérable.** Un enfant peut aussi être malmené d’autres manières. Souvent, en réunion d’équipe, on en discute. Parfois on est démuni... Mais ça m’est arrivé de dire à un enfant « tu n’as rien fait de mal » après une remarque vénéneuse... » (Accueillant)

« Toute la question pour nous, c’est on intervient ou on n’intervient pas. Dans certains LAEP, ils prônent plutôt la non-intervention. Nous c’est un peu au cas par cas, moins tranché. (...). Après c’est la façon dont on va le faire, ne pas pointer quelque chose... Parfois, on va intervenir, quand un enfant pousse un autre enfant, agresse, on en a beaucoup ces temps-ci, avec des parents qui interviennent pas... Pour nous c’est important d’expliquer pourquoi ça fait pleurer l’autre, etc... On ne va pas pointer une défaillance des parents, mais y a aussi le cadre du lieu à respecter : on essaie de le repositionner comme ça. Des fois on se questionne... **Quand un parent frappe son enfant par exemple, on n’intervient pas... C’est très compliqué, on ne peut pas intervenir, on le vit de façon violente, mais malgré tout ça fait partie d’une façon d’être du parent... Ça va être, pour nous, accompagner l’enfant qui pleure, ou en reparler au départ, quand la tension est retombée. L’enfant s’en saisit aussi, et le parent ... peut voir qu’on peut faire autrement.** » (Accueillant)

## › **Continuité de l’accueil ou indifférenciation de l’équipe ?**

Les modalités d’organisation et de roulement des équipes témoignent également de **conceptions quelque peu distinctes des temps d’accueil et du lien aux publics accueillis**. Deux types de configurations sont en effet repérables. Dans plusieurs lieux, l’un des accueillants de l’équipe est « permanent », c’est-à-dire systématiquement présent lors des séances d’ouverture du LAEP. A l’inverse, dans beaucoup de LAEP les accueillants procèdent à des rotations régulières, de manière à renouveler les binômes ou trinômes d’accueillants d’une séance sur l’autre et à proposer des appariements différents lors de chacun des temps d’accueil. Ces modalités de fonctionnement font écho à plusieurs éléments : elles sont en lien avec l’effectif de l’équipe et le statut des accueillants – les salariés étant plus souvent « permanents », le personnel mis à disposition en rotation –, et renvoient en ce sens au projet et à la réflexion initiale des professionnels impliqués vis-à-vis du territoire d’implantation et des besoins repérés.

Les LAEP ayant pris le parti d'avoir un accueillant fixe expliquent en effet avoir fait **ce choix pour faciliter la venue des familles et leur « fidélisation »**. Il s'agit souvent de LAEP implantés dans des quartiers d'habitat social, où les accueillants postulent que la fréquentation du lieu peut être moins « évidente ». Opter pour un ou plusieurs accueillants fixes peut alors faciliter l'identification de l'équipe et permettre aux familles de « passer le pas » plus aisément. Les accueillants deviennent des « repères », ce qui facilite également l'établissement de liens de confiance nécessaires pour que les accompagnants décident de revenir.

« Souvent, en venant pour la 1<sup>ère</sup> fois, [les accompagnants] vont tester le lieu et les accueillants, ils sont un peu sur la réserve, voire méfiants. Donc la présence d'une même personne sur tous les accueils, c'est quelque chose qui est porteur, c'est **une continuité importante, qui facilite leur venue** » (Accueillant)

« En connaissant le quartier, classé zone REP, il y a énormément de structures décentralisées pour les familles, c'est un avantage, et en même temps, les gens manquent un peu de repères, il peut y avoir confusion entre certaines structures, même si certaines sont identifiées, comme l'école ou la PMI. Moi ce que j'avais dit à l'époque, **c'est que c'est important ici quand les gens viennent qu'ils sachent qui ils vont trouver**. Pour identifier le lieu, il faut identifier les personnes qui travaillent dedans. Et histoire aussi de ne pas faire tourner dans le LAEP les partenaires du quartier. Des personnes qui viennent ici animer des conférences ou autres, moi je trouve que ça n'est pas une bonne idée ; pour moi c'est important de laisser un espace de liberté aux gens. Le risque c'est de ne pas être dans un cadre de confiance parce qu'ils sont connus par ailleurs. On s'est dit pas une bonne idée, parce que les gens se connaissent ... Dans d'autres quartiers, ça pourrait marcher, dans le 6<sup>e</sup> arrondissement par exemple, mais ici c'est difficile. Il y a beaucoup de fantasmes [de partage d'information entre professionnels] ; et ici, c'est un lieu de confidentialité. Plein d'anecdotes me confortent dans mon idée. Le fait d'avoir une équipe identifiée, ça permet de ne pas tout mélanger. » (Accueillant)

Dans d'autres, LAEP, l'équipe d'accueillants est au contraire renouvelée lors de chaque temps d'accueil. **L'équipe se veut « indifférenciée » : il s'agit de privilégier le moment présent, l' « ici et maintenant » sans qu'intervienne de liens interpersonnels** avec les accompagnants et les enfants. L'absence de suivi, de visée thérapeutique, la volonté d'offrir un espace de liberté aux publics accueillis ou encore la posture de neutralité des accueillants seraient ainsi facilitées par ce mode d'organisation qui fait du lieu, du cadre d'accueil l'élément réellement structurant du LAEP.

« C'est pas nous en tant que personne, ce qui importe, je parlerais plus du lieu... **C'est pas tel ou tel accueillant... Moi quand j'accueille, je suis le lieu.** » (Accueillant)

« Il faut toujours essayer dans la mesure du possible **d'être dans l'ici et maintenant, de ne pas faire référence au dernier accueil ou à celui d'avant**. Ça c'est une difficulté, quelque chose à travailler tout le temps : toujours dans la bonne posture de bienveillance sans être trop dans l'affectif (...). Des accueillants qui ne viennent que très peu [mis à disposition une fois par mois], c'est facilitant, ça permet d'avoir un regard différent, de **ne pas être encombré par un passé, un suivi possible**. » (Accueillant)

## › La notion de convivialité et le rapport aux accompagnants

La question de la convivialité est toujours au centre des projets des LAEP ; rappelons que 91% des équipes des LAEP du département estiment qu'il s'agit de l'un des axes dominants de leur travail. La qualité de l'accueil et des échanges entre accompagnants et accueillants étant essentielle, l'ensemble des équipes sont attentives à créer une atmosphère propice à faciliter le bien-être et la circulation de la parole. Pour autant, cette question n'est pas travaillée de la même manière selon les structures et mobilise des leviers différents.

Ainsi, **un certain nombre de LAEP portent une attention particulière à l'accueil des accompagnants**. Les choix en termes de configuration de l'espace en témoignent : des fauteuils ou canapés destinés aux adultes sont disposés dans la pièce, des revues et livres peuvent être mis à disposition... Plusieurs LAEP offrent également systématiquement des boissons chaudes aux adultes, peuvent encourager les familles à apporter un gâteau à partager... De nombreux supports sont utilisés pour favoriser la création d'un espace accueillant et convivial et, in fine, donner envie aux adultes de revenir.

« Le premier accueil est particulièrement important. On est très vigilantes à accueillir tous ceux qui arrivent, il y en a toujours une qui se détache et se rend disponible. Ça permet de mettre en confiance les parents. Certains sont assez à l'aise, d'autres plus en retrait, ils se demandent 'qu'est-ce que c'est que ce lieu ?'. Ça dépend aussi de qui leur en a parlé et comment on l'a présenté, on ne sait pas forcément... **Donc nous on sort notre sourire et on met à l'aise.** Autre chose qui peut aider, c'est la libre participation, la souplesse de fonctionnement, ça met à l'aise... **Et on a des petites choses, du thé et du café à disposition... C'est souvent quelque chose d'important. Le fait qu'il y ait des choses proposées aux adultes aussi, une revue, un livre...** Une fois qu'ils connaissent, ils entrent, on échange quelques mots et ils vont se servir eux-mêmes un café ! » (Accueillant)

« On dit aux parents que la cuisine est à disposition, le café, le thé... Soit ils y vont tous seuls, soit à plusieurs, soit on y va avec eux. (...) Les parents demandent régulièrement si l'on peut fêter l'anniversaire de l'enfant : ils amènent un gâteau... De manière générale, **on remarque que l'alimentation est un outil fantastique pour les discussions et rencontres.** Dès qu'il s'agit de manger, on discute et on se rencontre. On a la chance d'avoir cet espace cuisine ... » (Accueillant)

Dans d'autres lieux, **les équipes reconnaissent également l'importance de cette dimension, mais considèrent que la recherche de convivialité ne doit pas supplanter d'autres objectifs** du LAEP. La convivialité n'est en ce sens pas recherchée en tant que telle et ne doit pas être une fin en soi. Les accueillants sont attentifs à ne pas créer de « rituels », à maintenir des frontières nettes entre les places des accueillants et accompagnants. Un accueillant par exemple raconte avoir été amené à reprendre des parents qui s'apprêtaient à se servir eux-mêmes de la cafetière. Ils opèrent souvent une distinction entre convivialité et familiarité, et jugent que les règles de vie du lieu doivent souvent être rappelées pour éviter les confusions.

« Nous ne recherchons pas la convivialité, mais **la convivialité se développe à notre insu, simplement parce que le lieu existe**, avec ses règles. C'est ça notre responsabilité d'accueillants. Tout le reste de ce qui se passe, c'est à notre insu. » (Accueillant)

« Le fait de proposer de temps en temps une boisson et de la proposer aux mamans, ça commençait à se transformer en un rituel qui n'est pas recherché, voire comme un dû. [...] Donc certains matins, on ne fait pas de café, ou alors avant que tout le monde n'arrive » (Accueillant)

Cette question de la convivialité renvoie en filigrane au **type de relations qui se créent entre accompagnants et accueillants, et à la « juste distance », selon les termes d'une accueillante, qu'il convient de cultiver**. De fait, les liens entre l'équipe et les hôtes ne sont pas décrits dans les mêmes termes selon les LAEP. Certains accompagnants – surtout dans les LAEP où une personne est présente sur toutes les séances – n'hésitent pas à évoquer une certaine « proximité » avec les familles venant régulièrement, s'autorisent à dire quelle est leur profession, voire peuvent parfois évoquer certains aspects de leur vie personnelle. D'autres, à l'inverse, estiment qu'il est crucial de ne jamais se dévoiler personnellement car la posture d'accueillant doit être la plus neutre possible.

« Du lien qui peut se tisser, **on fait partie du quotidien des familles, on est des repères, les familles viennent ici pour vivre des événements du quotidien.** [...] Ça a un **côté presque familial**; je pense à certaines situations où on est les premières au courant qu'une maman est enceinte. Ça peut être des relations très intimes, d'autres plus en pointillé » (Accueillant)

« On sait qu'on n'est pas neutre, mais **on essaie de véhiculer le moins de projections possibles...** Ça a un impact quand les gens savent combien j'ai d'enfants. Il faut laisser les gens imaginer, ça les rend plus libres. Et il ne faut pas qu'on se pose en référence. » (Accueillant)

« Il y a une certaine distance à conserver, on est accueillantes ; **mais si certaines familles nous posent des questions sur notre vie perso, on va répondre...** Il y a une distance à respecter, mais **c'est important pour certains de voir qu'on est nous aussi des mamans, des femmes qui travaillent... ça participe à ce lien.** » . » (Accueillant)

L'ensemble de ces éléments mettent en lumière les divergences observables entre LAEP, qui, au-delà d'un socle commun, témoignent des différences en termes de modalités de fonctionnement, de pratiques d'accueil et d'outils mobilisés d'une structure à l'autre. **Chaque LAEP présente des spécificités et a une cohérence propre, collectivement construite et régulièrement interrogée par l'équipe**. L'expérience tend à confirmer ou à infléchir les choix effectués, et participe à modeler le projet du lieu au gré des observations et des réflexions des accueillants. In fine, ces différences dessinent-elles des modèles d'intervention différents ? Ou les lieux sont-ils trop singuliers pour que se dessinent des lignes de partage claires entre eux ?

### 3. Une typologie des LAEP du Rhône ?

## › Les essais de définition de « modèles » d'intervention des LAEP

Plusieurs recherches dans les années 90 avaient déjà permis d'affiner la connaissance de ces lieux et de la déclinaison de leurs modalités d'intervention. De 1992 à 1994, Gérard Neyrand avait ainsi été en charge d'une recherche financée par la Fondation de France sur les lieux s'inspirant de la Maison Verte<sup>22</sup>, tandis que Bernard Eme avait publié en 1993 les résultats de travaux menés dans le cadre d'une recherche sur les lieux d'accueil de quartier<sup>23</sup>.

Réunis dans le cadre d'une réflexion sur les lieux d'accueil innovants<sup>24</sup>, Gérard Neyrand, Bernard Eme, Laura Cardia-Vonèche et Benoit Bastard avaient alors distingué deux modèles différents d'intervention :

- **Le modèle qualifié d' « empathique »** (selon l'approche de Carl Rodgers), s'inspirant du travail social communautaire et affichant une volonté de convivialité et d'intégration. Ce modèle met en œuvre selon ces auteurs « *une demande relationnelle qui repose sur l'instauration d'une relation de confiance et de soutien personnalisé à l'égard de la personne accueillie* »<sup>25</sup>.
- **Le modèle qualifié de « maïeutique »**, s'inspirant de la psychanalyse et de son accueil bienveillant, en retrait, selon lequel il s'agirait de « *renouveler l'art de faire accoucher les esprits* », avec « *la volonté de constituer l'accueillant en 'tiers support' de la relation parentale, comme s'il s'agissait de faire accoucher l'autre de sa vérité en instaurant une distance professionnelle sur le modèle de l'approche clinique* »<sup>26</sup>.

« *Les lieux d'accueil enfants-parents semblent se déployer entre deux pôles, l'un davantage marqué par la psychologie et la psychanalyse, qui serait celui du « dire », et un second axé sur une pratique sociale communautaire et participative, qui serait celui d'une alliance subtile entre « dire » et « faire »* » précisait ainsi Bernard Eme en 1993<sup>27</sup>.

Lors d'une intervention proposée à l'occasion d'une « Journée » organisée par la Caf du Bas-Rhin - « Les LAEP entre petite enfance et parentalités » - en novembre 2011, Gérard Neyrand ajoutait toutefois un troisième modèle, **le modèle « managérial »** qui - contrairement aux deux premiers, dont les logiques tendraient sur le principe à s'exclure (mais qui peuvent s'articuler de manière pragmatique dans certains lieux) - se poserait en complément des deux premiers modèles présentés. Prenant acte de la reconnaissance institutionnelle de certains principes de base des LAEP (coprésence enfant-parent, limite d'âge,...), ce modèle proposerait selon Gérard Neyrand « *une gestion inspirée*

---

<sup>22</sup> Neyrand (G.), Sur les pas de la Maison Verte. Des lieux d'accueil pour les enfants et leurs parents, Syros, 1995.

<sup>23</sup> Eme (B.), Des structures intermédiaires en émergence, les lieux d'accueil enfants-parents de quartier, rapport de recherche CRIDA/CDC, Fondation de France, FAS, 1993.

<sup>24</sup> Bartard (B.), Cardia-Vonèche (L.), Eme (B.), Neyrand (G.), Reconstruire les liens familiaux, Syros, 1996.

<sup>25</sup> Neyrand (G.), « Place des LAEP au regard de l'ambiguïté du discours sur la parentalité », Journée Caf du Bas-Rhin « Les LAEP entre petite enfance et parentalités », Strasbourg, 4 novembre 2011.

<sup>26</sup> Ibid.

<sup>27</sup> Eme (B.), « *La croisée des liens. Lieux d'accueil enfants-parents de quartier* », in : Lien familial et lien social, Fondation de France, 1993.

*du monde économique qui se veut la plus efficiente possible, mais en introduisant au sein de la logique propre au secteur concerné des normes et des principes de fonctionnement qui lui sont mal adaptés »<sup>28</sup>.*

Les lieux d'accueil enfants parents s'appuyant sur des projets en perpétuelle évolution, il n'est toutefois pas simple de dégager des modèles d'intervention bien stabilisés, une typologie rigoureusement établie, sur laquelle adosser l'analyse des LAEP.

Suite à l'enquête « Lieux d'Accueil Enfants Parents et socialisation(s) », menée en 2008 auprès de 720 LAEP du territoire national<sup>29</sup>, plusieurs caractéristiques étaient mises en avant par les auteurs pour dessiner à gros traits un premier essai de typologie des lieux :

- « Le travail social est le champ de prédication des LAEP en quartier d' 'habitat social' et en périphérie des villes
- La psychanalyse trouve un meilleur écho en 'quartier résidentiel' et en milieu urbain
- L'animation, quant à elle, se retrouve surtout au sein des lieux implantés en milieu rural »

Cependant les auteurs précisait bien que les contours de cette « typologie » méritaient d'être affinés et considérés avec précaution, appréhendés bien plus comme des « tendances » que comme « des catégories aux caractéristiques clairement définies »<sup>30</sup>.

Si la distinction que l'on peut résumer à grands traits entre les lieux de type « Maison Verte » et les lieux plus tournés vers le modèle des « Maisons Ouvertes » ou LAEP « de quartier », était toujours opérante en 2008, cette enquête montrait par ailleurs que l'analyse devait être actualisée et tenir compte des évolutions engendrées par la création d'un nombre important de LAEP dans les années 2000 (augmentation des lieux gérés par les collectivités locales, des lieux implantés en zone rurale, une représentation diversifiée des professionnels mobilisés,...). Ces évolutions s'étaient traduites par le développement de la place accordée à l'accompagnement à la parentalité, la moindre influence du modèle « Maison Verte » et l'émergence de nouveaux lieux très diversifiés.

L'étude, publiée par le Furet en 2010, mettait en lumière le caractère toujours discriminant des références théoriques des accueillants dans les critères de différenciation des LAEP : parmi les 20 LAEP dont les accueillants ont été rencontrés dans le cadre de la première phase de l'enquête qualitative, l'étude distinguait ainsi les LAEP « à référence psychanalytique » - « type Maison Verte » -, les LAEP « à références théoriques multiples », et les LAEP « à références essentiellement pratiques ». Cependant, les auteurs précisait également qu'il n'était pas « possible de faire une

<sup>28</sup> Neyrand (G.), « Place des LAEP au regard de l'ambiguïté du discours sur la parentalité », op.cit.

<sup>29</sup> Scheu (H.), Fraioli (N.), dir., Neyrand (G.), Rayna (S.), Hurstel (F.), Gonzalez Negro (A.), Rubio (M-N.), collab, Lieux d'Accueil Enfants Parents et socialisation(s), Le Furet, 2010.

<sup>30</sup> Ibid.

frontière claire entre les lieux se référant à la psychanalyse et ceux ne s'y référant pas : toutes les nuances existent sur cet axe (...) »<sup>31</sup>.

Revenant sur cet essai de synthèse des entretiens menés avec les accueillants de 20 LAEP, Henriette Scheu reconnaissait du reste en 2011 que la distinction entre les lieux « type Maison Verte » et « les autres », telle qu'envisagée initialement, avait pu poser question au sein du comité de pilotage de l'étude, à juste titre selon elle : « *il n'y a pas d'opposition entre les deux entités, mais effectivement des lieux s'inspirant de la Maison Verte, dans lesquels on va trouver non seulement la référence à la psychanalyse mais aussi un cadre assez semblable, puis un continuum, qui va de lieux très proches de ce modèle, qui vont en différer par exemple parce qu'il ne s'agira pas d'une structure indépendante, ou bien parce que les accueillants ne seront que deux par accueil, etc., à des lieux qui en sont très éloignés* »<sup>32</sup>.

▷ **Davantage un « continuum » de positionnements qu'une typologie clairement établie de modèles d'intervention ?**

Que ce soit dans l'enquête menée par questionnaire ou suite à l'analyse des entretiens réalisés avec les accueillants de 14 LAEP du département, la référence à la psychanalyse comme champ théorique de référence apparaît bien comme une variable discriminante entre les différents LAEP du département. Même si l'ensemble des LAEP se réfèrent au « modèle » de la Maison Verte, une distinction assez nette peut être établie entre les lieux revendiquant clairement cette « filiation », faisant explicitement référence à la psychanalyse, et les lieux se situant si ce n'est en opposition, tout du moins sur un positionnement sensiblement différent, revendiquant plutôt la notion de « lieu ressource », de « Maison ouverte » (sans toujours du reste faire explicitement référence aux « LAEP de quartier », tels qu'ils avaient pu être appréhendés dans les travaux pilotés par Bernard Eme au début des années 90) : des lieux pour lesquels la référence à la psychanalyse est absente, mais où l'objectif de prévention et de socialisation précoce dans un processus d'insertion sociale est bien au cœur du projet.

« On ne se référerait pas à la psychanalyse et on ne s'y réfère toujours pas » (Responsable LAEP)

« Qu'est-ce qu'ils voulaient faire ? Des maisons « Ouvertes », avec une forte implication des travailleurs sociaux. Pas un lieu thérapeutique, un lieu de rencontre. travailler sur la rupture de l'isolement. Aider aussi des mamans qui avaient tant de mal dans leurs relations avec leurs enfants. L'objectif c'était de sortir les enfants de la maison. Faire un lieu qui appartient à tout le monde » (Responsable LAEP)

<sup>31</sup> Ibid.

<sup>32</sup> Scheu (H.), « Lieux d'accueil enfants-parents et socialisation(s) », Journée Caf du Bas-Rhin « Les LAEP entre petite enfance et parentalités », Strasbourg, 4 novembre 2011.

« Le projet c'était de proposer un lieu d'échange à des familles isolées, donc créer du lien social. Et par rapport aux enfants, travailler sur le lien parents – enfants, la socialisation de l'enfant. Un peu la prévention, mais pas avec l'aspect psycho de la Maison Verte » (Responsable LAEP).

Au-delà du champ théorique de référence des accueillants, les deux volets de l'étude (l'enquête par questionnaire et les entretiens menés avec les accueillants des LAEP) ne font pas apparaître de variables véritablement discriminantes sur lesquelles s'appuyer pour établir une typologie des LAEP du Rhône. Les variables tels que le type de porteur, de territoire (urbain, intermédiaire ou rural), ou le profil des membres de l'équipe d'accueillants, peuvent faire apparaître des tendances, mais **ne font pas émerger de modèles systématiques**.

Les principes d'accueil et modes de fonctionnement des lieux sont en constante évolution et repositionnement, et les modèles apparaissent dès lors difficiles à appréhender. Les entretiens menés avec les accueillants montrent du reste que **les différences de positionnement ne sont pas nécessairement observables qu'entre les LAEP du département : elles existent aussi de manière plus ou moins prononcée entre les accueillants d'un même lieu**. Les pratiques d'accueil peuvent évoluer en fonction de nombreux facteurs : ancienneté et expérience des accueillants, élaboration collective des règles et du projet, lectures et formations, attentes et besoins identifiés des familles accueillies,...

« En formation, on a pu se rendre compte qu'on pouvait plus oser dire des choses... Le lieu a changé, avant on était plus rigide dans la non intervention... Aujourd'hui, on est plus présents, même si c'est pas en termes de conseils, mais en termes d'échange plutôt, sur des interrogations, donner des pistes aux parents, et les rassurer sur le fait que les parents c'est eux. » (Accueillant)

À l'instar de la réflexion d'Henriette Scheu suite à l'enquête de 2008-2010, nos rencontres avec les LAEP du Rhône et les informations qu'ils ont pu communiquer dans le cadre de l'enquête ne nous semblent pas mettre en lumière une typologie clairement établie entre différents modèles d'intervention mais nous ont plutôt conduit à appréhender le positionnement des LAEP du département comme **un continuum de positions entre deux modèles « idéaux-typiques »**, dont les traits principaux, volontairement simplifiés et brossés ci-après dans leurs grandes lignes pour les besoins de l'analyse, nous permettaient de donner du sens aux modalités d'intervention observées sur le terrain.

Les « modèles » présentés ci-dessous, bien qu'incarnez historiquement par différents types de lieux d'accueil enfants-parents, ne sont donc ici appréhendés que comme des catégories « abstraites », visant à « figer » pour les besoins de l'analyse deux types-idéaux d'intervention, structurants pour les LAEP du Rhône. **La majorité se situent au croisement de ces modèles, en plus ou moins grande proximité selon les lieux, mais ne sauraient s'y réduire**. De fait, les projets se veulent avant tout adaptés aux territoires dans lesquels ils s'inscrivent et peuvent « emprunter » certaines de leurs caractéristiques aux deux modèles présentés.

Bien souvent, les modèles d'intervention des LAEP sont également fonction de facteurs « objectifs » qui jouent sur le mode de fonctionnement du lieu : la taille des équipes et leur composition influent sur les pratiques d'accueil (d'où les inquiétudes formulées vis-à-vis de la diminution des mises à disposition qui risque d' « appauvrir » la pluridisciplinarité des équipes et la richesse de l'accueil), tout comme le statut des accueillants (qui peut avoir par exemple un impact sur la capacité de l'équipe à développer le travail en partenariat et l'inscription dans les dynamiques territoriales).

› **Deux modèles « idéaux-typiques »**

	<b>Les LAEP à référence psychanalytique</b>	<b>Les LAEP dans la « filiation » des « Maisons Ouvertes »</b>
<b>Historique</b>	<p>Ce sont les LAEP <u>les plus anciens</u>.</p> <p>Ils sont généralement nés de <u>l'initiative d'un groupe de personnes militantes</u>, souvent des professionnels de la psychanalyse, la psychologie, ou plus largement de la petite enfance, et sont construits <u>en référence à l'expérience de la Maison Verte</u> initiée par Françoise Dolto et son équipe.</p>	<p>Des lieux qui ont pu être labellisés LAEP plusieurs années après leur naissance, et qui avaient pu être pensés d'abord comme des espaces d'animation ou des espaces d'accueil enfants-parents.</p> <p><u>Des diagnostics, voire des démarches participatives</u>, ont pu être mises en œuvre pour que les habitants soient associés et s'approprient le lieu.</p> <p>Souvent <u>une démarche née de constats partagés, qui engage les différents partenaires du territoire</u> et qui peut être portée par une volonté politique.</p> <p>Des lieux généralement inscrits dans une <u>perspective de développement social</u> du quartier.</p>
<b>Territoire</b>	<p>Des LAEP implantés plutôt en milieu urbain (quartiers résidentiels ou d'habitat social)</p>	<p>Ces LAEP sont particulièrement présent dans les quartiers d'habitat social, souvent concernés par la géographie prioritaire de la Politique de la ville.</p>

<p><b>Porteur</b></p>	<p>Ces LAEP sont généralement portés par des <u>associations indépendantes</u>, créée à l'initiative de professionnels « fondateurs ».</p>	<p>Des lieux souvent géré par des <u>centres sociaux ou des collectivités</u>.</p>
<p><b>L'équipe</b></p>	<p>Les temps d'accueils se déroulent avec trois accueillants (dont, selon les possibilités, au moins un homme).</p> <p>Le <u>renouvellement de l'équipe</u> à l'occasion de chaque accueil vise à garantir la confidentialité du lieu et l'absence de suivi.</p> <p>L'équipe comporte au moins un psychanalyste. En termes de statuts, les accueillants sont le plus souvent soit des professionnels mis à disposition par les institutions, soit des bénévoles.</p>	<p><u>Des LAEP qui fonctionnent avec des salariés permanents</u>, et/ou des mises à disposition.</p> <p>Peu de bénévoles.</p> <p>L'une des particularités tient au fait qu'il y a généralement dans l'équipe au moins <u>un accueillant fixe</u> présent sur toutes les séances.</p>
<p><b>Les principes de l'accueil</b></p>	<p>L'enfant est au cœur de l'accueil : il s'agit de le considérer comme un sujet à part entière.</p> <p>L'accueil se fonde sur l'importance du moment présent, de l'« ici et maintenant », sans reconstitution ou transmission aux autres membres de l'équipe du déroulement et des événements de la séance.</p> <p>Les temps de réunion d'équipe et de supervision/ou d'analyse de la pratique sont très réguliers (au moins mensuels) et participent de l'élaboration des principes de fonctionnement du lieu (posture des accueillants, règles...).</p>	<p>Une attention particulière est portée aux accompagnants.</p> <p>Une certaine « proximité », de fait, avec des personnes que l'on voit régulièrement, pour qui le LAEP peut être un « lieu du quotidien » (notamment lorsque celui-ci a une amplitude d'ouverture large).</p> <p>L'accueil peut être complété par des activités et animations proposées par les accueillants, et considérées comme un support à la relation, au lien parent/enfant.</p>

	Les accueillants théorisent leur pratique, en laissant une trace écrite (à usage interne)	
<b>Partenariat</b>	<p>Des lieux bien identifiés, qui mettent en place des actions régulières de communication, valorisent leur action (journée portes ouvertes, séminaires...).</p> <p>Un bon partenariat avec les acteurs du territoire, mais une indépendance revendiquée vis-à-vis des institutions.</p> <p>Ces LAEP sont souvent en réseau avec d'autres lieux d'accueil.</p>	Des LAEP qui sont des « lieux ressources » sur le quartier : très identifiés par les partenaires avec qui ils sont en étroite collaboration, les lieux peuvent eux-mêmes orienter vers d'autres structures du quartier en fonction des demandes et besoins des familles (centre social, associations...).

#### 4. Une spécificité des LAEP portés par des centres sociaux ?

L'analyse de la spécificité potentielle des LAEP gérés par des centres sociaux constituait également un des objectifs conférés à l'étude.

De fait, ces LAEP représentent plus du tiers des LAEP du Rhône. Ils sont essentiellement implantés **en milieu urbain et concernés par la géographie prioritaire** (11 sur 13), ce qui est également le cas de 22 des 34 LAEP du Rhône ayant répondu à notre enquête. 8 de ces LAEP ouvrent de 0,5 à 1 demi-journée par semaine, mais 3 d'entre eux (sur 13) ouvrent plus de 3 demi-journées hebdomadaires.

**La grande majorité d'entre eux (85%) fonctionnent avec des salariés**, alors que ce n'est le cas que de 67% des LAEP à l'échelle du Rhône. 46% des LAEP portés par des centres sociaux comptent 3 salariés ou plus, contre 33% pour l'ensemble des LAEP du département. **En termes de qualifications, celles des équipes des LAEP portés par des centres sociaux sont comparables à celles de l'ensemble des LAEP du département.** L'enquête fait apparaître une légère surreprésentation des professionnels de la petite enfance (EJE, puéricultrices), qui représentent 47% des équipes des accueillants (contre 43% tous LAEP confondus). La part de travailleurs sociaux (13%), de psychanalystes et psychologues (12%) dans les équipes est en revanche équivalente à celle de l'ensemble des LAEP du Rhône.

**Les objectifs guidant l'action de ces LAEP sont globalement identiques** à ceux formulés par tous les LAEP du département dans leur réponse à notre enquête. Comme pour l'ensemble des LAEP, les trois objectifs les plus cités sont « écouter les parents », « accompagner la fonction parentale », et

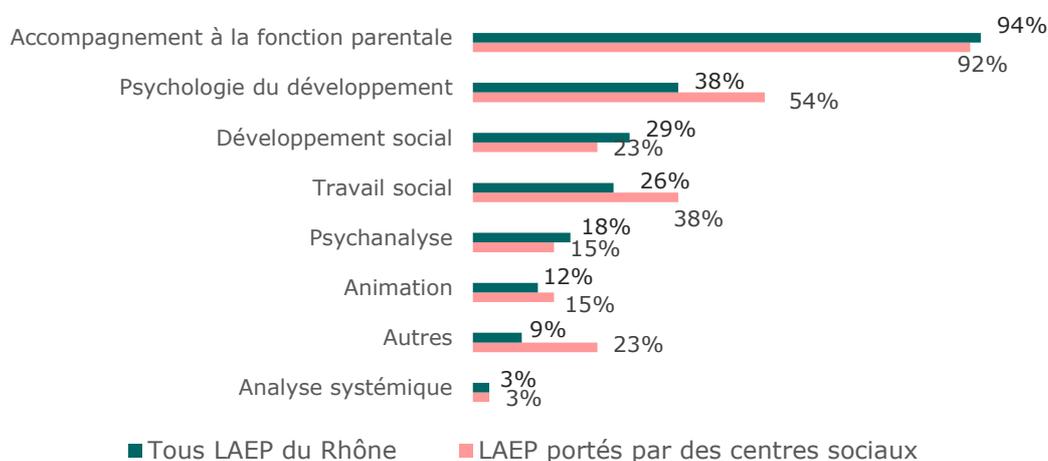
« écouter l'enfant ». Les LAEP gérés par les centres sociaux témoignent néanmoins d'une attention légèrement plus prononcée à la question de la sociabilité et de la convivialité pour les adultes (85% contre 76%), et à l'objectif visant à « aider à la séparation avec l'enfant » (85% le citent comme objectif important; alors que ce n'est le cas que de 67% de l'ensemble des LAEP).

**3 des 5 LAEP du Rhône qui proposent des activités et animations sont portés par des centres sociaux.**

Comme pour l'ensemble des LAEP, l'accompagnement à la fonction parentale est la première référence citée, concernant les champs théorique et/ou pratiques auxquels l'accueil se réfère. Les LAEP portés par des centres sociaux sont en revanche **plus enclins que l'ensemble des LAEP du Rhône à se référer à la psychologie du développement et au travail social.**

### Champs théoriques et/ou pratiques auxquels l'accueil se réfère

[Base: 34 questionnaires]



Ces LAEP témoignent par ailleurs d'une contribution plus marquée aux dynamiques territoriales sur le champ de la parentalité ou de la petite enfance. **Les lieux portés par les centres sociaux participent dans une proportion beaucoup plus importante à un réseau ou une instance locale** : ils sont 85 % à le faire (à l'instar par exemple de la référente du LAEP les P'tits Wakas à Lyon, qui est en lien régulier avec les autres acteurs du champ de la petite enfance et de la parentalité de l'arrondissement), contre 58% des LAEP toutes structures porteuses confondues.

## 4. LES MODALITES D'EVALUATION ET DE SUIVI DES PROJETS DES LAEP

En dépit de la forte mobilisation des équipes et de leurs partenaires, de la conviction dont ils témoignent quant à la plus-value de l'accueil proposé pour les familles (enfants et parents), tous les acteurs interrogés apparaissent pleinement conscients de la **nécessité pour les LAEP de développer des outils et des démarches leur permettant de démontrer le bien-fondé du projet** qu'ils portent, que ce soit auprès des décideurs, de leurs partenaires potentiels ou des familles qui pourraient être intéressées par le lieu.

### 1. Les modalités mises en œuvre pour assurer le suivi et l'évaluation du projet

88 % des LAEP interrogés dans le cadre de notre enquête déclarent avoir mis en place un **outillage spécifique** pour favoriser l'évaluation de l'activité du LAEP. Cet outillage peut prendre différentes formes et viser plusieurs objectifs.

#### ○ **La quasi-totalité des LAEP assurent un suivi de la fréquentation à partir des indicateurs statistiques demandés par leurs financeurs**

Même s'il peut être parfois lourd à assumer pour les équipes, **le suivi statistique de la fréquentation** constitue un premier niveau d'information que l'ensemble des LAEP se doivent de transmettre à leurs financeurs (la Caf au premier chef, mais plusieurs lieux évoquent également les bilans communiqués pour justifier des financements attribués dans le cadre de la Politique de la Ville).

Dans leur majorité, les LAEP rencontrés considèrent que **l'évolution de la fréquentation** – même si elle ne peut constituer le seul indicateur d'évaluation – **constitue de fait un indicateur pertinent pour apprécier le degré d'adhésion des familles.**

*« On a mis en place très tôt des choses très précises sur les données de fréquentation. Déjà **un lieu qui marche, il accueille du monde. Il n'y a pas de secret.** » (Accueillante fondatrice d'un LAEP)*

Suivant les LAEP, cette fréquentation va être analysée sur des évolutions annuelles, mais plusieurs responsables soulignent également l'intérêt de suivre ces données sur des périodes plus resserrées, au trimestre ou au semestre, de manière à pouvoir identifier rapidement toute inflexion de la fréquentation et d'en tirer des enseignements, le cas échéant, si cette inflexion coïncide avec des évolutions apportées au projet, au cadre et aux modalités d'accueil, à la composition de l'équipe, ou si les facteurs explicatifs n'apparaissent pas évidents de prime abord.

Tous les LAEP n'ont pas développé la même réflexion ni le même outillage autour du recueil d'information sur la fréquentation. Certains lieux ont créé **des outils spécifiques en interne, de**

**manière très artisanale** (comptage à la main,...) : le LAEP « les P'tits Wakas », dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon, a par exemple mis en place des fiches de suivi renseignées par les accueillantes à chaque fin de séance et un tableau de bord pour faciliter le recueil et le calcul des indicateurs demandés par les différents financeurs.

Ces LAEP figurent également parmi **ceux qui ont amorcé une réflexion pour identifier et recueillir d'autres indicateurs** que ceux demandés par la Caf (**calcul du temps passé sur le LAEP, de la régularité de la fréquentation des familles sur une période donnée,...**) ou pour répondre à des questionnements plus précis tout en signalant ne pas toujours savoir « comment les construire » pour en tirer des enseignements véritablement utiles pour l'évaluation et le suivi du projet.

Dans son bilan annuel, le LAEP « Cœur Grenadine » de Chaponost calcule ainsi d'une année sur l'autre l'évolution du temps passé sur le LAEP, entre les personnes restées moins d'une heure et plus d'une heure. Les accueillantes des « P'tits Wakas » ont essayé de leur côté de définir un indicateur permettant de témoigner de la régularité de la fréquentation des familles, tandis que les responsables du « Jardin Papillon », à Villefranche-sur-Saône, ont souhaité évaluer le nombre de personnes pouvant être présentes au même moment sur le lieu, au regard notamment des contraintes de sécurité induites par la fréquentation d'un espace accueillant du public.

*« On fait des statistiques : d'où viennent les populations, combien de temps ils restent, les transports utilisés, les fratries, combien de fois ils viennent sur le mois, le total du nombre d'accueils par mois... On a un tableau propre. **Là on essaie d'évaluer combien de personnes sont présentes au même moment... C'est un peu difficile. On veut le faire car on a une contrainte de sécurité : on ne sait pas combien de personnes peuvent être présentes au même moment, on voulait un peu formaliser, voir s'il fallait revoir le mode de fonctionnement** » (Accueillants)*

*« D'autres indicateurs seraient intéressants à relever, mais **je ne sais pas comment les construire**. Par exemple, le nombre de familles 'régulières' ... Mais sur un an, c'est difficile, et pas forcément représentatif. Souvent elles ne viennent que sur plusieurs mois... » (Chargée de mission détachée sur le LAEP)*

La totalité des LAEP ayant répondu à notre enquête ont su également nous apporter des précisions sur le rayonnement du LAEP (à l'échelle communale ou intercommunale, voire de territoires plus larges). Plusieurs lieux ont de fait affiné ce volet en recueillant des données complémentaires relatives par exemple à la provenance géographique des accompagnants (jusqu'à l'échelle du quartier pour certains LAEP), aux modalités de prise de connaissance du lieu... qui permettent **d'affiner leur connaissance du rayonnement du LAEP**, mais aussi des modalités de communication à privilégier pour toucher des publics qui fréquenteraient a priori peu le lieu.

Si tous les LAEP sont convaincus de l'importance de recueillir des données de fréquentation et un certain nombre de statistiques de base sur le profil des publics accueillis (âge des enfants, taux de présence des mères et des pères, etc.), beaucoup rappellent également que **ces indicateurs ne peuvent constituer la seule source d'information** sur laquelle formaliser l'évaluation du projet. **Les**

enseignements tirés de l'analyse de la fréquentation du LAEP dépendent de multiples facteurs et ne peuvent être pris isolément de données de contexte incontournables pour expliquer les chiffres et évolutions constatées :

- Situation du LAEP dans la commune, visibilité, partage éventuel des locaux
- Ancienneté de son implantation, amplitude d'ouverture, ...
- Prise en compte des différents cycles liés au renouvellement des enfants et parents accueillis (atteinte de la limite d'âge,...)
- Impact de l'évolution des rythmes scolaires
- ...

La mobilisation des données de fréquentation, si elle est essentielle pour l'appréciation du projet des LAEP, appelle par conséquent à la prudence et à une réelle **vigilance dans l'interprétation des données** : au-delà du contexte évoqué précédemment, l'arrêt de la fréquentation d'une famille n'est pas nécessairement synonyme d'insatisfaction par rapport à l'accueil proposé, de nombreuses familles peuvent faire des allers-retours,...

Plusieurs LAEP regrettent par ailleurs la **prééminence trop importante de leur point de vue du « quantitatif »** au détriment de la réflexion de fond et de la mise en valeur des impacts plus qualitatifs du LAEP dans la relation qu'ils ont pu établir avec les acteurs institutionnels. « Les chiffres ne peuvent pas tout dire » soulignent fréquemment les accueillants, pour lesquels une approche fondée quasi uniquement sur l'analyse de données de fréquentation ne peut être que foncièrement réductrice, et ne témoignerait que de manière très partielle de l'impact de ces lieux sur le territoire, en passant sous silence la plus-value qu'ils peuvent apporter aux familles, à la fois dans l'instant (à l'occasion de la fréquentation du lieu) et dans la durée (resserrement des liens familiaux, amélioration de l'écoute de la relation parent-enfant,...).

*« On doit souvent se justifier, les choses ne sont pas pérennes. On le voit quand on a dû fermer. Si la fréquentation baisse un peu, quelle est la sanction derrière ? **La fréquentation c'est quand même l'indicateur pour beaucoup de financeurs** » (Accueillant et responsable LAEP)*

*« On n'est plus dans le social, **on est plus dans les chiffres aujourd'hui : qu'est-ce que ça coûte, qu'est-ce que ça rapporte...** Les mentalités ont évolué... Ici, ce lieu, c'est difficile de montrer ce que ça apporte... On est toujours un peu attaqués, un peu remis en question... Dans une ère où les budgets sont serrés » (Accueillants)*

Parmi les LAEP fonctionnant essentiellement avec des bénévoles ou des salariés mis à disposition, **ce suivi peut-être également parfois lourd à assurer** pour les équipes, pour un temps qui n'était jusqu'à présent pas pris en compte dans le financement de l'équipement. Outre le manque ou l'absence de financement du temps consacré aux tâches administratives, d'outillage adapté (certains

appellent par exemple de leurs vœux la mise à disposition par la Caf d'un logiciel spécifique leur permettant de traiter les données et d'une formation à son utilisation), plusieurs accueillants rappellent également la **disponibilité limitée** des salariés mis à disposition, voire des bénévoles impliqués dans le projet.

« Il y a un grosse partie de gestion qui est très lourde : tous les dossiers à faire pour les recherches de subventions... On a pas mal de partenaires qui nous lâchent petit à petit, et il faut en trouver d'autres. Et c'est du temps qui n'est pas pris en compte, pas valorisé ça » (Accueillante)

« Il faudrait que la CAF propose un logiciel pour traiter les statistiques qu'elle demande (c'est très lourd) et une formation à son utilisation » (Retour d'un LAEP dans le cadre de l'enquête par questionnaire)

› **Les comités de pilotage pour discuter de l'évolution du projet et donner à voir ce qu'il se passe / se joue durant les temps d'accueil**

91% des LAEP du Rhône ayant répondu à l'enquête déclarent avoir mis en place un comité de pilotage, décisionnel dans les trois quarts des cas.

Ces comités de pilotage sont pour les LAEP **des temps essentiels pour partager avec leurs financeurs et partenaires l'évaluation réalisée au fil de l'eau** par les professionnels et bénévoles mobilisés dans le fonctionnement du lieu, échanger sur l'évolution du projet, la fréquentation du LAEP, les situations rencontrées (tout en respectant l'impératif de confidentialité et d'anonymat des familles), les difficultés potentiellement rencontrées ou au contraire les avancées positives (qu'elles soient relatives à l'accueil des familles ou à l'inscription du LAEP dans son territoire).

Plusieurs LAEP ont pris l'initiative à cette occasion de **valoriser leur action au travers de bilans, de productions non seulement quantitatives, mais aussi qualitatives**, permettant de donner à voir plus « concrètement » aux partenaires (financeurs, opérationnels) ce qui se passe au sein du lieu, et l'impact sur les familles.

Plusieurs LAEP insistent notamment sur la **nécessité de « raconter »**, de décrire des situations vécues, des expériences, de donner à voir des exemples de trajectoires, pour mieux faire comprendre aux membres du comité de pilotage ce qui se passe et se « joue » durant ces temps d'accueil.

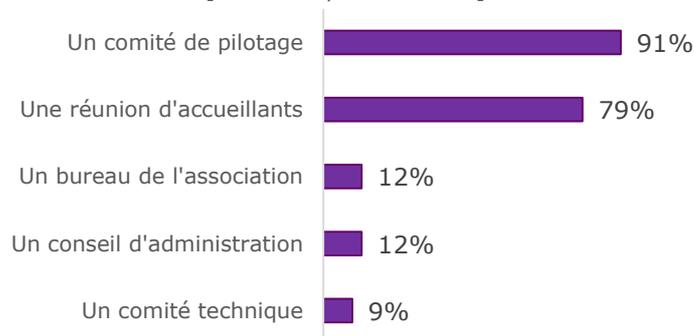
Certains LAEP comme le « Jardin Couvert », dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon, un des LAEP pionniers du

département, ont ainsi fortement développé ces pratiques et produit une littérature importante théorisant la démarche menée dans le lieu. Au « Jardin Couvert », les « jardiniers » rendent compte de leur pratique aux institutions, mais aussi aux autres jardiniers et « membres cotisants » à tous les stades de leur organisation : au bureau, au Conseil d'administration, ainsi qu'à l'occasion de l'Assemblée Générale.

Le LAEP « Cœur Grenadine » de Chaponost produit également chaque année un bilan qualitatif conséquent qui est présenté au Comité de pilotage, autour d'une thématique préalablement définie par les accueillants.

### Instances de gouvernance/pilotage instituées dans les LAEP

[Base: 34 questionnaires]



« On a mis au point une structure associative, où il nous a semblé que c'était important que les jardiniers rendent compte de leur pratique. Donc on s'est dit 'on va faire des membres cotisants, qui ne vont pas travailler avec nous, mais à qui on va rendre des comptes et on va se faire critiquer par eux'. Les jardiniers aussi ont besoin de parler, pas de se faire superviser. On a organisé ça à tous les stades de notre organisation : au bureau, au CA, à l'AG. Et les accueillants du Jardin Couvert font partie de toutes ces instances. Il y a dans le CA : les subventionneurs, un jardinier, des membres cotisants » (Responsable fondatrice d'un LAEP)

« On s'est rendu compte que déposer des dossiers c'était important, mais on s'est débrouillé surtout pour rencontrer les personnes. Et **il y a un moment important : le comité de pilotage**, tous les ans. C'est très intéressant, car on raconte le [LAEP] et ça, ça les passionne. Mais c'est impossible de rendre compte d'une clinique : donc **il faut raconter** » (Responsable fondatrice d'un LAEP)

« Et une fois de plus tout le qualitatif, tout ce travail qui est fait qu'il faudrait valoriser... **Là je pense à prendre une situation d'un enfant sur plusieurs mois par exemple, à l'exposer en quelques lignes, les évolutions... C'est comme ça qu'on valorisera notre travail, en mettant en avant des choses plus qualitatives.** C'est l'éternelle question pour tous les LAEP » (Responsable d'un LAEP)

« C'est **oser parler, dire ce que l'on fait.** Il faut **risquer une théorisation de ce qu'on fait.** On a pu trouver des élaborations théoriques. Ce développement montre à quel point le travail fait ici est préventif : ces histoires qu'on raconte ce sont des histoires qu'on ne retrouvera pas sur le divan. Et puis, ça donne à voir le vécu des parents et des professionnels » (Responsable LAEP)

Pour les centres sociaux (15 LAEP sont gérés par des centres sociaux dans le département), la direction du centre social est non seulement partie prenante du comité de pilotage du LAEP, mais l'évaluation du projet est surtout pensée **en lien avec l'évaluation plus globale du projet du centre social** et peut interroger aussi bien l'aménagement et le partage des espaces, le rôle et la place des accueillants au sein de l'équipe plus large du centre social, que les indicateurs de réussite du projet social auxquels le LAEP correspond.

Plusieurs LAEP soulignent néanmoins que si un comité de pilotage a été institué dès la création du lieu, **la régularité des réunions de cette instance n'est pas toujours conforme aux intentions initiales**. Si la fréquence d'un ou deux comités de pilotage annuels est souvent évoquée, certains soulignent que la fréquence de ces réunions peut être plus chaotique (témoignant pour partie d'un rapport distendu des institutions partenaires par rapport au projet du LAEP).

Par ailleurs si les accueillants peuvent avoir l'intention de donner plus à voir qualitativement ce qui est fait au sein du LAEP, les entretiens témoignent de situations très contrastées d'un LAEP à l'autre : entre ceux qui valorisent l'impact de cette démarche sur leurs interlocuteurs et d'autres qui témoignent de leurs **difficulté à faire reconnaître l'importance de ces retours par rapport aux données de fréquentation** (un accueillant décrit ainsi la situation - récurrente selon lui - selon laquelle les élus quitteraient fréquemment la réunion une fois les chiffres présentés, sans prendre le temps d'écouter les retours plus qualitatifs de l'équipe).

Si les membres des comités de pilotage des LAEP sont généralement des acteurs convaincus du bien-fondé de ces équipements sur le territoire, quelques accueillants rencontrés dans le cadre de l'étude témoignent néanmoins du **sentiment de ne pas toujours être bien compris des institutions** membres du comité de pilotage, les principes d'intervention du LAEP (l'anonymat, la « posture » de l'accueillante,...) et les critères d'évaluation présentés dérogeant de fait assez sensiblement aux principes de rationalisation de l'action publique et aux critères généralement employés pour juger de l'efficacité d'une action.

*« Je trouve qu'on se sent un peu seuls dans notre projet. A part détacher, il n'y a pas vraiment une réflexion... Personne ne porte le projet, à part nous. Aujourd'hui, seuls les accueillants y réfléchissent. (...) C'est ce qu'il s'y passe. **Ils ne comprennent pas forcément**. Vous leur transmettez votre rapport. En plus ils nous trouvent tatillons, c'est secret, c'est caché... On aimerait changer... Il faut qu'on soit plus dans l'échange (...) On a essayé de faire comprendre qu'on aimerait se sentir plus soutenus dans notre projet, un lieu qui doit perdurer, qu'ils en soient acteurs... On réfléchit à comment les associer, comment les faire réfléchir... Souvent on parle de matériel, mais ils faudrait plus les faire intervenir sur le fond » (Accueillants)*

› **Une nécessité de « raconter » qui passe également par le recueil de la parole des familles**

Si les accompagnants ne participent aux instances du LAEP que dans 15% des cas (18% à l'échelle nationale<sup>33</sup>), 42% des lieux déclarent dans notre enquête avoir déjà sollicité de manière formelle l'avis des familles.

Cette sollicitation a pu prendre différentes formes suivant les territoires. Certains LAEP ont mené des enquêtes par questionnaire ou courts entretiens auprès de familles fréquentant le lieu ou les équipements de proximité du quartier dont dépend le LAEP.

Ces enquêtes ont pu être menées pour différents objets : lors de la phase de création du LAEP (à l'image de démarches menées à Vaulx-en-Velin ou lors de la création du LAEP les « P'tits Wakas » à Lyon), dans une optique de consolidation du projet à destination des décideurs (en particulier lors d'un renouvellement des élus du territoire) ou dans une logique de consultation, pour interroger les familles sur la pertinence du cadre proposé et des modalités organisationnelles (« Place au Jeu », à Feyzin), sur l'opportunité d'une demi-journée d'ouverture supplémentaire ou une modification des jours et des horaires d'ouverture (« La Petite Maison » de Caluire et Cuire).

À Villeurbanne, un projet de recherche-action est ainsi en réflexion dans le cadre de la mise en réseau des accueillants des LAEP de la commune pour travailler sur les apports de ces lieux sur le territoire, pour les familles. Des entretiens pourraient être menés auprès des familles par des accueillants d'autres LAEP de la commune que celui qu'elles fréquentent.

Plusieurs LAEP ont également mis à disposition des familles un « livre d'or », comme le LAEP « Jardin Papillon » de Villefranche-sur-Saône, un cahier de suggestions et témoignages (Maison Couleur » de Neuville-sur-Saône), ou valorisé des témoignages spontanés... restitués oralement lors d'un comité de pilotage ou d'une assemblée générale, dans une publication ou par le biais d'un affichage dans le lieu (« Le Petit Jardin » à Genas).

*« Je suis en train de préparer le renouvellement du LAEP, et pour contrecarrer les chiffres, je suis en train de préparer des témoignages de parents, car **les chiffres ne peuvent pas tout dire**. C'est utile, mais on ne peut pas se cantonner qu'à ça » (Responsable LAEP)*

*« **On n'a pas de moyens d'évaluation, en dehors de ce que nous disent les parents**, du fait qu'ils reviennent ou pas. On a eu des témoignages, car on a fêté les 10 ans de l'association : on a fait un petit journal et on a demandé aux parents de s'exprimer. L'évaluation, c'est surtout ce qu'on entend. Mais on n'a jamais interrogé les gens là-dessus » (Accueillants)*

*« **La meilleure valorisation, ce sont les témoignages des familles**. Un papa qui a exprimé lors d'une AG que ça avait rompu son isolement. Des parents, quand ils s'expriment, même si on n'est pas un lieu de soin, on voit qu'ils sont presque en thérapie, même si justement ils n'ont pas l'impression de venir chez un psy. Des situations qui évoluent aussi » (Responsable LAEP)*

<sup>33</sup> Etude du Furet, 2010, op.cit.



Témoignages de parents recueilli par les accueillantes du LAEP « Le Petit Jardin », de Genas, affichés à l'entrée.

Ces différentes démarches témoignent du **volontarisme des lieux** pour mieux donner à voir la nature de leur activité et l'apport que cela peut avoir pour les familles, tout en interrogeant la pertinence du cadre proposé pour le faire évoluer le cas échéant. Toutefois, comme pour le recueil et le traitement des données de fréquentation, le déploiement de ces démarches et le création des outils associés dépendent là encore du temps que peuvent mobiliser les équipes sur ces actions (variable en fonction du statut des accueillants...).

➤ **Une évaluation « permanente », « au fil de l'eau », construite dans le cadre d'une réflexion collective sans cesse renouvelée**

De nombreux LAEP rappellent que **le travail d'évaluation et de suivi de projet est développé en permanence au sein des LAEP :**

- 94% des LAEP ayant répondu à notre enquête bénéficient d'une supervision.
- 94% mettent en place des réunions d'équipe et 73% des réunions d'accueillants.
- 42% se sont inscrit dans une logique de formation continue (40% au niveau national selon l'étude du Furet).

Peu d'équipements développent une démarche aussi poussée d'analyse de la pratique, de prise de recul sur le cadre d'intervention proposé aux familles.

La **supervision** est généralement jugée par les accueillants comme un apport essentiel pour faire évoluer leur pratique, trouver une cohérence d'équipe, questionner au fil de l'eau la pertinence du cadre proposé par rapport aux situations rencontrées, aux attentes des familles...

8 séances (13 heures en moyenne) ont été consacrées en moyenne par les LAEP à ce travail de supervision. Même si le nombre de séance peut osciller de 0 à 20 et le nombre d'heures de 0 à 22,

la très grande majorité des LAEP se sont saisi de cette opportunité et témoignent de l'importance de ces séances, généralement assurées par un psychologue (dans 82% de cas).

« La supervision aide beaucoup pour travailler le positionnement. Moi je n'en sers pas mal, pour retravailler en équipe, interroger les pratiques de chacune... avec un tiers (psychologue). (...) Parce que le positionnement doit être travaillé constamment. Ce n'est jamais acquis. Ça fait 10 ans que je travaille au [nom du LAEP] et 10 ans que je continue à apprendre. Et ma pratique s'est transformée : prendre du recul, interroger nos représentations... **être accueillante sans supervision, ce ne serait pas la même qualité de travail** » (Accueillant)

« Il y a l'obligation de participer à la supervision. **Les réunions d'accueillantes ne suffisent pas.** La transmission des valeurs, c'est permanent » (Accueillants)

« On est mobilisés sur des situations aussi très compliquées. Je pense que tous les LAEP ne vivent pas ça. Dans ce type de contexte, l'analyse de pratiques est très importante, le fait de se relayer en tant qu'accueillantes... On doit être assez lucides sur le fait qu'on n'est pas sur n'importe quel quartier, **on a des problématiques très préoccupantes. Ça nécessite un vrai travail d'accompagnement des familles, et nous d'être accompagnées également.** La difficulté peut être là, cette addition de situations compliquées. Pour nous ce n'est pas évident. On y arrive toujours, mais **ça demande des professionnels très professionnels, une capacité de prendre du recul** » (Accueillants)

Plusieurs accueillants insistent également sur **l'importance des formations** auxquelles ils ont pu participer :

« **La formation GRAPE en 3 jours m'a beaucoup plus apportée que les 8 séances de supervision.** Ça permet de partager une expérience et une vision des choses, qui peut être très différente... la formation m'a beaucoup plus aidée dans mon positionnement, la bonne distance, que veut dire neutralité, anonymat... » (Responsable LAEP)

Les thématiques traitées abordent aussi bien la définition du « cadre » proposé aux familles que les « postures » et les pratiques d'accueil développées au sein du LAEP : parmi les exemples de formations mentionnées dans les retours des LAEP à notre enquête sont notamment cités « Articuler l'individuel et le collectif dans un LAEP », « Règles, limites et interdits dans les Lieux d'accueil », « Être accueillant, une identité et un positionnement à définir »,...

Les **réunions d'accueillants** constituent également des temps où le projet peut être réinterrogé, à la lumière des situations vécues, des difficultés rencontrées ou des constats établis au quotidien. Dans le cadre de notre enquête **près de 4 LAEP sur 5 déclarent les mettre en place.**

Ces réunions peuvent avoir différents objectifs et être appréhendées sous différentes formes suivant les lieux. Si ces réunions peuvent avoir pour objet d'échanger sur la gestion du lieu, des plannings, etc., plusieurs LAEP les positionnent aussi très clairement comme **des temps d'analyse de la pratique** entre accueillants, des temps d'échange sur les situations rencontrées.

Plusieurs LAEP ont mis en place des démarches originales : au « Jardin Couvert », un travail d'analyse de la pratique est par exemple mené lors de réunions mensuelles en appui sur des écrits témoignant des situations rencontrées et une journée d'étude annuelle est organisée « pour travailler tous ensemble » (accueillants du LAEP). Au sein de quelques LAEP (les « P'tits Wakas » par exemple) un « débrief » a été institué à l'issue de chaque séance : une fiche de suivi a été créée pour l'occasion, pour permettre aux accueillantes d'échanger avec les autres sur leur ressenti lié à la séance, les questionnements soulevés,....

**« Notre travail sur le texte : c'est là que se construit notre manière de travailler, la spécificité de notre clinique. Ce n'est pas une analyse de cas, mais une analyse d'une situation vécue et transmise comme on le peut. Ça nous met tous au travail, ça nous fait parler de ce qu'on vit. Certains textes sont écrits à plusieurs »**  
(Responsable LAEP)

Des réunions d'accueillants peuvent également être organisées à l'échelle d'un territoire comprenant plusieurs LAEP, comme à Vaulx-en-Velin, sous le pilotage du service Petite enfance, ou à Villeurbanne, où les accueillants des 5 LAEP du territoire se réunissent tous les deux ou trois mois au sein d'un réseau animé par la collectivité locale.

94% des LAEP mettent en place des réunions d'équipe. Pour près de la moitié des lieux (47%), il s'agit de réunions se déroulant une fois tous les trimestres ou moins, et pour 41% de réunions tenues au moins une fois par mois. Comme pour les réunions d'accueillants, ces réunions d'équipe peuvent avoir plusieurs objets et constituer des temps d'échange focalisés essentiellement – voire exclusivement - sur la gestion de l'équipement (c'est majoritairement l'objet de ces réunions), mais aussi ponctuellement des temps appropriés pour assurer le suivi du projet et interroger le cas échéant le cadre ou les modalités d'accueil des familles.

**« Comme nous l'avons dit préalablement, l'évaluation de notre travail est permanente. Chaque réunion d'équipe interroge notre pratique, non seulement en fonction de situations rencontrées mais aussi en fonction des évolutions de la société que nous sommes amenés à considérer. Nous sommes en effet aux premières loges pour constater les changements sociétaux »** (Retour d'un LAEP dans le cadre de l'enquête par questionnaire)

## 2. Une évaluation qui reste complexe à mener au regard du champ d'intervention des LAEP et de leurs principes d'intervention

En dépit des outils mis en place et des démarches entreprises pour renforcer la lisibilité de l'action menée au sein des LAEP, de la bonne volonté montrée par les responsables/accueillants des lieux, force est de constater que si les bénéfices de ces équipements sont bien repérés par les professionnels et les partenaires les plus impliqués auprès de ces lieux, la pertinence et la légitimité des LAEP peut être encore régulièrement questionnée dans leur environnement institutionnel.

De fait, leurs principes de fonctionnement apparaissent pour partie **en rupture par rapport aux normes institutionnelles habituelles** et aux principes de rationalisation de l'action publique : l'anonymat des familles accueillies, l'absence de regard extérieur possible,... **Les LAEP dérogent aux critères généralement mobilisés pour juger de l'efficacité d'une action.**

*« J'étais à l'initiative du projet. Quand le LAEP a ouvert, je suis arrivée à la retraite et **j'ai eu envie de créer quelque chose qui était en dehors des institutions**, avec des valeurs qu'on était capables de tenir, car on en était responsables. Responsables de ce qu'on créait, avec en même temps cette fragilité, car c'était tellement subtile, complexe, que ça risquait de ne pas être compris » (Accueillant)*

Les **petits montants budgétaires** qu'ils mobilisent et **l'importance des bénévoles** dans la composition des équipes de nombreux LAEP peuvent également contribuer à freiner leur reconnaissance institutionnelle et conduire paradoxalement à fragiliser leur position dans une période de réduction des dépenses publiques et de recentrage des institutions sur le cœur de leurs missions.

Plus largement, **l'impact de leur action est difficile à évaluer.**

Comme le précisait déjà Gérard Neyrand en 1995, *« Ce qui constitue l'originalité de la démarche et l'intérêt d'un tel type de lieux par rapport à d'autres, se situe bien dans cette visée préventive, dont **le critère de réussite, comme toute démarche de prévention, apparaît éminemment paradoxal : « l'absence » d'apparition ou de développement de problèmes psychologiques ou relationnels chez le petit enfant. Ainsi l'efficacité du lieu serait mesurée par une absence, ce qui pour le moins, ne manque pas de poser problème lorsqu'une quelconque instance administrative se préoccupe de réaliser une « évaluation » des résultats** »<sup>34</sup>.*

Par ailleurs, **les facteurs qui déterminent l'évolution d'une situation familiale sont multiples, complexes et intriqués.** Ils renvoient à des éléments structurels et conjoncturels (évolution des configurations familiales, histoires de vies singulières,...) qui rendent difficile l'identification du rôle d'un facteur d'influence isolé comme le LAEP. **Les aspects qualitatifs, subjectifs et relationnels,** essentiels dans ce type de démarches, sont **par définition difficiles à appréhender, à conceptualiser, à quantifier,** et reposent sur des critères de qualité qui ne font pas toujours consensus entre les acteurs.

**Les LAEP ne sont qu'un levier parmi d'autres de la politique familiale.** Dans ce contexte, **l'imputation des effets et résultats** observés auprès des familles, voire des professionnels ou bénévoles qui les accueillent, peut être **difficile à établir** et isoler de manière rigoureuse, et ce d'autant plus pour un dispositif comme les LAEP dont la dimension reste relativement limitée au regard d'autres instruments d'intervention sur le champ de la parentalité, relatifs à l'action sociale des CAF, du Conseil Départemental ou des politiques sectorielles portées par l'Etat sur le champ éducatif.

Un dispositif **dont les effets ne peuvent par ailleurs bien souvent s'appréhender que dans la durée.** Dans le projet du « Jardin Papillon » de Villefranche-sur-Saône est ainsi écrit : *« Les accueillants*

<sup>34</sup> Neyrand G., Sur les pas de la Maison Verte, Syros, 1995.

*acceptent de ne pouvoir mesurer les effets de leur présence ou de leurs paroles, conscients de la lenteur et de la complexité des processus psychiques ».*

Parmi les LAEP rencontrés, certains renvoient par ailleurs la demande des institutions : quelles sont attentes des institutions sur ce registre de l'évaluation ? Quel est le sens des statistiques demandées ? Quels sont les indicateurs de réussite pour chaque institution ? Si beaucoup a été fait au niveau institutionnel – en particulier au niveau de la Cnaf et des Caf - pour préciser les attendus, ceux-ci peuvent varier d'une institution à une autre, et sont parfois peu partagés sur « le sens » entre les LAEP et les décideurs concernés.

**« C'est aussi lié à la nature du travail qui se fait... Comment décrire ce qui se passe dans ces lieux ? Comment évaluer la non apparition de troubles par exemple ? C'est difficile à évaluer. Et il y a un vrai décalage entre le temps de l'évaluation quantitative, du financement et le temps de ce qui peut se passer en termes de soutien à la fonction parentale »** (Responsable LAEP)

**« C'est vrai que c'est difficile d'évaluer l'impact du LAEP. Mais on part plutôt du principe de la qualité des accueillants, c'est une équipe dynamique, un projet qui évolue bien... ça nous fait dire que dans l'accueil ça se passe bien. Après, on ne peut pas quantifier combien de situations n'ont pas dégénéré grâce au LAEP, combien de parents ont trouvé des réponses grâce au LAEP... En tout cas **ce n'est pas une demande des élus**. La légitimité du lieu, ce n'est pas là-dessus – l'évaluation – qu'on va l'établir... »** (Elue)

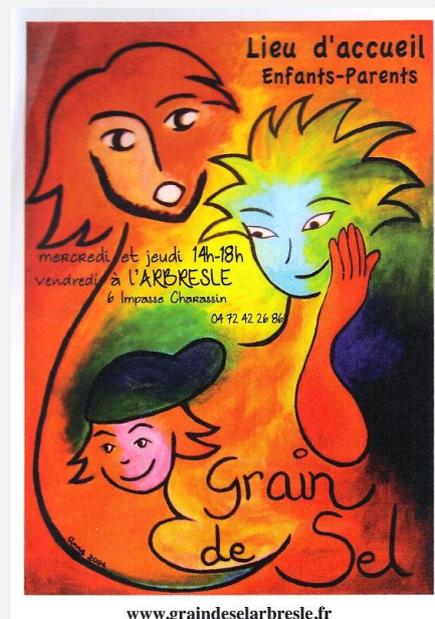
## **Zoom. La communication des LAEP**

Comme cela a déjà été précisé, **donner à voir ce qui se passe et se joue au sein des LAEP constitue un enjeu central** pour assurer le développement – et dans certains cas – la survie de ces lieux, dans le département du Rhône comme ailleurs.

Au-delà des démarches évoquées précédemment visant à « raconter » ce qui se passe au sein du LAEP ou à permettre aux familles de témoigner de ce que le LAEP a pu leur apporter, l'ensemble des LAEP a développé des pratiques de communication relativement « classiques », mais très variables selon les LAEP (suivant leurs moyens, leur ancienneté, leur territoire) :

- Affichettes, flyers, plaquettes, panneaux lumineux,... distribués auprès des structures partenaires (social, éducatif, petite enfance,...) et chez les praticiens locaux (pédiatres, médecins,...) ;
- Création d'un site du LAEP ou page spécifique sur le site Internet du centre social, de la municipalité ;
- Mobilisation des partenaires locaux sur le champ du socio-éducatif, de la petite enfance (CCAS, PMI-Maison du Rhône, structures d'accueil de la petite enfance, ADMR, assistantes sociales de la CAF, du Conseil Départemental, écoles,...), en bilatéral comme dans le cadre d'instance ou de réseaux plus ou moins formalisés ;
- Participation à des événements locaux (forums des associations, journées locales enfance ou petite enfance,...) ou création d'événements par le LAEP lui-même : « les 10 ans » du LAEP « Grain de Sel » de l'Arbresle, les réunions d'information du « Jardin Couvert »,... ;
- Articles dans le bulletin municipal, le Progrès,... ;
- Appui sur le bouche-à-oreille.

Ces démarches sont lourdes en termes de temps (or le temps dédié à la gestion du LAEP est un temps limité), de moyens financiers, et nécessitent par ailleurs d'être perpétuellement relancées, entretenues, selon l'avis de nombreux accueillants et responsables de LAEP. Plusieurs lieux se sentent relativement démunis et/ou isolés sur ce registre, et **souhaiteraient pouvoir disposer d'un appui institutionnel** (pas seulement financier) leur permettant d'étoffer leur action dans ce domaine et de disposer d'un impact plus conséquent auprès des décideurs, des partenaires comme des familles.



## 5. LA CONTRIBUTION DES LAEP AUX DYNAMIQUES LOCALES DE SOUTIEN A LA PARENTALITE

La problématique de l'inscription des LAEP dans les dynamiques territoriales existantes constituait une question clé du cahier des charges de l'étude. De fait, cette problématique est essentielle et peut témoigner du degré de fragilité des LAEP, de la lisibilité et du bien-fondé de leur action du point de vue de leurs partenaires (effectifs ou potentiels), comme de la pertinence de leur positionnement au regard de l'ensemble services proposés aux familles sur leur territoire.

### 1. Une inscription territoriale manifeste dès le processus de création des LAEP

Lorsque l'on analyse avec les accueillants l'historique de la création des LAEP, on s'aperçoit dans bien des cas que l'ouverture de ces lieux a en premier lieu répondu à des constats partagés sur le territoire par les différents partenaires qui interviennent au quotidien auprès des familles, que ce soit dans le champ de la petite enfance, de l'éducation, de la santé ou du social.

Un diagnostic dans un premier temps posé par des techniciens (Caf, PMI, associations, enseignants,...), qui pouvait dans certains cas (notamment pour les LAEP les plus récents) rencontrer **une demande institutionnelle, voire une volonté politique**, souvent facilitatrice mais pas systématique.

#### **Zoom. La création du LAEP Grain de Sel de l'Arbresle**

*« A l'origine on était dans des milieux professionnels partenaires : PMI et service social du Département, RASED,..., on se voyait de manière régulière pour échanger sur des situations, se connaître. Et on s'est rendu compte que dans ces institutions il y avait des demandes extra-professionnelles : besoin d'écoute, de parler des difficultés qu'ils rencontraient, des difficultés ordinaires, et qu'ils venaient les déposer sur les lieux d'accueil (écoles,...) qui étaient embarrassés par ces demandes. Et on voyait qu'il manquait quelque chose, un espace intermédiaire, en amont.*

*(...) Il y a eu des rencontres, avec plein de professionnels, on avait identifié un besoin : qu'est-ce qu'on peut faire ? Il y a eu 4 ans de maturation : au départ, on n'était pas sur l'idée de créer un LAEP. Moi en tant que psychologue, à l'école, j'avais créé des lieux de parole pour les enfants, et je voulais aller vers les parents, mais dans l'école c'était compliqué.*

*Nous, au niveau PMI, on constatait que l'Arbresle était en pleine expansion au niveau des naissances, avec des jeunes parents, qui cherchaient un cadre de vie plus agréable, et à leur portée financièrement. Quand on a créé l'association à l'origine, on a eu une réflexion pour la création d'un lieu pour les 0 - 12 ans.*

*Et puis dans nos rencontres sur les situations, on voyait qu'il y avait des orientations et puis rien ne se passait. Il fallait que les parents y aillent d'eux-mêmes, prennent en compte leurs questionnements sur ce qu'ils vivent et éventuellement aller là où ils pourront trouver eux-mêmes leurs solutions.*

*(...) Le REAAP a aidé à créer le groupe en 1999. Et puis c'était une période où on entendait que les parents 'il faut les éduquer, ils ne sont pas compétents'. Et nous on partait du postulat contraire.*

*On a donc créé l'association et on a discuté avec la CAF. Pendant deux ans, ils ont créé une prestation qui s'appelait animation locale, grâce à une élue qui nous a beaucoup soutenus à l'époque aussi avec mise à disposition d'un local. Elle est venue à plusieurs réunions de réflexion, en disant qu'elle y croyait. Elle était enseignante en SEGPA, en se disant qu'il y avait quelque chose à faire en amont avec les familles. Elle voulait faire une maison de la famille aussi. On a eu un soutien très important de sa part. Mise à disposition d'un local et soutien financier.*

*(...) Mais c'était valorisant pour la commune d'avoir ce type de lieu. Le Maire en parlait. Il y avait une certaine fierté » (Accueillants)*

Une grande diversité de professionnels s'est généralement mobilisée pour permettre la création de ces lieux. Concernant le LAEP « Grain de sel » de l'Arbresle, par exemple, les acteurs « fondateurs » du lieu au milieu des années 2000 sont aussi bien des psychologues, des instituteurs, rééducateurs, que des puéricultrices, assistantes sociales, éducateurs spécialisés, éducatrices de jeunes enfants, ou des parents (le plus souvent élus). Une mobilisation rencontrée dans de nombreux LAEP :

« La création du LAEP a fait l'objet d'un grand partenariat : il y a les crèches associatives, le RAM, les professeurs des écoles, la commune, le Département, le centre aéré, des médecins,... un travail de tous les partenaires de la commune. Avec quelques parents puisque la crèche associative était une crèche parentale. Le projet a mis deux-trois ans à voir le jour. **Au départ il y avait tout le monde.** C'est après que ça s'est qâté » (Responsable LAEP)

Plusieurs LAEP se sont appuyés sur un processus de création **étayé par des diagnostics partagés formalisés, en y associant pour certains les parents.** En 2002, en amont de la création du LAEP « Les P'tits Wakas » (2006), par exemple, au sein du centre social Les Etats-Unis, dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon, un questionnaire avait été adressé aux familles du territoire (250 répondants) pour les consulter sur la pertinence de la création d'un lieu favorisant l'accompagnement à la parentalité (80% de réponses positives). Deux ans plus tard, un **diagnostic réalisé dans le cadre de l'Atelier Santé Ville** avait également confirmé la fragilité de certains parents du territoire et l'absence de lieux de rencontre et d'échanges sur le sujet.

Les parents ont également été fortement associés à la réflexion pour la création du LAEP « Grandir à loisir », à Vaulx-en-Velin, dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier, en lien avec les bailleurs, les gardiens, les enseignants, les acteurs associatifs (ATD, ASSFAM, Soleil Méditerranée)...

À quelques exceptions près, **des temps de maturation de plusieurs années** ont été nécessaires pour développer les projets des LAEP du Rhône. Un temps indispensable selon les acteurs pour poser le cadre, les valeurs que souhaite défendre le LAEP, les objectifs du lieu, mais aussi convaincre les institutions du territoire (financements, mises à disposition de personnel et de locaux).

« On avait le local, une prestation, il fallait trouver des accueillants, mais on a vu qu'il n'y avait que nous. Toutes les personnes qui étaient du service social, de la protection de l'enfance, ils ont fait une demande de mise à disposition, et elle a été refusée. Moi il a fallu que j'argumente beaucoup » (Accueillant)

Cependant si certains ont très clairement formalisé par écrit le projet du lieu dès le départ (« Jardin Couvert » par exemple), d'autres reconnaissent que ce travail a pu se faire également au fil de l'eau, dans une logique d'expérimentation d'un nouveau type d'accueil au sein du territoire.

Si la grande majorité s'inspire très clairement de la Maison Verte (comme modèle ou contre-modèle), le concept de LAEP n'est pas toujours posé comme tel dans la réflexion qui accompagne la création

du lieu. Les « fondateurs » du LAEP « Grain de sel » de l'Arbresle réfléchissent par exemple à l'origine à un lieu d'accueil ouvert aux 0-12 ans. Certains LAEP comme « Cœur Grenadine » à Chaponost ou la « Maison Récréation » de Thizy-les-Bourg fonctionnent dans un premier temps sans la labellisation LAEP : espace d'accueil enfants-parents dès 2007, La « Maison Récréation » n'est officiellement devenue un LAEP qu'à partir d'octobre 2012.

*« La maturation... il y a une base de projet quand même, mais il n'était pas vraiment étoffé, car **on était vraiment sur l'idée de tester**. On a fait deux journées de formation avec les accueillantes de l'époque. Il n'y a pas eu un gros travail sur le rôle de l'accueillante : on commence seulement à en parler, vous voyez. On est allé visiter deux LAEP : Roanne et Villefranche. On avait besoin de voir comment ça fonctionnait : l'anonymat d'accord, mais comment vous faites, combien de personnes pour accueillir, etc. Et puis un choix très fort : on ne voulait pas que ce soit un lieu d'animation, ni un lieu psy. Pas sur le modèle de la Maison Verte » (Responsable LAEP)*

Dans tous les cas, que le concept de LAEP ait été clairement posé dès le départ ou après un premier temps d'expérimentation, il s'agissait avant tout pour les professionnels et bénévoles « fondateurs » de **proposer une réponse aux « manques » et difficultés perçus sur le territoire**, un outil complémentaire à l'offre existante.

Parmi les constats ayant motivé la création des LAEP sont notamment mentionnés par les accueillants et les partenaires :

- Un manque de structures axées sur les premières socialisations d'âge préscolaire et un lien parental à travailler autour des problématiques de séparation, de propreté,... ;
- Des structures Petite enfance saturées, qui ne pouvaient répondre à une demande croissante de soutien à la fonction parentale ;
- Des enseignants en difficulté, qui témoignaient de difficulté en termes de pédagogie, de scolarisation (absentéisme des enfants,...) ;
- Le sentiment partagé par les travailleurs sociaux que des orientations étaient faites mais pas suivies d'effets.
- ...

## **2. L'appropriation par les acteurs du territoire : des lieux qui apportent une réponse spécifique, complémentaire aux réponses existantes**

Cette étude nous a par ailleurs conduits à approfondir la question de l'inscription territoriale des LAEP en interrogeant la vision que pouvaient en avoir différents partenaires effectifs ou potentiels des LAEP sur 5 territoires du Rhône (cf. présentation de la méthodologie en introduction). Ces approches monographiques visaient notamment à mieux cerner la manière dont les LAEP pouvaient être appropriés par les acteurs du territoire : le LAEP est-il conçu comme un outil complémentaire aux

autres actions de soutien à la parentalité du territoire ? Y a-t-il des passerelles avec les structures sociales existantes sur le territoire d'intervention des LAEP ? Quel niveau de partenariat peut-on identifier, y a-t-il lieu de le renforcer ?<sup>35</sup>

▷ **Un lieu libre d'accès, non stigmatisant, qui permet de travailler des questions de fond avec les parents**

Parmi les retours des partenaires interrogés, plusieurs soulignent que le LAEP est **bien souvent le seul lieu où il est possible sur le territoire de travailler des questions de fond avec les parents – et entre parents** - du fait de la coprésence enfant - parent en un même lieu et un même espace-temps, de la pratique d'accueil permettant d'installer dans la durée un lien de confiance (les parents n'ont pas à « se raconter » et exprimer d'emblée leurs difficultés – s'ils en ont - s'ils ne le souhaitent pas), de travailler dans un cadre bienveillant et non stigmatisant sans visée thérapeutique. Même si d'autres structures peuvent constituer des ressources pour les parents sur le territoire, apporter une aide, répondre à des questionnements, les LAEP apparaissent comme la structure la plus spécifiquement associée à la fonction de soutien à la parentalité.

*« En fait, il n'y a pas vraiment de lieu de parentalité propre sur l'agglomération, donc notre lieu phare, c'est le LAEP. A part ça, en termes de soutien à la parentalité, il y a ce qu'on fait dans nos structures Petite enfance, et c'est tout... **On considère le LAEP comme le lieu soutien à la parentalité sur le territoire** » (Elue)*

La notion de « durée », de régularité, est essentielle dans la nature de la relation qui peut être établie avec les parents : l'accueil au sein des LAEP se distingue fortement d'un rendez-vous de consultation qui dure une vingtaine de minutes ou de l'échange informel qui peut se nouer quelques minutes avant ou après l'accueil de l'enfant en EAJE<sup>36</sup>. La relation peut se construire au fil du temps du fait de la fréquence d'ouverture du lieu, et **donner le temps aux familles de faire leur propre cheminement** pour s'ouvrir aux autres parents, aux accueillants ou faire évoluer leur relation avec leur enfant.

*« Il y a aussi la question du rythme : **il est essentiel que le parent ait repéré que dans cet endroit il y a une permanence et un rythme, ça va leur apporter une impression de sécurité et de confiance**, le fait que ce soit régulier et répété. Ça modélise quelque chose de ce qu'ils vont construire avec leur enfant. On en tient compte nous dans la façon dont on met en place nos permanences. Ce sont des questions essentielles : quand les choses sont régulières, les parents peuvent vraiment s'appuyer dessus et le lieu peut devenir ressources. Les professionnels aussi c'est un plus, de savoir qu'il va y avoir telle ou telle professionnelle. La stabilité aussi au niveau des professionnels, c'est sécurisant » (Responsable de PMI)*

<sup>35</sup> Questionnements issus du cahier des charges de l'étude.

<sup>36</sup> Equipement d'Accueil du Jeune Enfant.

La dimension écoute et échanges est jugée fondamentale. Le LAEP est perçu par de nombreux partenaires comme un dispositif répondant de ce point de vue à des attentes spécifiques des parents - « être écoutés » - un dispositif plus porteur, qui pour certains acteurs attirerait plus les parents que des actions labellisées « parentalité » plus 'traditionnelles' (conférences,...).

« Ici il y a cette possibilité d'échange avec le parent, si y a un souci par rapport au sommeil, on a la possibilité d'avoir cette écoute, de savoir ce qui ne va pas ... En crèche, si on organise une conférence sur le sommeil, à 80%, les gens qui l'avaient demandée ne viennent pas : souvent ce n'est pas ça qu'ils veulent, **ils veulent être écoutés, qu'on leur dise aussi 'votre travail de parent il n'est pas facile'** » (Accueillant)

« C'est intéressant d'avoir **un lieu d'étayage entre pairs, c'est très soutenant, un lieu où les parents échangent, pour regarder ce que les autres font, ... s'appuyer sur l'expérience de l'autre, pas que s'appuyer sur un professionnel** » (Médecin de PMI)

Ce positionnement conféré aux LAEP renvoie également à la possibilité qu'il autorise de permettre aux **parents de bénéficier d'un soutien tout en étant valorisés dans leur « place » : les parents ne « laissent » pas leur enfant** comme cela peut être le cas dans une crèche, une halte-garderie ou un centre de loisirs.

Plusieurs partenaires soulignent que cette possibilité est souvent déterminante pour **préserver le parent (notamment les mères) de certaines pressions sociales** et leur permettre de s'ouvrir à leur environnement extérieur, sans culpabiliser ou subir le regard réprobateur de leur environnement familial ou social.

« Nous on met le parent dehors, et les mamans ne sont pas forcément à l'aise avec cette question (...) Quand on leur propose le LAEP on travaille la question de la séparation, mais **le parent est valorisé dans sa place. Il est là. Elle n'a pas confié son enfant à quelqu'un d'autre, et sur le plan familial c'est beaucoup plus accepté** » (Responsable d'une crèche)

« Pour les mères en congé parental aussi, elles ont à se justifier de plein de choses... **C'est très culpabilisant pour elles de laisser leur enfant**, dans cette situation... C'est important de les accompagner. Elles ne s'autorisent pas à laisser leur enfant. Le LAEP, là, est vraiment idéal » (Responsable d'une crèche)

Parmi les acteurs rencontrés, certains ajoutent que le LAEP trouve également sa pertinence dans le fait de constituer **le seul lieu que les parents puissent fréquenter librement, gratuitement (ou pour une participation très modique), sans inscription préalable ni engagement dans la durée** : pour certaines familles, selon ces acteurs, ces conditions d'accès favorisent non seulement la fréquentation du lieu, mais constituent également un « sas » nécessaire avant l'engagement potentiel dans d'autres démarches, plus contraignantes.

**Le LAEP autorise une grande souplesse dans la fréquentation du lieu**, il ne demande aucun engagement dans le temps (contrairement à l'accueil en EAJE par exemple), aucun engagement

financier, ni maîtrise d'un cadre administratif (autorisations,...) parfois difficile à appréhender pour certaines familles (en particulier lorsqu'elles témoignent de difficultés avec la maîtrise de la langue française). Des prérequis dont plusieurs professionnels de la petite enfance rappellent qu'ils peuvent constituer des freins très forts à la fréquentation des structures de loisir ou petite enfance du territoire, et contribuer à un isolement renforcé des familles (surtout lorsqu'elles ne disposent pas d'autres cadres de sociabilité).

« Il y a aussi une autre question : **c'est la gratuité, le non engagement dans le temps. Là, nous, il y a un cadre administratif à maîtriser, le règlement intérieur, les autorisations,... tout ça ce sont des questions qui peuvent mettre mal à l'aise les familles** dans leur rapport au cadre administratif. Et puis chez nous on s'engage dans une adaptation, parfois c'est un effort insurmontable car cela ne dégage pas le parent, la contrainte est plus lourde, et quel est le bénéfice immédiat ? Et en plus ils paient ! Et nous on attend que l'accueil soit régulier sur toute l'année. En LAEP, il n'y a pas d'inscription, la venue est libre, anonyme, ils ne paient rien » (Responsable d'une crèche)

La **lutte contre l'isolement** des familles est en effet un enjeu fréquemment évoqué par les accueillants des LAEP comme par les partenaires interrogés. Cet enjeu a été directement à l'origine de la création de plusieurs LAEP, en particulier en zone rurale ou intermédiaire (péri-urbaine), comme le LAEP « Le Petit Jardin », géré par une Mutuelle, à Genas :

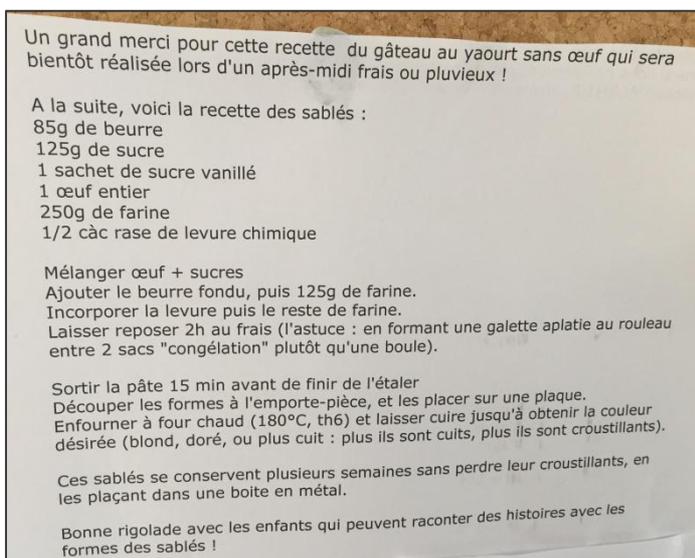
« Le LAEP est parti du constat que sur la ville il manquait des jardins publics, qu'ils y avait des familles isolées (suite à des mutations professionnelles par exemple), **des mamans isolées qui n'avaient aucun espace pour tisser des liens** (pas de centre social,...), seules avec des enfants en bas âge, isolées de leur famille. Des familles installées récemment » (Responsable d'un LAEP)

Plusieurs partenaires appréhendent par conséquent le LAEP comme un bon levier – parmi d'autres – pour favoriser **l'intégration sociale des familles**. Des familles installées récemment sur le territoire, qui doivent reconstruire leurs réseaux de sociabilité et ne disposent pas - ou plus - des ressources familiales auxquelles elles pouvaient avoir recours dans leur pays ou région d'origine. Cet enjeu est particulièrement marqué pour les familles étrangères, qui doivent par ailleurs surmonter d'autres freins, relatifs à la maîtrise de la langue ou aux différences culturelles, mais touche globalement l'ensemble des familles nouvellement installées sur le territoire, si l'un des parents ne travaille pas en particulier.

« Il y a des mamans pour qui ça fait **une raison de sortir**, un but. Elles sortent pour aller à la PMI, ou aller au LAEP... Elles le font pour leur enfant, donc ça leur fait une bonne raison pour sortir de chez elles. » (Responsable PMI)

« L'un des premiers constats sur le quartier [quand le projet du LAEP a émergé], c'était la question de **l'isolement des familles** ; le constat étant que beaucoup de familles d'origine étrangère arrivent un peu seules, sans référence à ce qu'elles sont dans leur pays d'origine, sans famille autour. Et pour les familles d'origine française, beaucoup ici sont **sans générations auxquelles se référer** » (Cadre de CMP)

Au-delà de la relation du parent avec son enfant, les partenaires insistent sur l'importance des échanges qui peuvent se nouer entre les parents au sein du LAEP.



Des échanges qui portent sur l'éducation des enfants, mais peuvent se nouer également autour d'un échange de savoirs sur des sujets connexes (des recettes sont par exemple affichées dans les locaux de certains LAEP), de la vie du quartier ou de la commune.

Plusieurs accueillants prennent pour exemple les relations d'entraide et d'amitiés qui ont pu se nouer entre des parents pour témoigner de l'impact de la fréquentation du LAEP sur les familles.

Recette affichée au sein des locaux d'un LAEP

« C'est vrai que presque **toutes les familles qui viennent, ce sont des familles qui sont dans une envie d'intégration, de lien social**, de rencontrer d'autres parents, de s'échanger des téléphones. On a des mamans qui passent la semaine seules. Ce n'est pas une région forcément accueillante. Il y a quelques parents qui viennent pour que leur enfant se confronte un peu au groupe avant l'école, mais ce n'est pas la majorité. Très vite, c'est le côté 'moi aussi je rencontre d'autres gens' qui prend le dessus » (Accueillant)

« Des personnes qui arrivent seules et qui repartent deux ou trois ans après avec un groupe d'amies. Qui se voient en dehors ou qui petit à petit trouvent leur place dans le groupe » (Accueillant)

### ↳ Un outil complémentaire aux autres offres existantes sur le territoire

De par la spécificité du cadre proposé aux parents, la nature du service proposé et ses conditions d'accès, les LAEP constituent du point de vue de plusieurs acteurs rencontrés une ressource véritablement complémentaire aux autres actions et services existants sur le territoire à destination des familles.

Cette complémentarité peut être recherchée dès la création du lieu par l'installation du LAEP au sein d'un équipement de type centre social, ou à travers la volonté d'une commune d'installer le LAEP dans les mêmes locaux qu'un RAM, une ludothèque ou halte-garderie comme ce fut le cas dans un premier temps pour le LAEP « Cocon à soi » de Vaulx-en-Velin, au sein du centre petite enfance

(désormais au sein du centre social). Les familles peuvent alors passer d'un lieu à l'autre et trouver des réponses à la diversité de leurs besoins.

La **mise à disposition** au sein des LAEP de professionnels intervenant en PMI, CMP, ou établissements d'accueil du jeune enfant, renforce également les passerelles entre ces différents équipements.

« Grâce aux LAEP on peut faire un vrai travail avec les familles. (...) On ne travaille pas dans l'urgence, on trouve des solutions à travers ce travail. La coordinatrice des LAEP intervient en PMI, en salle d'attente de consultation, dans une école maternelle. Ça crée des liens et ça permet de trouver des relais s'ils repèrent une difficulté » (Responsable LAEP)

Plus spécifiquement, les professionnels de CMP<sup>37</sup> rappellent notamment que **l'absence de visée thérapeutique, la neutralité revendiquée par les LAEP, ne peuvent que renforcer l'action menée sur ce registre par leur structure** – « le soin ne sert à rien s'il n'y a pas d'actions auprès des parents » (CMP) - même si l'absence de visée thérapeutique peut être plus ou moins affirmée suivant les LAEP.

« Il faut aussi un accompagnement des parents, pas que du soin... Et parfois on se dit, le soin tout seul, **le soin ne sert à rien, s'il n'y a pas d'actions auprès des parents**, pour les aider à être mieux parents » (Cadre socio-éducatif CMP)

« **C'est l'idée d'un endroit neutre, qui ne soit pas du soin, et qui permette d'accueillir les gens sans avoir une autre fonction que l'accueil...** Le fait qu'il n'y ait pas de problématique à traiter, c'est vraiment sa singularité ... Par exemple nous on reçoit des familles dans des groupes thérapeutiques, même si elles peuvent avoir des liens entre elles, on reste entaché du soin, alors qu'au LAEP on est vraiment libéré de ça » (Responsable de CMP)

« Il me paraît intéressant que des psy puissent tenir ferme que **ces lieux ne sont pas que des lieux de socialisation, mais aussi des lieux de prévention thérapeutique**. On n'a jamais eu l'idée de soigner les gens, mais il y a quelque chose de thérapeutique qui se joue. (...) Par exemple, une anecdote : un jour un petit vient avec sa maman. Elle est crevée, s'allonge et s'endort. Le gamin a joué à ses pieds et on ne l'a plus vue pendant un an ou deux. Et puis elle est revenue et le gamin dit à l'accueillant : « Tu me reconnais ? J'étais venu, c'était pour soigner maman ». Incroyable. Un enfant de 3 ans » (Responsable LAEP)

C'est bien justement cette « neutralité » qui va inciter certaines familles à fréquenter le lieu. Pour les partenaires, le LAEP peut être alors **un relais précieux** en permettant le cas échéant aux familles de faire le cheminement nécessaire à l'acceptation d'une orientation vers une structure de soin, si elles en perçoivent l'intérêt et la pertinence.

<sup>37</sup> Centres Médico-Psychologiques.

« Elles sont d'une place où **elles peuvent accompagner des parents pour qu'ils entendent la nécessité d'aller ailleurs**. Elles peuvent travailler avec une maman sur l'idée qu'elle puisse avoir besoin d'une aide autre » (Médecin PMI)

« Moi je me souviens d'un grand-mère qui venait avec son petit-fils, et qui sortait de séjours en psychiatrie. Du coup on se posait beaucoup de questions. Mais on s'est dit : 'il faut faire confiance au lieu d'accueil'. Elle nous confiait ses difficultés, et là maintenant c'est un enfant qui va bien. Et je me dis que si on n'avait pas été là, peut-être qu'il aurait fallu tout le service du Département après pour intervenir. Et **elle nous a confié tout ça aussi parce qu'elle savait qu'elle ne risquait rien sur le LAEP** » (Accueillant)

De fait, même si ce n'est pas systématique (cela dépend notamment du degré d'inscription du LAEP dans les dynamiques territoriales), le LAEP apparaît bien pour nombre de professionnels comme un lieu « ressource » - une « porte d'entrée » - permettant d'orienter les familles vers d'autres actions ou services proposés en proximité.

Cette dimension n'est pas incarnée de la même manière suivant les LAEP : si certains la revendiquent clairement ( « Les P'tits Wakas » de Lyon ou « Joséphine Baker » de Villeurbanne par exemple), d'autres affichent une distance plus marquée avec cette fonction de lieu « ressource », qui peut être assurée ponctuellement mais qui peut également induire des confusions sur la finalité du lieu (certains accueillants soulignent les difficultés qu'ils ont pu rencontrer suite à une mauvaise appréhension du lieu par des travailleurs sociaux).

« Dans le futur, on sera peut être amenés nous à les solliciter car il existe un Conseil Local de Santé Mentale. On souhaite développer tout un axe autour d'informations santé, de conférences... On a monté un groupe de travail sur les addictions sans produits (à l'écran) : comment sensibiliser les parents, les enfants, les ados ? **L'idée est d'aller proposer des informations, des conférences, au plus près de la population. Et au plus près de la population il y a les lieux d'accueil parents dans les écoles, et aussi le LAEP...** On va peut-être les solliciter » (Responsable de CMP)

« L'un des objectifs, c'est aussi que le LAEP soit un lieu ressource sur le quartier. **On communique sur le centre social, ce qui peut exister sur le quartier, sur d'autres structures...** Que les familles qui le souhaitent puissent trouver de l'info ici. On peut être une **première porte**. Par exemple, une dame victime de violences conjugales s'est adressée à nous la semaine dernière pour savoir où s'adresser. On a aussi des questions régulières sur les modes de garde, c'est une info qu'on relaie souvent. On a un rôle là-dessus, parce que des fois ce n'est pas sûr qu'ils aillent jusqu'à la mairie pour chercher ces infos » (Responsable LAEP)

Lieu « ressource » ou « porte d'entrée » vers d'autres activités ou services du territoire, le LAEP est également désigné par de nombreux acteurs comme un lieu « passerelle » vers l'école. Un lieu particulièrement adapté pour travailler en douceur et dans un cadre sécurisé sur la « séparation » avec l'enfant, la socialisation, les premiers apprentissages de la vie en collectif. De fait, lorsque l'on interroge les LAEP sur les principaux objectifs de leur intervention, « aider à la séparation avec

l'enfant » est confirmé comme un objectif important par les deux tiers des LAEP et « préparer à la vie en collectivité » par près d'un LAEP sur deux.

Lorsque l'offre de garde est saturée, **plusieurs acteurs soulignent du reste que les LAEP peuvent constituer une offre alternative (voire palliative) qu'ils n'hésitent pas à conseiller aux parents, ne serait-ce que pour faire « avancer la socialisation »** en attendant la libération d'une place.

**« Beaucoup voudraient une place en crèche, en occasionnel, pour souffler, pour que l'enfant rencontre d'autres enfants... Mais il n'y a pas de places. Même si le LAEP, ça n'est pas la même chose, ça leur permet de découvrir d'autres enfants, de nouveaux jeux... Ils sont souvent en attente d'une place, donc c'est un peu un compromis... »** (Responsable PMI)

**« Nous on utilise même le LAEP au moment où on est saturés : on leur dit 'allez fréquenter le LAEP, car au moins vous faites avancer la socialisation'. C'est du temps gagné pour l'inscription sur septembre »** (Responsable de crèche)

### 3. La structuration des relations avec les partenaires du territoire

59% des LAEP du Rhône (20 sur 34 répondants à l'enquête) participent à au moins un réseau ou une instance locale sur la thématique petite enfance ou parentalité. La participation à un réseau est en ce sens plus importante qu'à l'échelon national (49% d'après l'étude du Furet).

Ces réseaux sont très majoritairement mis en place à l'échelle communale, le plus souvent coordonnés par un service municipal ou le centre social. Cette structuration est le plus souvent liée à une **volonté municipale** de mobiliser et coordonner les acteurs sur ces enjeux, mais peut aussi être parfois **renforcée par la configuration même du territoire** :

**« Il y a une caractéristique quand même sur le territoire. On est dans une position très centrale, mais en même temps au niveau de nos interlocuteurs sur les différentes coordinations on est très éparpillés (...) Du coup, ça nous a amené à beaucoup développer le partenariat avec le CMP, le LAEP et les autres acteurs. Aujourd'hui tous ces éléments s'inscrivent dans un réseau partenarial assez étroit, parce que justement on est sur un territoire très délimité »** (Médecin de PMI)

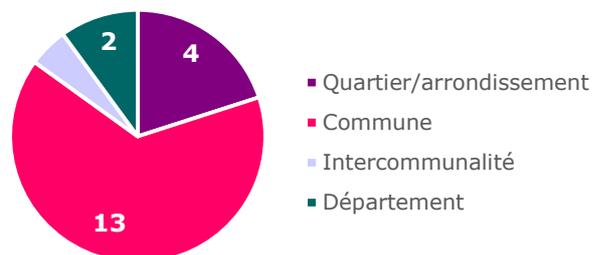
Au sein de ces réseaux locaux, les principales actions menées sont la définition d'actions/projets en commun (14 LAEP sur 20), et l'élaboration de diagnostics partagés (10 LAEP sur 20).

Cependant, la structuration des relations entre les LAEP et leurs partenaires ne passe pas nécessairement par la mise en place d'instances territoriales de coordination.

Même s'il n'y a pas d'instances territoriales, plusieurs acteurs soulignent l'importance des mises à disposition et des instances internes du LAEP (Comité de pilotage,...) pour développer ces coordinations et mettre du liant entre les acteurs. Une richesse qui tend toutefois à diminuer sur de nombreux LAEP du fait du recentrage de plusieurs institutions sur leurs missions premières (à titre d'exemple, les LAEP de Vaulx-en-Velin sont ainsi passés de 18 à 3 professionnels mis à disposition par le Conseil Départemental).

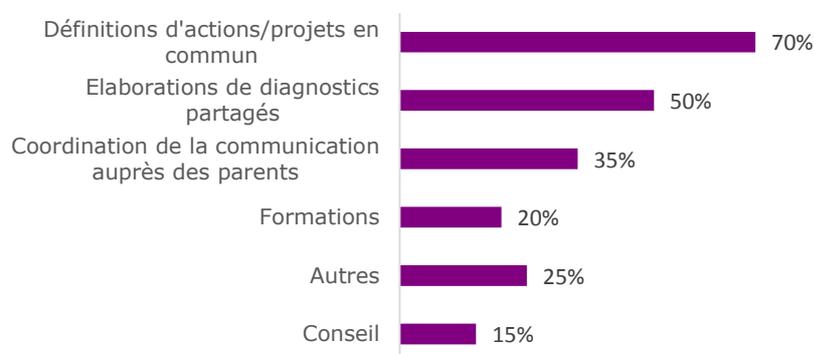
### Echelles territoriales des réseaux/instances locaux auxquels les LAEP participent

[Base: 20 questionnaires]



### Actions développées par le réseau

[Base: 20 questionnaires]



« Pour nous, la réussite du LAEP, c'est que **ce sont vraiment des partenaires, à l'origine, qui ont continué à soutenir le lieu, et cela crée du lien entre eux...** Le fait que ce soit multi partenarial, ne fragilise pas, au contraire ça renforce » (Service Petite enfance)

### Plusieurs configurations peuvent être rencontrées.

- Sur le territoire des « P'tits Wakas », dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon, par exemple, plusieurs acteurs/projets autour de la petite enfance et de la parentalité participent de la mise en réseau des acteurs : le « Ballad'ou », avec un comité de pilotage réunissant de nombreux partenaires, la classe passerelle, les lieux d'accueil parents dans les écoles,... Le LAEP est aussi en lien avec ses partenaires via le centre social.
- Il n'existe pas non plus d'instances petite enfance ou parentalité spécifique sur le territoire d'intervention de la « Petite Maison » (Caluire et Cuire), mais le LAEP se saisit des temps de bilan mobilisant les partenaires (bilan du Contrat Enfance Jeunesse par exemple), participe à différents événements organisés par la Ville,... Une dynamique autour de la parentalité par ailleurs traduite

par le projet de création d'une maison de la parentalité qui devrait voir le jour en septembre 2015.

- À Vaulx-en-Velin, les LAEP sont pleinement intégrés au service Petite enfance de la commune (démarche intégrée). Des passerelles sont développées avec les espaces jeux du territoire et des liens avec les LAEP de Villeurbanne (formations communes notamment), où s'est mis en place un réseau des accueillants intervenant sur les 5 LAEP de la commune.
- Enfin, plusieurs LAEP participent à un **réseau « informel » de LAEP du Rhône**, leur permettant d'échanger des informations, expériences ou pratiques d'accueil.

*« Il y a le réseau des LAEP, qui est **surtout un réseau des LAEP de la périphérie de la région Lyonnaise**, car on s'est rendu compte qu'on ne touchait pas les structures Lyonnaises, ou Villeurbanne, où ils sont déjà en réseau et n'y ont pas vraiment intérêt. Ils se retrouvent à peu près tous les deux mois, échangent des informations, des fonctionnements, des difficultés particulières... ça a un peu une vocation de réassurance sur ce que l'on fait. C'est la structure de Chaponost qui chapeaute un peu, mais c'est venu de la Petite Maison. Avant il y avait RAMO [Réseau associatif des Maisons Ouvertes], qui était départemental, mais qui est tombé. (...) Avant on était bien en lien aussi avec le REAAP, dans le cadre de réunions départementales... Peut-être qu'il faudrait aller plus loin sur cette mise en réseau, proposer des Journées d'études, comme la journée de la Caf, l'année dernière » (Accueillants)*

La nature de ces partenariats et l'intensité des relations établies sont toutefois très variables d'un territoire à un autre et certains LAEP se sentent relativement isolés dans leur environnement. La demande est d'autant plus forte pour ces lieux que soit engagée une réflexion autour de la mise en réseau des LAEP, à l'échelle départementale.

Les visions sont de fait très contrastées d'un LAEP à l'autre : si certains considèrent que le LAEP est bien identifié par les partenaires, les élus et les usagers, d'autres témoignent au contraire d'un **manque de visibilité**, dont les déterminants tiennent de leur point de vue à différents facteurs :

- Une activité difficile à faire comprendre et peu « visible » pour les partenaires, les décideurs, comme pour les parents ;
- Un manque de signalétique ou une situation géographique peu favorable ;
- Un manque de temps et de moyens pour travailler le partenariat et le « faire-savoir ».



[L'inscription du LAEP dans son territoire est] « difficile car **tous les LAEP sont très différents** car tous très adaptés à la population qu'ils reçoivent. **Les LAEP sont souvent confrontés au fait que leur "action" est peu visible. Elle s'inscrit souvent dans du long terme, voire très long terme.** Chaque personne qui le fréquente est accueillie là où elle en est et elle va avancer à son rythme quand elle le souhaite. Donc il est **toujours délicat de faire passer le message aux partenaires qui ont du mal à "comprendre" dans le détail de quoi il retourne sans l'avoir eux-mêmes pratiqué.** » (Retour d'un LAEP sur le questionnaire)

### **Zoom. Les principaux partenaires cités dans l'enquête menée auprès des LAEP du Rhône**

- Sur le plan institutionnel : La Caf, le Conseil Départemental, la Mairie ou l'intercommunalité, l'Education nationale, le Centre social ou la MJC
- Sur le plan opérationnel :
  - Points-info, structures d'accueil de la petite enfance, PMI-Maison du Rhône, CMP, RAM, centre social, associations de proximité, CHRS, ...
  - Hôpitaux et maternités, centres de planification familiale
  - UPP (Université Populaire de Parents), ACEPP, écoles de formation et Universités
  - Différents réseaux :
    - réseau informel des LAEP du Rhône (plusieurs LAEP)
    - Réseau Prévention Précoce (RPP), Groupe départemental « Naissance », Projet social de la Mairie, conseil local de santé mentale (« Le P'tit monde des pentes »)
    - Groupe « Projet social petite enfance » et « Projet Réussite éducative » (Jardin Couvert)
    - Commission parentalité locale (Grain de Sel)
    - Réseau des accueillantes des LAEP de Villeurbanne

## **4. Des LAEP qui souffrent de divers « handicaps » qui freinent leur inscription dans les dynamiques territoriales**

Lors des entretiens menés avec les accueillants et responsables de différents LAEP du département, plusieurs ont évoqué, lors de la présentation de l'historique du lieu, les **difficultés qu'ils ont pu rencontrer lors de leurs premières années de fonctionnement à rentrer dans les cadres de référence** et dynamiques territoriales existantes.

Ainsi, le LAEP « Grain de Sel » de l'Arbresle n'est pas tout de suite entré dans les orientations du Contrat enfance – jeunesse car la règle de l'anonymat freinait l'inscription du lieu dans la démarche (il

n'était pas possible d'identifier d'où venaient les enfants et le Contrat Enfance Jeunesse prévoyait que l'offre ne touche que les enfants de l'Arbresle). Des problématiques similaires ont été rencontrées par le LAEP « Cœur Grenadine » de Chaponost : bien que labellisé LAEP par la CAF dès 1996, il n'intègre le Contrat Enfance qu'en 2004.

Si les LAEP ont depuis gagné en légitimité, **les entretiens réalisés avec différents acteurs locaux montrent une difficulté persistante de certaines à s'approprier pleinement le projet du LAEP**. Le degré de connaissance des LAEP est très variable d'un partenaire à l'autre, et nombre d'acteurs n'ont encore qu'une vision très parcellaire et floue du fonctionnement d'un LAEP et de ses principes d'intervention. Des difficultés qui renvoient sans doute à leur caractère atypique, mais aussi au fait que **plusieurs principes de fonctionnement des LAEP sont en rupture par rapport aux normes institutionnelles habituelles** (anonymat, absence de regard extérieur possible,...) et en font aux yeux de certains une entité située un peu « en marge » du champ du travail social ou de la Petite enfance.

Des partenaires qui – tout en valorisant généralement la pertinence de ces lieux – pointent également la gêne qu'ils peuvent ressentir quant à **l'absence – de leur point de vue - de référentiel** clairement établi :

« Aujourd'hui il y a un certain nombre de lieux en matière de petite enfance qui nécessiteraient d'avoir des cadres de référence plus rigoureux, y compris le LAEP. Je vais vous paraître un peu cartésienne. Sans ça on prend des risques, éventuellement de survie. J'ai fait remonter ce besoin aussi au niveau du RAM. Pour le moment ces lieux sont agréés par la Caf, pas par le Département car ce ne sont pas des lieux d'accueil de l'enfant, mais **si on n'avait un cadre de référence plus rigoureux, un meilleur affichage, ça aura des répercussions sur les subventionnements, on est moins exposés...** Un cadre de référence, ce sont des critères de locaux, de budget, de qualification des accueillants, un projet d'établissement clairement écrit. Il ne faut pas être trop normatifs non plus. C'est pas un RAM, pas un EAJE,... mais **à force de dire ce que ça n'est pas, il faudrait mieux dire ce que c'est**. Quand on a un cadre de référence, on a la reconnaissance qui va avec » (Médecin de PMI)

Plusieurs accueillants et partenaires ont également fait état de l'ambiguïté qu'ils pouvaient ressentir quant à la reconnaissance des accueillants en tant que professionnels. Des professionnels qui éprouvent **des difficultés à justifier leur détachement**, et qui pour certains n'hésitent pas à se mobiliser en dehors de leurs heures de travail pour mieux faire accepter leur investissement au sein du LAEP. Pour certains professionnels, le détachement est inscrit dans leur fiche de poste (c'est le cas par exemple de la coordinatrice des LAEP de Vaulx-en-Velin ou des accueillantes du LAEP « Le Petit Jardin » de Genas), mais tous les lieux sont loin de disposer de cette sécurité.

« **Le travail sur le LAEP n'est pas toujours considéré comme un temps de travail** par les responsables de services (surtout si la fréquentation n'est pas très importante). Les institutions ne se rendent pas toujours compte, et c'est pour ça qu'on a l'impression que pour elles si un LAEP ferme, ce n'est pas très important » (Accueillant)

« La Charte des accueillants a aussi été faite un peu pour ça : il s'agissait de faire en sorte que les accueillants puissent mieux mesurer ce que ça représente en termes d'engagement, mais cela permettait aussi de **légitimer notre rôle** : par exemple, s'il n'y a personne... sachant que dans nos services on laisse nos collègues potentiellement sur des difficultés... **Cette culpabilité est encore très présente aujourd'hui** » (Accueillants)

« On sent bien que chaque année, ou à chaque décision institutionnelle, tout est un peu sur la sellette. Les accueillants, comme ils n'ont pas cette casquette professionnelle clairement reconnue, on a l'impression que c'est le bouchon qui peut sauter à n'importe quel moment et que s'il y a des sacrifices à faire ça pourrait passer là. **Il y a une ambiguïté de reconnaissance de ces professionnels. C'est structurel aux LAEP, puisqu'elles ne sont pas censées avoir cette étiquette professionnelle**, je pense que toutes les institutions ne l'ont pas intégré comme une mission professionnelle. Mais c'est bien en tant que professionnelles qu'elles y vont » (Responsable de crèche)

De fait certains LAEP sont **régulièrement soumis aux aléas de l'organisation des institutions** qui mettent à disposition des professionnels. Le LAEP « Le Petit Jardin », de Genas, a ainsi été obligé de fermer à trois reprises en 2014. Le LAEP « Grandir à loisirs » de Vaulx-en-Velin a dû réduire les plages d'accueil par semaine ...

« Une majorité d'accueillants est mise à disposition par la ville. Le retrait des institutions a entraîné la fermeture d'une demi-journée d'accueil par semaine et une vraie difficulté d'organisation, multipliant ainsi les risques de fermeture » (Retour d'un LAEP dans le cadre de l'enquête par questionnaire).

Parmi les facteurs explicatifs de cette fragilité des LAEP, **certains partenaires pointent également un déficit d'identification des équipes du LAEP**. Le fait d'être des équipes un peu « hors normes » pénalise de fait en partie les structures dans leur reconnaissance institutionnelle.

« **L'équipe d'accueillants n'est pas clairement identifiée** : moi je ne vais à aucune rencontre entre les accueillants des LAEP et les professionnels des EAJE, ça je ne l'ai jamais vécu. Entre eux ils s'identifient mais moi je ne pourrai pas vous lister les accueillants sur les LAEP, et à la limite je n'ai pas à le savoir. On a jamais monté de projets ou d'actions en commun » (Responsable de crèche)

Parmi les partenaires sollicités, beaucoup valorisent le LAEP, mais un nombre important reconnaît également ne jamais avoir développé de projet véritablement structuré avec cet équipement. Comme cela a été précisé précédemment, **les équipes des LAEP ne disposent pas toujours du temps nécessaire pour faire du réseau, développer des partenariats**, participer aux réunions à l'échelle locale.

**Un appui sur les partenaires qui peut être par ailleurs parfois présenté – par les partenaires eux-mêmes - comme étant « à double tranchant »** : cela permet de faire connaître le lieu, de favoriser l'orientation des familles, mais peut induire aussi un risque de développer chez les familles une vision un peu biaisée de la structure (lieu à visée thérapeutique,...).

## 6. QUELS ENJEUX POUR L'AVENIR DES LAEP DU RHONE ?

Les différentes réponses qui ont été apportées aux questions formulées dans le cadre du cahier des charges de l'étude ont mis en lumière un certain nombre d'enjeux pour l'avenir des LAEP, relatifs à la pérennisation de leurs financements et des mises à disposition de professionnels, ou aux moyens dont ils disposent pour développer la lisibilité et l'évaluation de leur intervention.

Les retours des LAEP dans le cadre de l'enquête par questionnaire et les entretiens réalisés avec différents accueillants et responsables des structures ont également fait état de plusieurs sujets qui mériteraient d'être mis en débat dans le cadre de prochaines rencontres réunissant les LAEP et les différentes institutions mobilisées autour de leur intervention.

### › La mise en réseau des LAEP du Rhône

La question est revenue à plusieurs reprises dans les questionnaires et lors des temps de rencontre organisés avec les accueillants de 14 LAEP du département, comme un besoin et une attente aujourd'hui pas (ou pas complètement) couverts.

Le sujet reste toutefois à décrypter : la demande est logiquement plus forte parmi les LAEP qui se sentent isolés sur leur territoire et sont peu inscrits dans les dynamiques territoriales. Elle est également forte parmi les LAEP qui disposent de l'ancienneté la plus faible. Les accueillants de ces LAEP, qui interviennent bien souvent au sein d'équipes de petite dimension, sont plus en demande d'échange de pratiques et de partage d'expériences.

Plusieurs LAEP émettent toutefois des réserves quant à l'écueil d'une plus grande harmonisation au détriment de la nécessaire spécificité de chaque projet.

Certaines formes de mise en réseau existent par ailleurs déjà de manière plus ou moins formelle (réseau « informel » de plusieurs LAEP dans le Rhône, réseau des accueillants de Villeurbanne, des temps de rencontre – voire des mutualisations de formations entre certains LAEP) : dès lors quelle plus-value à un réseau plus institué ? Faut-il créer un nouveau cadre ou au contraire s'appuyer sur les démarches existantes pour leur permettre d'intégrer des LAEP qui n'en sont pas partie prenante à ce jour ?

L'intérêt de la mise en réseau des LAEP peut se décliner sous différentes formes :

- La mise en place de journées annuelles de rencontre ou journée d'études (à l'image de la rencontre d'avril 2014) ;
- Un appui à la mise en place de formations à destination des accueillants (ce besoin a été à plusieurs reprises énoncé) ;
- La mise en place de groupes de travail thématiques (communication auprès des familles, outillage sur l'évaluation,...) ;

Pour de nombreux LAEP rencontrés ou ayant répondu à l'enquête, ces orientations pourraient apporter un réel soutien à leurs équipes.

Cependant, **la question du portage fait débat** : faut-il s'appuyer sur les ressources de la Caf, déjà à l'initiative de la journée d'avril 2014 ? Sur un collectif de LAEP, à l'image du réseau informel déjà existant ? Si une gestion autonome du réseau peut être privilégiée (y compris par la Caf) pour préserver l'indépendance des structures, la grande majorité des acteurs avec qui nous avons pu aborder le sujet sont également conscients des limites de l'investissement qu'ils pourraient y consacrer.

Au-delà du portage, **se pose par ailleurs la question de l'opportunité d'un réseau à l'échelle départementale**. D'autres structururations sont envisageables : en Lorraine, les LAEP sont par exemple organisés en réseau à l'échelle régionale. Des démarches de mise en réseau sont par ailleurs actuellement en réflexion à l'échelle nationale. Dès lors quelle serait la plus-value d'un réseau des LAEP du Rhône, quelles seraient les fonctions qu'un réseau national (si celui-ci se concrétise) ne pourrait assurer ? Si la question de la proximité et de la prise en compte de la spécificité des territoires ne doit pas être éludée, les LAEP du Rhône doivent évaluer l'ensemble de ces paramètres.

### ⋮ **Les modalités de financement et d'appui des LAEP**

L'étude a mis en lumière **l'investissement important que représente selon les accueillants les temps d'organisation et de gestion du lieu (dont le travail administratif induit par le renseignement des indicateurs de la Caf), de supervision et d'analyse de la pratique, qui jusqu'à présent n'étaient pas pris en compte dans les modalités de financement des lieux, alors qu'ils étaient exigés dans la circulaire de 2002**. Jusqu'au 31 décembre 2014, la branche Famille a en effet financé les LAEP au moyens d'une prestation de service ordinaire (Pso) qui prenait en charge 30% du prix de revient sur la base d'un nombre d'heures d'ouverture annuelle au public, qui ne prenait pas en compte ces temps d'organisation et d'analyse de la pratique.

**À compter du 1er janvier 2015, ces modalités ont évolué**, pour assurer une meilleure concordance entre les objectifs de qualité attendus et le financement apporté aux LAEP : le montant de la Ps couvre désormais 30% du prix de revient sur la base du nombre d'heures d'ouverture annuelle au public, auquel s'ajoutent les heures d'organisation de l'activité, dans la limite du prix plafond fixé à 75,23 €/h pour 2015. **Ces évolutions tiennent compte de ce point de vue des demandes formulées par les LAEP, mais n'auront de fait pas d'impact pour les lieux qui se situent déjà sur les prix plafond...**

**Plusieurs LAEP ont par ailleurs souligné les difficultés générées par le fait que le calcul de la prestation de service soit notamment fonction du personnel mis à disposition** (plus on a de mises à disposition, plus la prestation de services est importante). Le prix de revient horaire du service est en effet déterminé par :

- Le total des charges ;

- Le nombre d'heures annuelles de fonctionnement ;
- La valorisation des charges supplétives pour les moyens mis à disposition par un tiers : personnel, fluide, locaux. Même s'il peut apparaître dans les documents financiers, bénévolat n'est pas inclus au calcul de la Ps.

Or, les responsables et accueillants des LAEP du Rhône ont fortement souligné l'enjeu que représente pour leur projet **la baisse de ces mises à disposition**, qui fragilise leur action au niveau opérationnel, mais aussi par conséquent au niveau des moyens financiers dont ils peuvent disposer.

Des acteurs donc **en demande d'un appui financier renforcé, mais aussi d'un appui en termes d'ingénierie, de conseil**. Plusieurs LAEP s'interrogent notamment sur les orientations à prendre pour assurer le développement de leur projet, sur la pertinence d'une nouvelle implantation du LAEP, leur amplitude d'ouverture, etc. Si la question financière est importante, les LAEP ne souhaitent pas non plus réduire leurs échanges avec les institutions partenaires aux seuls enjeux financiers ou administratifs, mais construire une relation plus globale leur permettant de profiter de l'expertise de leurs partenaires sur la globalité de leur projet. Si les comités de pilotage remplissent en partie ce rôle, les LAEP posent également la question du cadre et de l'animation qui pourrait être mis en place pour favoriser des interactions fructueuses avec les institutions, autour du développement de leur projet en particulier, et du dispositif des LAEP en général sur le département.

### Le débat initié par certains partenaires autour de la définition d'un référentiel et plus largement de la visibilité de l'action des LAEP

La question l'existence et/ou de la lisibilité du référentiel des LAEP a été posé par certains partenaires interrogés dans le cadre de l'étude, comme un préalable à leur développement et la consolidation de leur projet. Cet enjeu était également au cœur de la dernière circulaire de mai 2015 et a fait l'objet des travaux du groupe de travail national mis en place par la Cnaf en 2014, ainsi que de réflexions initiés sur certains départements.

L'étude a montré que les LAEP du Rhône ont par ailleurs fortement développé leur réflexion pour améliorer la visibilité de leur action (cf. la partie consacrée aux modalités d'évaluation et de suivi du projet des LAEP). Des bonnes pratiques ont pu être recensées.

Se pose dès lors la question de l'appropriation de ce référentiel et de ces initiatives à l'échelle du Rhône : dans quelle mesure l'élaboration de ce référentiel résout-il la problématique de la lisibilité de l'action des LAEP ? Quelle plus-value en tirer et quelles actions développer en parallèle ? Comment diffuser les enseignements de ces initiatives (le référentiel, les démarches internes des LAEP) portées par les LAEP et la Caf, et les partager avec les partenaires du territoire ? Quels sont les points de vigilance et les écueils à éviter ?

**L'ensemble de ces questions constituent des axes de travail qui pourraient être investis dans l'avenir par les LAEP, la Caf et leurs partenaires pour consolider la dynamique lancée depuis 2014 sur le département.**

**Asdo Etudes** – 28 rue de la Chapelle - 75 018 Paris

Téléphone : 01 53 06 87 90 - Fax : 09 70 62 99 37

[www.asdo-etudes.fr](http://www.asdo-etudes.fr)

**Rapport réalisé par Sylvain Taboury** ([s-taboury@asdo-etudes.fr](mailto:s-taboury@asdo-etudes.fr))

**et Lou Titli** ([l-titli@asdo-etudes.fr](mailto:l-titli@asdo-etudes.fr))

**La Caf du Rhône et les acteurs intervenants au sein et auprès des lieux d'accueil enfants parents (LAEP) ont souhaité avoir une meilleure représentation de l'évolution qualitative de ces lieux en référence à leur projet, aux partenariats engagés et à leur implication territoriale.**

**Dans ce contexte, une recherche-action a été mise en place avec le concours d'un panel important d'intervenants des différents LAEP du département du Rhône et de leurs partenaires (Métropole, Conseil Départemental, MSA, Caf).**

**Un comité de pilotage a été constitué avec l'ensemble de ces acteurs qui ont pu ainsi contribuer à l'élaboration de cette recherche action, au cours de ses différentes étapes.**

**Le cabinet ASDO a été chargé de la mise en œuvre du dispositif.**

**Il en ressort une étude approfondie des LAEP qui permet de mettre en exergue :**

- une typologie des LAEP et des différents modèles d'intervention,**
- la structuration des relations entre les acteurs et les modalités actuelles d'évaluation,**
- la contribution des LAEP aux dynamiques locales de soutien à la parentalité,**
- les évolutions souhaitables.**